

An aerial photograph of a rural landscape in the Ardennes region, showing a patchwork of green fields, brown agricultural plots, and clusters of buildings. A large white wind turbine is visible in the lower-left foreground, partially obscuring the view. The sky is clear and blue.

PLAN DE PAYSAGE EOLIEN

DEPARTEMENT DES ARDENNES

Révision de décembre 2020

ÉDITORIAL



La transition énergétique, indispensable pour lutter contre le changement climatique, repose sur la poursuite du développement des énergies renouvelables et notamment de l'énergie éolienne. Il se trouve que les Ardennes se sont engagées de longue date dans cette voie, comme en témoignent les nombreux aérogénérateurs présents dans le département.

Aujourd'hui, l'enjeu est de poursuivre un développement raisonné de l'énergie éolienne, afin de préserver les paysages sensibles et la qualité du cadre de vie qui sont des atouts et une source d'attractivité majeure pour les Ardennes. C'est la raison pour laquelle le Pacte Ardennes a prévu la mise à jour du plan de paysage éolien des Ardennes qui n'avait pas été revu depuis 2007 (époque à laquelle aucune éolienne n'était encore installée).

Tel est l'objet du présent document, qui se limite aux seuls aspects relatifs au paysage, indépendamment des autres types de contraintes et d'enjeux qui sont également pris en compte au moment de l'analyse de l'impact des nouveaux projets de parcs (sensibilité environnementale et biodiversité, servitudes techniques, patrimoine architectural, etc.). L'analyse de la situation actuelle prend en compte à la fois les éoliennes déjà en service et celles qui ont été autorisées, l'objectif n'étant pas de remettre en cause l'existence de ces parcs mais d'analyser les conséquences de l'implantation de nouveaux projets.

La volonté a été de construire cette étude sur des bases qui soient les plus largement partagées et donc en accordant une large place à la concertation qui a été menée avec les collectivités et notamment les Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Cette mise à jour permet de proposer une méthodologie reposant sur des critères objectifs pour identifier les situations qui présentent un risque de saturation. Le travail réalisé avec les collectivités a permis d'enrichir cette méthode. Les seuils qui sont proposés pour les indicateurs retenus correspondent à un point d'équilibre entre les différents points de vue exprimés, et n'ont donc qu'une valeur indicative.

La présente version actualisée du plan de paysage éolien des Ardennes s'adresse tout particulièrement aux porteurs de projet qui sont invités à s'y référer pour identifier les lieux dans lesquels il existe encore des potentialités permettant d'implanter de nouveaux parcs (secteurs dont les paysages sont aptes à accueillir des aérogénérateurs et qui n'apparaissent pas comme étant saturés ou trop densément occupés).

Il convient de rappeler que ce plan de paysage éolien n'a pas de caractère juridiquement opposable. Il s'agit d'un document de travail et d'aide à la décision.

Les collectivités compétentes en matière d'urbanisme qui le souhaitent pourront en revanche librement s'approprier la méthodologie développée dans ce document et traduire les recommandations qu'il contient dans leurs documents de planification (SCOT, PLU(i)), cette appropriation permettant alors de mettre en place un cadre réglementaire encadrant le développement des éoliennes adapté à chaque situation territoriale.

Jean-Sébastien LAMONTAGNE
Préfet des Ardennes

PRÉAMBULE : POURQUOI RÉVISER CE PLAN DE PAYSAGE ÉOLIEN ?

C'est en 2007 qu'un plan de paysage éolien a été élaboré dans les Ardennes. A cette époque la France s'était engagée à produire à l'échéance 2010, 21% de son électricité consommée à partir d'énergies renouvelables, dont l'exploitation de l'énergie éolienne.

Le but de cette étude était de créer un **outil d'aide à la décision**, de servir de base à une **gestion collective des transformations des paysages**. Une gestion qui devait dépasser le strict débat sur l'esthétisme des projets éoliens au profit d'une approche sur les **choix identitaires des territoires**.

Cette étude s'était basée sur l'atlas départemental des paysages réalisé en 2000, elle a **défini huit unités paysagères** qui ont été subdivisées en un total de **30 entités paysagères**. Chaque entité a fait l'objet d'un classement au regard de sa **capacité à accueillir le développement de l'éolien** (favorable au développement éolien, favorable sous réserve et défavorable au développement éolien). **Des préconisations avaient été définies pour l'implantation d'éoliennes** dans les entités susceptibles d'accueillir ce type d'équipement afin de permettre la meilleure intégration possible.

Cependant en 2007, lors de l'élaboration de ce premier plan paysage éolien, aucun aérogénérateur n'était encore installé dans le département.

Le contexte éolien n'est plus le même en 2020. La loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a fixé comme objectif que la part des énergies renouvelables atteigne **23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et 32 % en 2030.**



Présence de l'éolien sur le territoire des Ardennes / Crédit photo - AUDRR

L'atteinte de ces objectifs passe notamment par la poursuite du développement des éoliennes.

En 2020, on compte **213 éoliennes installées** dans les Ardennes, **158 éoliennes autorisées** (au titre de l'urbanisme) et **91 projets à l'étude**. L'impact de l'éolien sur le territoire et donc sur ces paysages n'est plus le même.

Un grand nombre de ces équipements se concentre dans le sud et le sud-ouest du département, ce qui peut soulever **des questions sur la saturation éventuelle de certains secteurs et sur le potentiel de développement résiduel d'autres secteurs**.

Par ailleurs, **les caractéristiques géométriques des aérogénérateurs connaissent des évolutions** avec notamment une forte augmentation de la hauteur de certains équipements par rapport aux installations prises en considération lors de l'étude de 2007 et aux aérogénérateurs installés.

La question du renouvellement des éoliennes existantes se pose également. Le «repowering» désigne ainsi le remplacement d'éoliennes par du matériel plus performant qui bénéficie des innovations techniques (éoliennes plus grandes et plus puissantes qui présentent un meilleur rendement). Il est ainsi possible, pour une même puissance produite, de réduire le nombre d'éoliennes à l'intérieur d'un parc donné, sous réserve de la capacité d'intégration de tels équipements dans le paysage.

Par ailleurs, il est à noter que le «repowering» ne peut s'opérer sur les socles des éoliennes existantes. Plus volumineuses pour l'augmentation de leur rendement, il leur faudra une emprise au sol plus importante, ce qui devra par conséquent faire l'objet d'une analyse de la consommation foncière pour chaque projet.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il apparaissait donc nécessaire de procéder à **l'actualisation du plan de paysage éolien de 2007 pour permettre la bonne prise en compte des enjeux paysagers dans le développement des futurs parcs et dans le renouvellement des parcs existants**.

En effet il est important de préciser que cette étude se limite à **la prise en compte des aspects relatifs aux paysages**.

Il s'agit ici d'une analyse par unité et sous unité paysagère. Cependant il existe un autre document, le Schéma Régional Eolien Champagne Ardenne (2012), qui prend en compte la globalité des enjeux du développement éolien soit :

- Le gisement éolien
- Les contraintes et servitudes réglementaires
- Le raccordement électrique
- L'environnement
- Le patrimoine et le paysage

L'objectif n'est pas de remettre en cause les unités et sous-unités paysagères définies précédemment dans le plan de paysage éolien de 2007, mais bien de s'appuyer sur celles-ci.

De plus cette étude vise à répondre aux engagements pris dans le cadre de **la fiche action n°15 du Pacte Ardennes : Etablir une planification permettant la protection des paysages sensibles**.

Cette étude est d'abord destinée **aux services départementaux et régionaux de l'État** auxquels elle doit apporter des éléments utiles dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation environnementale des parcs éoliens. Elle s'adresse également **aux collectivités locales compétentes en matière de planification**, qui pourront, reprendre tout ou une partie de son contenu pour planifier l'implantation des éoliennes sur leurs territoires. Enfin, le plan de paysage éolien est également destiné **aux porteurs de projets**, en vue de faciliter la prise en compte des enjeux paysagers dans leurs démarches.

Il convient également de rappeler que le Plan de Paysage n'est pas opposable. **Seule la transposition de ses éléments dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi) peut rendre son contenu opposable aux porteurs de projet.**



SOMMAIRE

INTRODUCTION8

MODE D'EMPLOI DU GUIDE9

CHAPITRE 1 : CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE10

1. LE CONTEXTE ÉOLIEN DE 2007 À 2020.....11

2. NOTE MÉTHODOLOGIQUE14

3. LES DOCUMENTS EXISTANTS ET RESSOURCES21

CHAPITRE 2 : LES UNITÉS PAYSAGÈRES24

1. UNE VARIÉTÉ ET UNE RICHESSE DE PAYSAGES À PROTÉGER ET À VALORISER25

2. LES UNITÉS PAYSAGÈRES27

a) La Grande Champagne.....27

b) La champagne humide.....36

c) Le Porcien.....44

d) La Thiérache.....55

e) L'Argonne.....64

f) Les Crêtes centrales.....73

g) La dépression pré-ardennaise.....84

h) L'Ardenne.....92

CHAPITRE 3102

1. CARTOGRAPHIE : ENTITÉS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN 2007.....103

2. CARTOGRAPHIE : ENTITÉS DE 2020104

3. CARTOGRAPHIE : MODÉLISATION DE LA SATURATION VISUELLE ET DE LA DENSITÉ D'ÉOLIENNES.....105

4. CARTOGRAPHIE : ENTITÉS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN 2020.....106

5. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS.....107

CONCLUSION 110

GLOSSAIRE.....111

BIBLIOGRAPHIE.....112

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES..... 113

INTRODUCTION

« Qu'il soit remarquable par son unité ou par sa richesse particulière en matière de patrimoine ou qu'il s'agisse du quotidien, résultante visuelle et sensible de l'activité humaine, le paysage constitue un élément déterminant de l'harmonie du cadre de vie à laquelle chacun de nous aspire. »

Atlas des paysages de la région Champagne Ardenne, DIREN, 2003

Cet extrait de l'Atlas des paysages de la région Champagne Ardenne **reflète l'importance du paysage et surtout de sa protection et de sa valorisation.** En effet le paysage est vu, vécu, parfois mis en valeur, protégé mais il peut être aussi oublié, impacté et délaissé.

Il est donc important de **travailler avec ce paysage et de le valoriser** lors de futurs aménagements.

Le **territoire ardennais** présente une **diversité et des contrastes de paysages radicaux** entre le nord et le sud. De **nombreuses terres cultivées, largement ouvertes sur le ciel aux ondulations amples et généreuses au Sud.** Un **océan de forêt et de plateaux humides traversés par la Meuse au Nord.** Il y a une véritable **richesse de paysages** à protéger et à valoriser sur ce territoire.

Ces paysages présentent aujourd'hui de nouvelles caractéristiques dont **la présence de parcs éoliens.** Cependant l'impact d'une éolienne, de plusieurs éoliennes, sera donc différente selon cette diversité de paysages.

Pour éviter une opposition systématique aux futurs projets et les intégrer au mieux, **la prise en compte du paysage est primordiale. Mais comment appréhender ces futurs projets ?**

En effet l'objet éolien place les acteurs publics et privés de l'aménagement du territoire, ainsi que les citoyens, dans la position de s'interroger sur **la capacité des paysages à accueillir le développement de l'énergie éolienne.**

Afin de guider les porteurs de projets dans l'implantation d'extension et de nouveaux parcs éoliens, **des préconisations** à prendre en compte et **des outils méthodologiques** seront définis dans cette étude afin de garantir **un développement respectueux des paysages ardennais.**

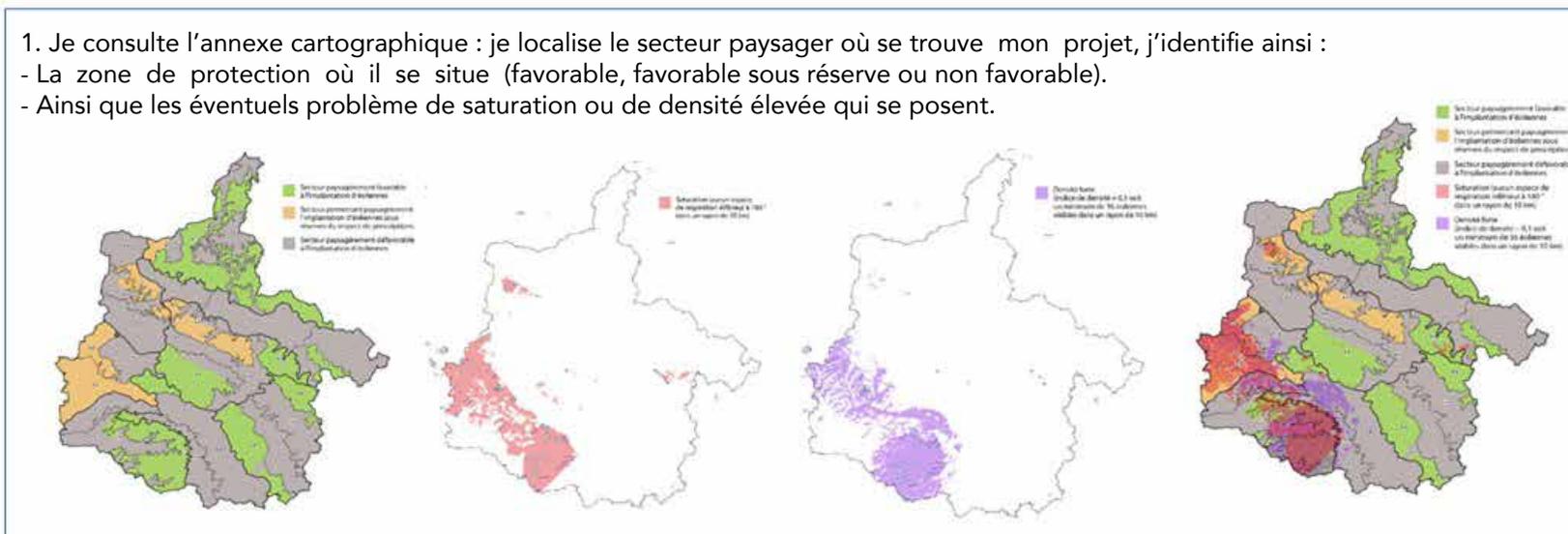


Paysages de Chaumont Porcien / Crédit photo - AUDRR

MODE D'EMPLOI DE CE GUIDE

Le Plan de Paysage Éolien est un document qui s'adresse à la fois aux services départementaux et régionaux de l'État, aux collectivités locales compétentes en matière de planification et aux porteurs de projets privés. Je suis porteur de projet ? Je dois donner un avis sur un projet de parc éolien ?

1. Je consulte l'annexe cartographique : je localise le secteur paysager où se trouve mon projet, j'identifie ainsi :
- La zone de protection où il se situe (favorable, favorable sous réserve ou non favorable).
 - Ainsi que les éventuels problèmes de saturation ou de densité élevée qui se posent.



2. Je me reporte à la fiche qui décrit les paysages de l'unité.



3. Je prends connaissance des contraintes paysagères et patrimoniales.



4. Je me reporte à l'unité qui me concerne et je prends connaissance des préconisations d'implantation et des recommandations concernant la hauteur et la géométrie de mon projet de parc éolien.



CHAPITRE 1

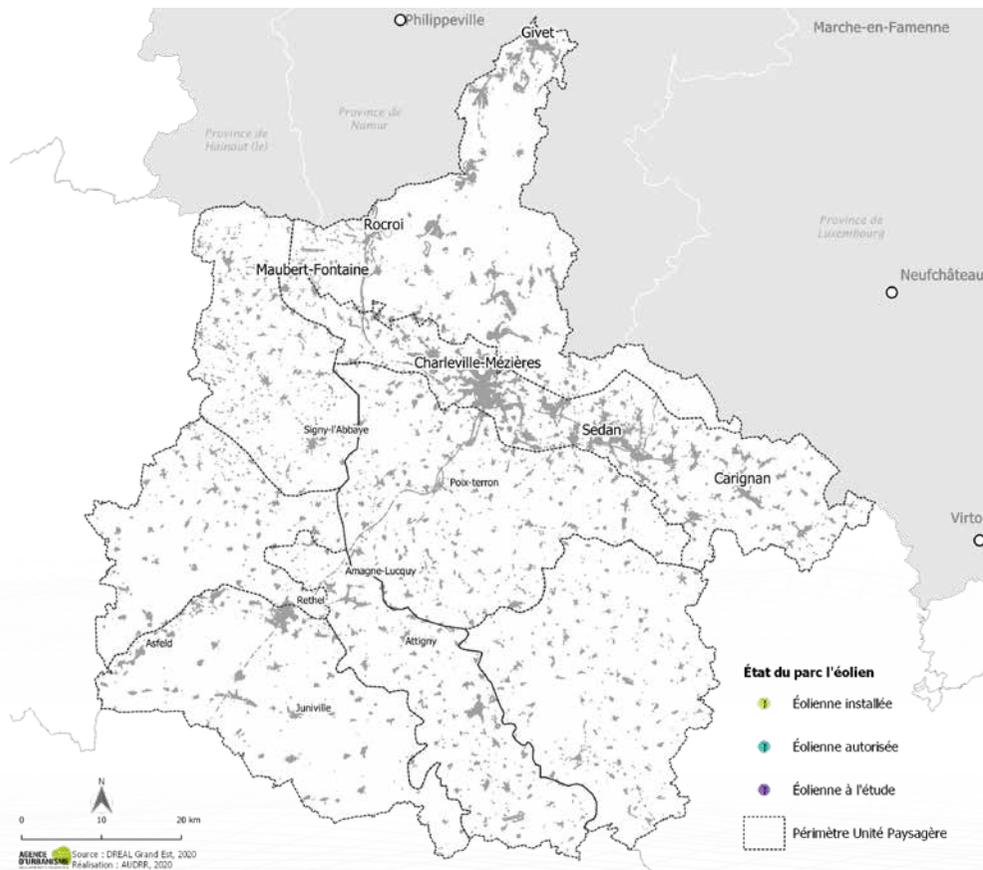
CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

1. LE CONTEXTE ÉOLIEN DE 2007 À 2020

« Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle. »

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres.

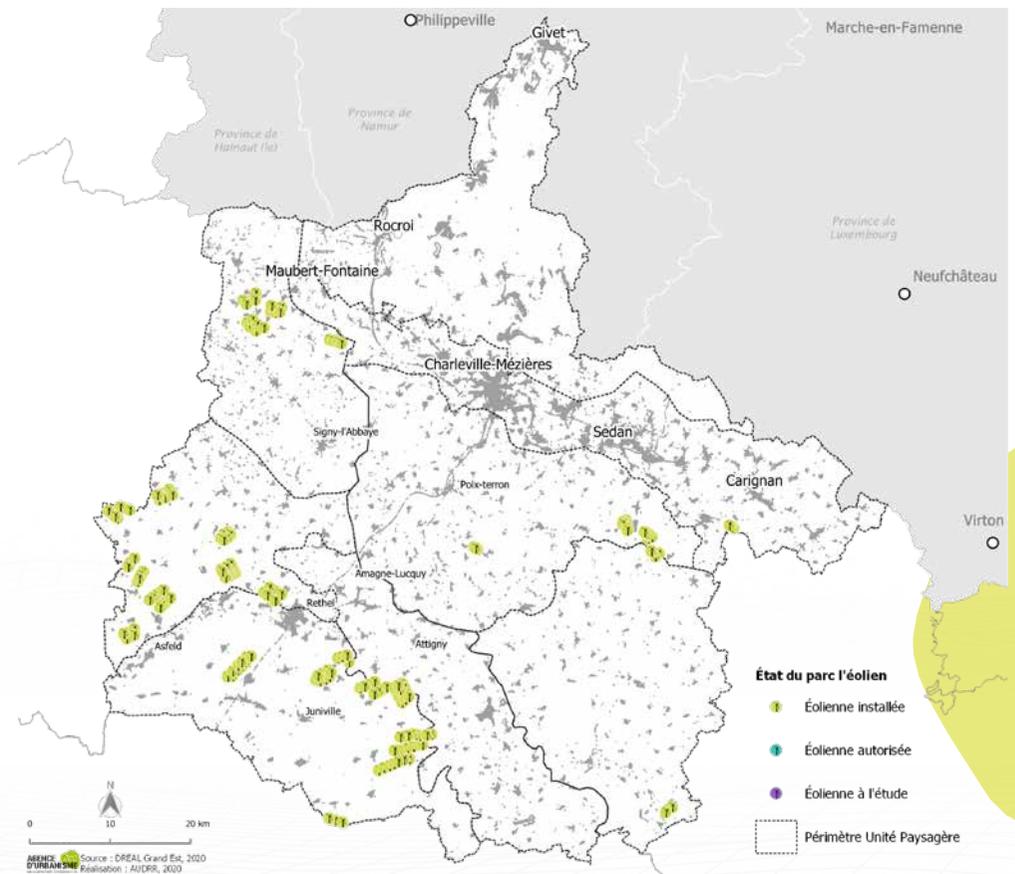
Le nombre de projets de parcs éoliens a augmenté au fur et à mesure des années dans la région Grand Est et notamment sur le territoire des Ardennes.



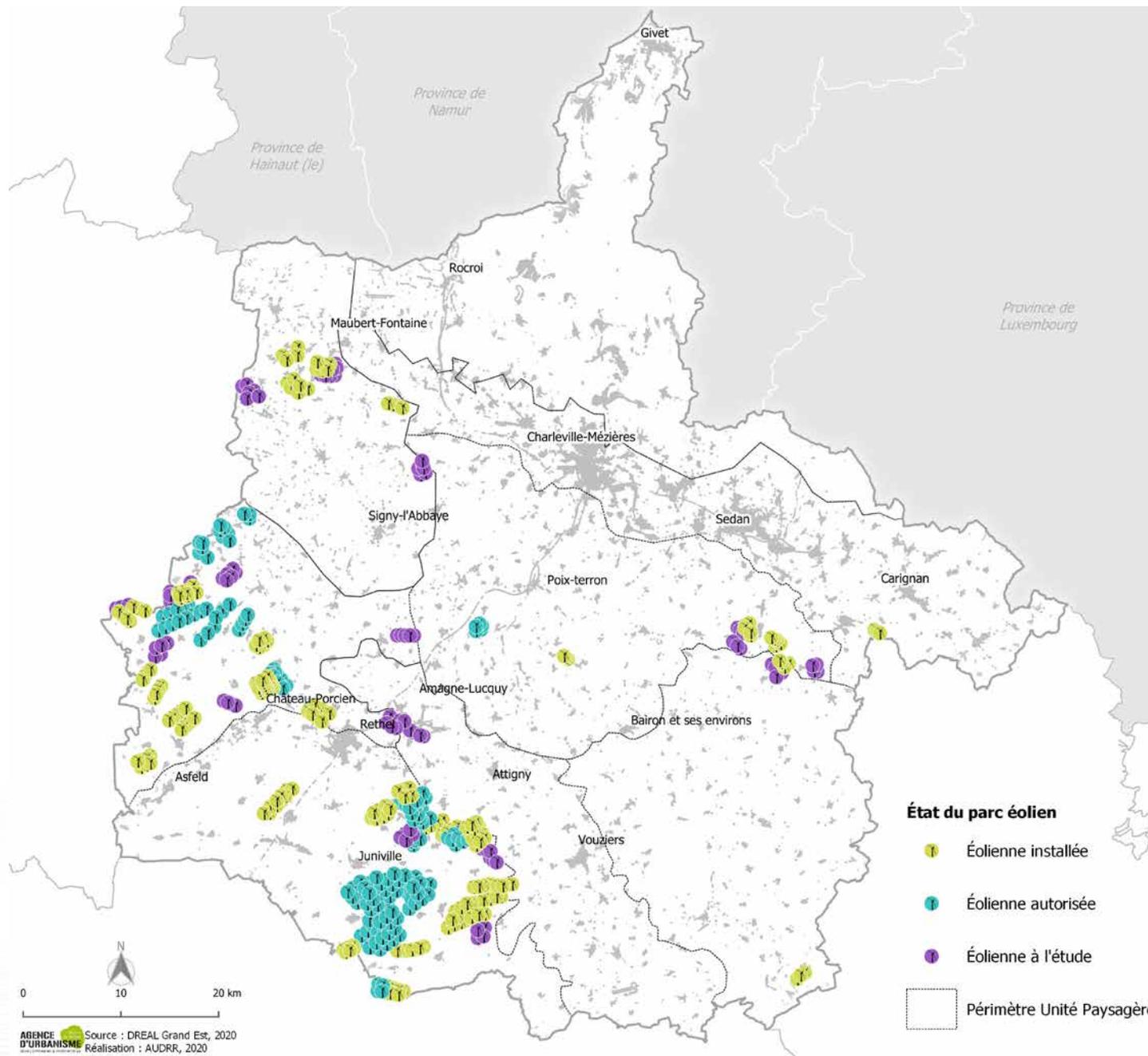
Carte de l'implantation du tissu éolien Ardennes en 2007 - AUDRR

En 2007, lors de la création du plan de paysage éolien, il n'y avait pas de projet de parc éolien construit sur le territoire. Ce document accompagné du SRE (Schéma Régional Eolien) a permis de protéger certaines caractéristiques paysagères uniques et symboliques.

En 2020, on compte 213 éoliennes installées, 158 éoliennes autorisées (au titre de l'urbanisme) et 91 projets à l'étude. Un grand nombre de ces équipements se concentre dans le sud et le sud-ouest du département, ce qui peut soulever des questions sur la saturation éventuelle de certains secteurs ou sur le potentiel de développement résiduel d'autres secteurs.



Carte de l'implantation du tissu éolien Ardennes en 2012 - AUDRR



Carte de l'éolien sur le territoire des Ardennes en 2020



En effet ces projets se sont installés sur des territoires à la topographie plane, sur de grandes étendues de plaines agricoles. Ces secteurs sont aujourd'hui saturés par l'éolien, provoquant parfois des paysages d'éoliennes à 360°.

Mais pas seulement, certains projets éoliens s'installent de plus en plus à proximité de forêts, de crêtes ou de cônes de vue majeurs.

L'augmentation du nombre de parcs éoliens impacte de plus en plus le paysage. Il était donc devenu nécessaire d'actualiser ce plan afin de protéger cette diversité de paysages et prendre en compte l'évolution de ces machines.

En effet la taille des machines a aujourd'hui évolué. Nous sommes passés d'éoliennes de 150 m à 180 m et même 200 m. L'impact n'est plus le même : l'implantation de ces machines, la distance entre les projets, la géométrie... tous ces éléments d'implantation d'un projet vont devoir évoluer.

Le paysage doit être le point de départ d'un projet éolien.

La taille importante des éoliennes et les principes d'implantation parfois en points hauts venteux rendent illusoire toute tentative de dissimulation des parcs éoliens dans les paysages. La disposition des éoliennes en groupe et le mouvement rotatif des pâles rendent plus prégnante encore leur présence.

La compréhension et l'analyse des paysages d'accueil doivent être au cœur de la définition du projet éolien. L'approche paysagère doit permettre une connaissance fine du territoire et une recherche de cohérence du nouveau paysage induit.

Il convient donc d'aborder la question du paysage dans la phase amont de recherche d'un site et dans la phase d'élaboration du projet.

Photo des éoliennes sur le territoire Ardennais-AUDRR

2. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

L'objectif de cette révision du plan de paysage éolien est de faire évoluer les recommandations et les préconisations et donc la cartographie des zones favorables, favorables sous réserve et non favorables.

Découpage territorial

La partie réalisée en 2007 sur l'analyse des unités paysagères reste donc la même avec quelques évolutions graphiques (photos, croquis et cartographies).

Pour rappel :

« La base d'étude des paysages a été celle proposée par l'Atlas départemental, qui comporte douze grandes unités paysagères, subdivisées en sous-unités. Connues de tous les acteurs locaux de l'aménagement, ces unités paysagères permettent d'aborder de façon immédiate l'enjeu du développement éolien sous l'angle du paysage comme valeur identitaire.

La première étape a consisté à relire ces douze unités au regard de l'échelle particulière de l'objet éolien, dont la grande dimension, la multiplicité et la dynamique viennent modifier les visuels déjà existants. Par exemple, le plateau et la vallée ne peuvent plus être considérés séparément : l'implantation d'éoliennes sur le premier nécessite d'évaluer impérativement l'influence visuelle sur la seconde.

Sur la base d'un travail de terrain et d'analyses cartographiques, les douze unités paysagères de départ ont été regroupées pour en obtenir huit au total :

1. La Champagne crayeuse
2. La Champagne humide
3. Le Porcien
4. La Thiérache
5. L'Argonne
6. Les Crêtes centrales
7. La Dépression pré-ardennaise
8. L'Ardenne



Carte des unités paysagères - DDT

Critères d'analyse

Un classement des paysages selon leur capacité à accueillir les éoliennes

L'évaluation de la capacité de chaque unité paysagère à accueillir ou non des éoliennes s'est ensuite appuyée sur une lecture fine de chacune d'elles. L'analyse a porté sur des éléments qui sont particulièrement sensibles au regard de la problématique éolienne et qui représentent un ensemble de contraintes :

- Éléments tangibles du paysage : les structures morphologiques (découpage fond, versant, plateau), lignes de force du relief, itinéraires de découverte, éléments patrimoniaux remarquables (monuments et sites) ;
- Vocabulaire paysager en place : motifs et leur niveau de lisibilité et/ou de conservation ;
- Examen des rapports d'échelle entre éoliennes et paysage. Cette grille de lecture a permis de subdiviser chaque unité en un certain nombre de secteurs qu'on nomme « entités paysagères », et a conduit à la production d'une carte des entités et d'une carte des contraintes par unité paysagère.

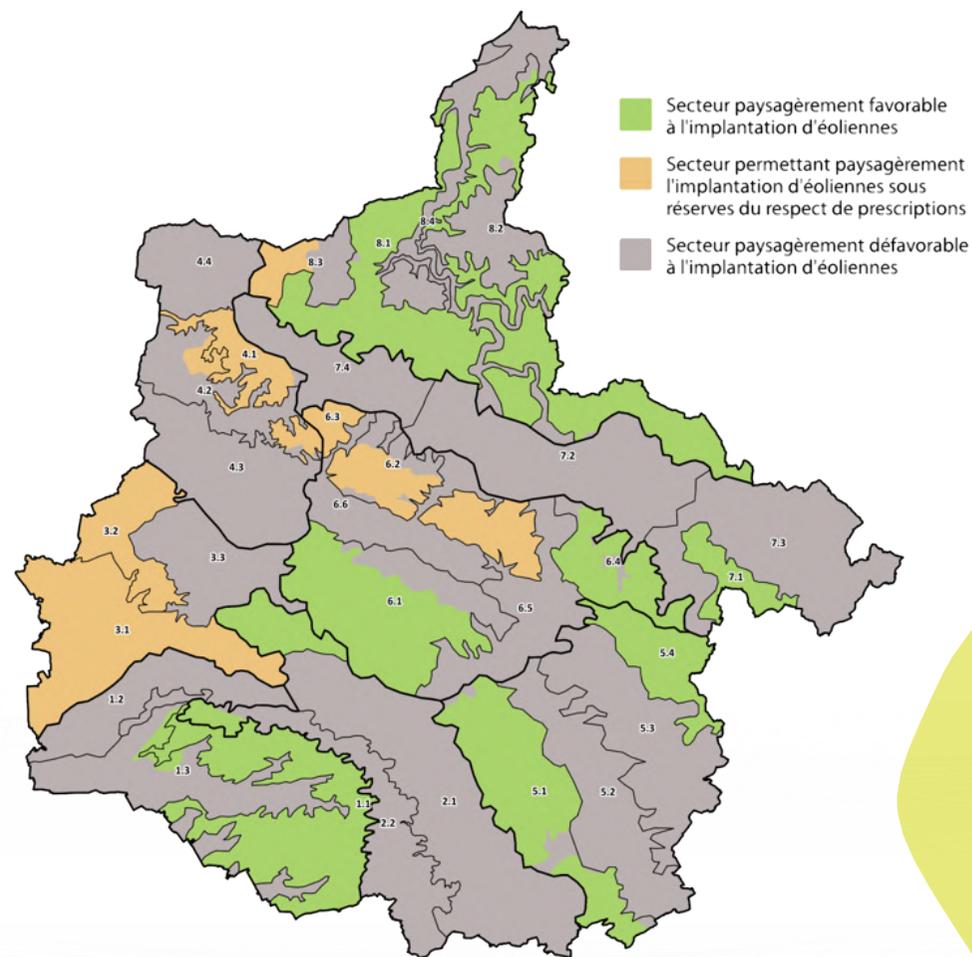
Chacune de ces entités est décrite dans une fiche sous l'angle de sa capacité à accueillir un projet d'implantation éolienne en distinguant **3 types de situations** :

1. Entités paysagères favorables au développement éolien : Il s'agit des paysages qui offrent les échelles les plus favorables au développement de l'éolien. Dans ces entités, les préconisations proposent un principe général d'implantation.

2. Entités paysagères favorables au développement éolien sous réserve : Il s'agit des paysages qui présentent des spécificités paysagères qui induisent des contraintes sur les projets d'implantation éoliens. Dans ces entités, les préconisations fixent des orientations spatiales précises.

3. Entités paysagères défavorables au développement éolien : Il s'agit en premier lieu des vallées et en second lieu des entités qui, en raison de leur qualité paysagère, réunissent un ensemble de critères objectifs, mais aussi sensibles, excluant l'implantation d'éolienne.

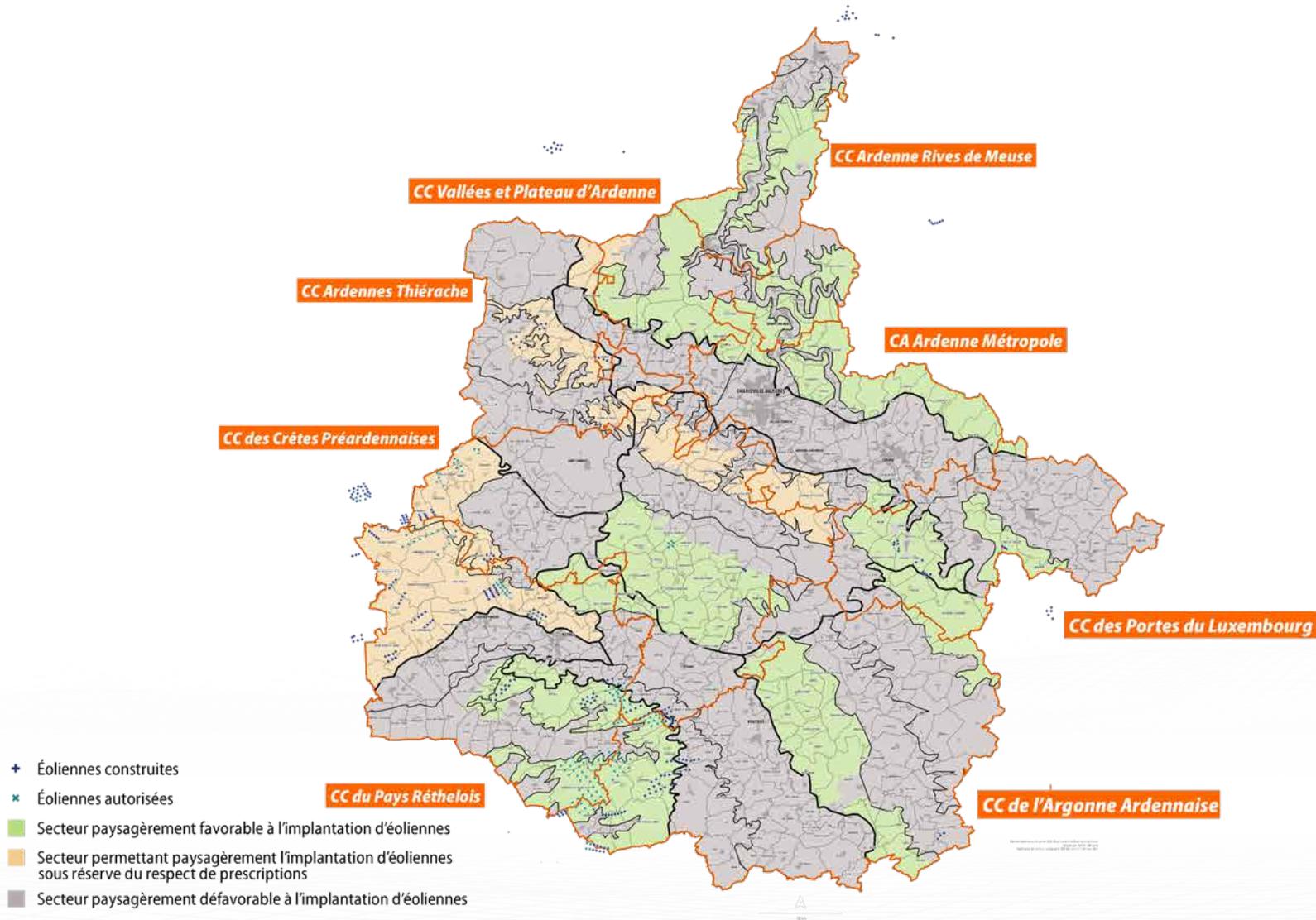
Elles y entraîneraient en effet une transformation trop radicale ou une forme de dénaturation. Ces critères peuvent être : la conservation d'un vocabulaire rural historique, la fragilité de certaines structures paysagères, la richesse patrimoniale ou encore l'intimité de l'échelle...



Carte de zonage des zones favorables, sous réserves et non favorables - DDT

Plan Paysage Éolien

Acceptation paysagère des éoliennes



La prise en compte du développement des éoliennes

Pour actualiser cette étude une méthodologie d'approche de la saturation visuelle (sur l'exemple de la méthode des Hauts de France) a été étudiée et travaillée sur le territoire des Ardennes.

Cette approche vise à objectiver l'impact visuel des parcs éoliens. Pour cela elle prend en compte à la fois les parcs existants mais également ceux qui sont autorisés et dont la construction est à venir.

Cette approche n'a pas pour objet de remettre en cause les éoliennes qui sont construites ou autorisées mais seulement d'apporter des éléments d'aide à la décision pour analyser les projets d'implantation de nouveaux parcs.

À cette fin, deux critères sont appréciés :

- **La saturation visuelle**

Un secteur est dit saturé lorsqu'un observateur se sent cerné par les éoliennes et considère que son panorama est diminué par la présence des aérogénérateurs. Cela correspond à une notion d'encercllement.

Pour identifier ces secteurs la première étape consiste à définir, pour une éolienne d'une hauteur donnée, la distance, à partir de laquelle on considère que sa présence n'est plus prégnante dans le paysage.

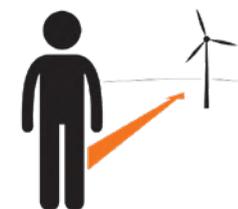
En effet, l'éloignement réduisant son échelle de perception, son impact visuel en est amoindri. À partir d'une certaine distance, son impact n'est plus significatif dans le paysage. Cette distance est la distance de perception.

Une fois cette distance fixée, il est possible de **mesurer** l'espace de **respiration résiduel**. Ce calcul s'effectue en faisant l'hypothèse que l'on a une vision fictive panoramique autour de soi (vision à 360°) sans qu'aucun obstacle (topographie, végétation, construction) n'empêche de voir les éoliennes présentes. L'espace de respiration est alors le plus grand angle continu sans éolienne.

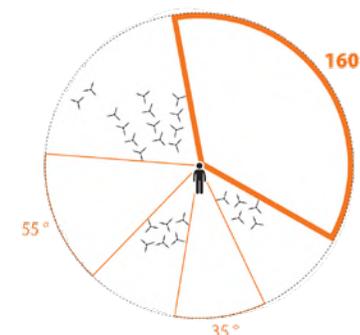
Dans l'exemple représenté la valeur de l'angle de respiration résiduel est égale à 160°.

Il est alors possible, pour une distance de perception donnée de cartographier les secteurs dans lesquels la valeur résiduelle de l'angle de respiration est inférieure à une valeur cible donnée que l'on fixe comme étant la valeur permettant éviter l'effet d'encercllement.

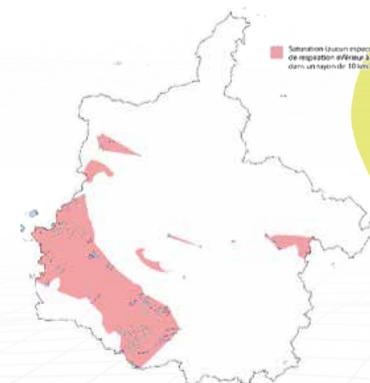
Fixation de la distance de perception.



Fixation d'une valeur cible pour l'espace de respiration = plus grand angle continu sans éoliennes.



Zones saturées par l'éolien.



Remarque sur la distance de perception :

Pour définir la distance de perception il est nécessaire de faire référence à une éolienne d'une hauteur donnée (en effet, plus l'éolienne est de grande hauteur, plus la distance de perception sera importante).

Dans le cadre de la présente étude, pour tenir compte des éoliennes les plus fréquemment présentes dans les Ardennes, il a été décidé de définir cette distance de perception en référence à une éolienne de 150 m de hauteur.

Pour définir la distance de perception équivalente pour une éolienne de taille plus importante on utilise une formule mathématique (théorème de Thalès).

Hauteur de l'éolienne (en m)	150	175	200	225	250	275	300
Distance de perception équivalentes (en km)	10,0	11,7	13,3	15,0	16,7	18,3	20,0
	12,5	14,6	16,7	18,8	20,8	22,9	25,0
	15,0	17,5	20,0	22,5	25,0	27,5	30,0

• La densité d'éolienne

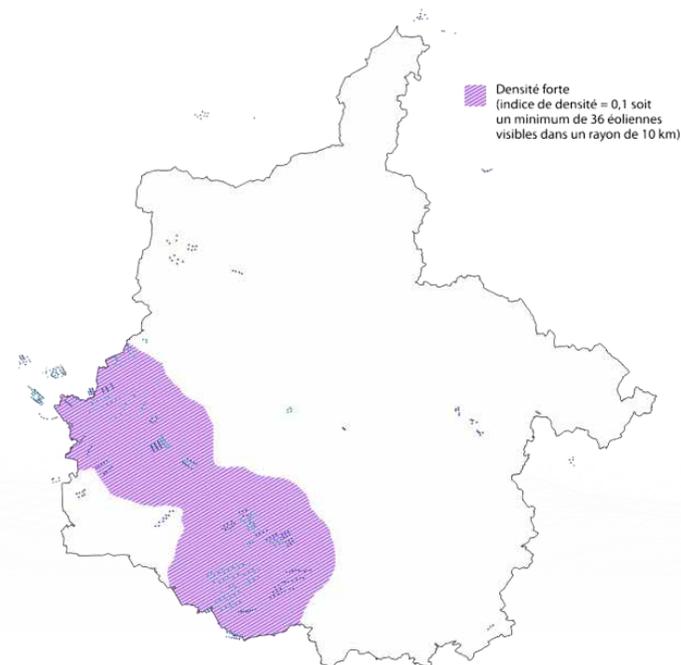
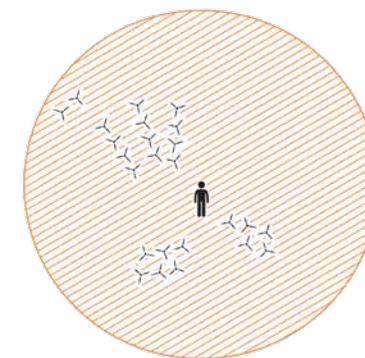
Lors des réunions de concertation avec les collectivités locales, il est apparu que la quantité d'éoliennes présentes dans le paysage est également un facteur qui doit être pris en compte pour évaluer l'impact des éoliennes sur le cadre de vie.

Cela est possible au moyen d'un indicateur de densité d'éoliennes qui se calcule à partir du nombre d'éoliennes présentes dans le cercle dont le rayon est égal à la distance de perception. L'indice de densité est égale à ce nombre d'éoliennes que l'on divise par les 360° du panorama.

Densité = Nombre d'éoliennes dans le cercle de rayon égal à la distance de perception ÷ 360°

Exemple ci-contre : 25 ÷ 360 = 0.069

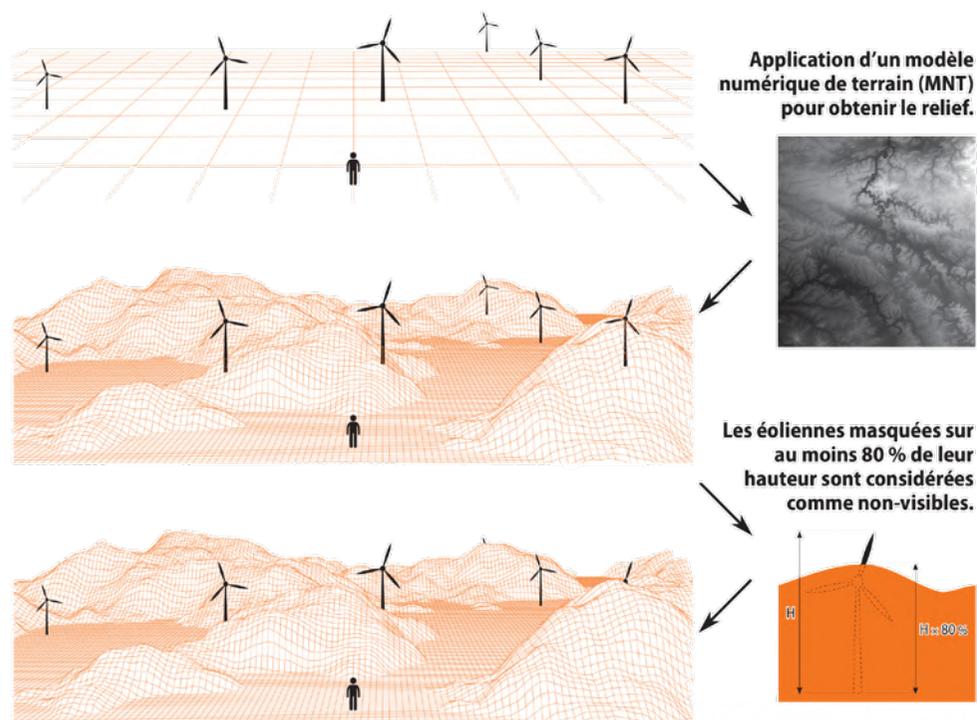
Le seuil d'alerte correspondant à cet indice de densité est de 0.1. Au-delà, la densité est considérée comme étant élevée.



La carte ci-jointe représente les secteurs dans lesquels la densité est supérieure à ce seuil d'alerte de 0,1.

La Topographie

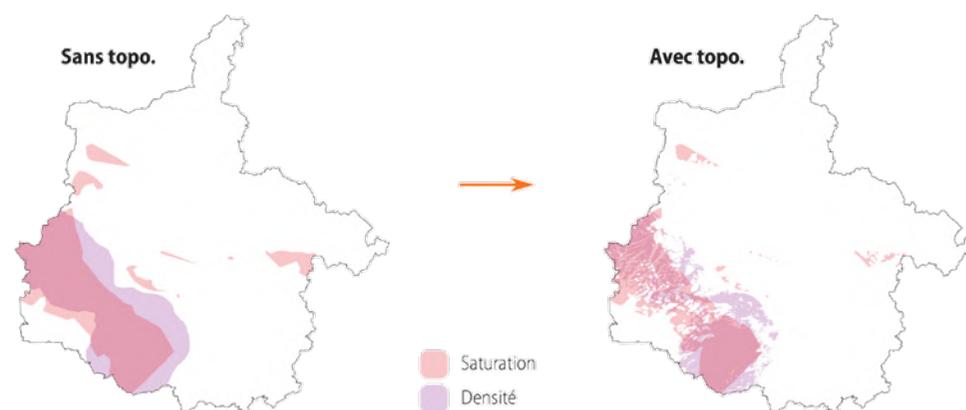
Une fois ces seuils fixés, il est possible de prendre en compte l'effet du relief qui peut masquer à la vue de l'observateur certains éléments des parcs éoliens.



Dans l'exemple présenté ci-avant, sur les 6 éoliennes qui sont présentes, la topographie en masque 2 et un observateur ne peut donc en voir que 4.

Dans les calculs qui sont effectués, on considère qu'une éolienne n'est pas visible dès lors qu'elle est masquée sur au moins 80% de sa hauteur. Seule la topographie est prise en compte dans ce calcul et non la présence de végétation qui peut également masquer certaines éoliennes. Ce choix a été fait dans la mesure où le couvert végétal, contrairement au relief, n'est pas pérenne.

Il est ainsi possible de produire une carte représentant les secteurs saturés (valeur de l'espace de respiration inférieur à la valeur cible que l'on se fixe) et les secteurs dans lesquels la densité d'éolienne est importante (valeur supérieur à 0,1) en prenant en compte l'impact de la topographie dans la visibilité ou non des éoliennes.



Niveau de précision des cartographies :

La saturation a été calculée à partir d'une grille de points espacés de 250 m couvrant l'ensemble du territoire ardennais. Lors de l'utilisation de la cartographie des périmètres saturés qui est jointe à la présente étude, il faut prendre en considération que la précision du tracé de ces secteurs est de plus ou moins 250 m et donc éviter de les représenter à trop grande échelle. De la même façon, les zones à forte densité ont été établies à partir d'un modèle numérique de terrain d'un carroyage de 75 m, leur emprise ne saurait avoir ni être utilisée avec une précision plus fine que cette distance.

Définition des seuils pour la distance de perception et pour l'angle de respiration

Il s'agit de fixer ces **valeurs** pour déterminer un bon équilibre entre l'éventuelle installation de nouveaux parcs éoliens et le maintien d'une qualité de cadre de vie.

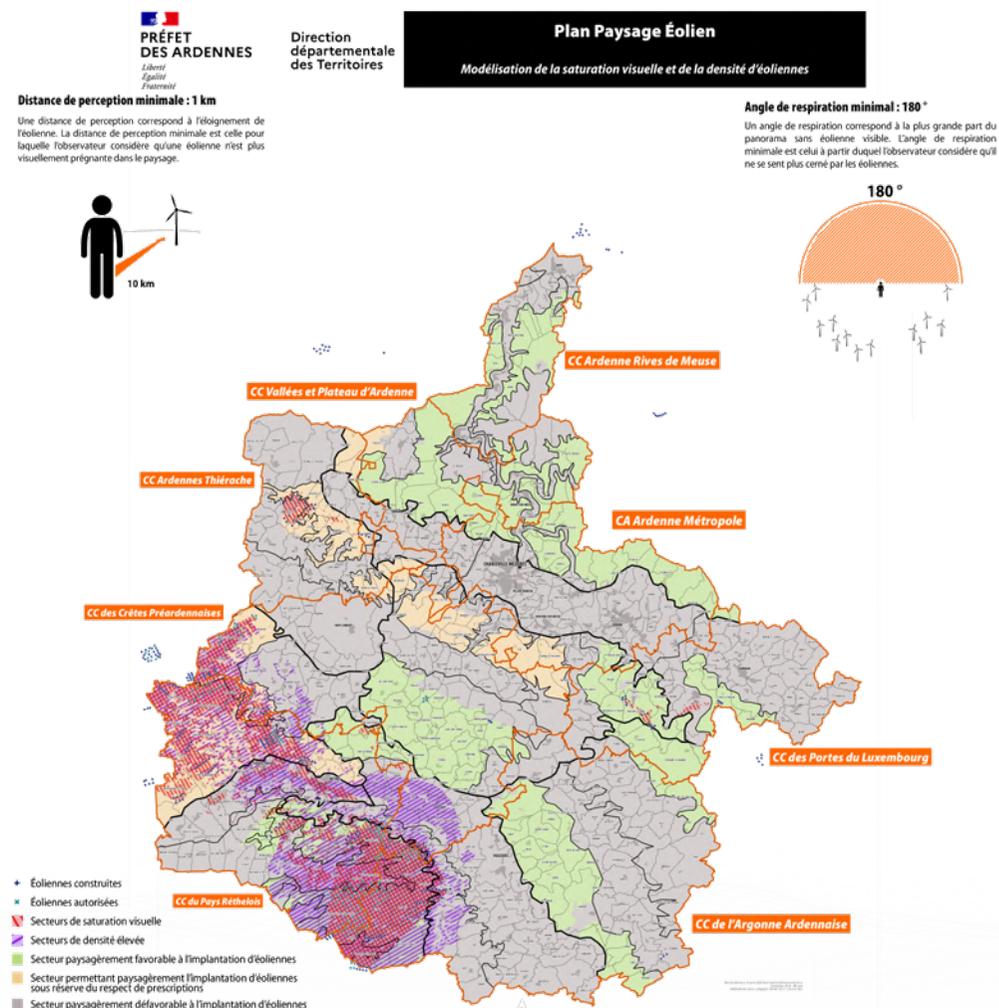
Idéalement, il s'agirait de fixer les seuils de **ces indicateurs** de manière homogène sur l'ensemble du département, pour éviter notamment les paliers au niveau des limites administratives des collectivités dans le cas où des valeurs différentes seraient retenues.

Dans le cadre de cette étude il est proposé de retenir les valeurs cibles suivantes : **10 km pour la distance de perception et 180° pour l'angle de respiration**. Ces valeurs semblent en effet correspondre au point d'équilibre qui apparaît suite à la démarche de concertation mise en place avec les collectivités (ECPI et communes) pour élaborer ce document. Il s'agit néanmoins de valeurs cibles qui n'ont pas de caractère contraignant. Les cartographies auxquelles elles conduisent constituent des outils de travail permettant de veiller au maintien de la qualité du cadre de vie.

Des valeurs différentes peuvent être retenues dans des territoires ou des paysages qui justifient ces adaptations. A titre d'illustration, des cartographies représentant des scénarios différents de valeurs seuil sont jointes en annexe.

Bien entendu, la capacité d'accueil des éoliennes est différente selon les entités paysagères, de même que les modalités d'implantation des parcs qui permettent de minimiser leur impact paysager. Ces éléments sont pris en compte par ailleurs dans le cadre de l'étude.

Il convient également de rappeler que le Plan de Paysage Éolien n'est qu'un élément d'aide à la décision qui s'adresse aux collectivités, aux porteurs de projet et aux services instructeurs de l'État. Il n'est pas opposable. Seule la transposition de ses éléments dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi) peut rendre son contenu opposable aux porteurs de projet.



3. LES DOCUMENTS EXISTANTS SUR LESQUELS S'APPUIE CETTE ÉTUDE

a. Plan de paysage éolien des Ardennes (2007)

Sous l'impulsion du paysagiste-conseil de l'Etat Sylvain Flippo, le département des Ardennes a été l'un des premiers à se doter d'un document de cadrage du développement éolien au regard des enjeux strictement paysagers.

L'étude a certes pris en considération les autres contraintes à l'implantation d'éoliennes, mais plutôt que de définir des zones favorables résultantes de l'absence des contraintes, elle s'est attachée à analyser la capacité du paysage à accueillir des aérogénérateurs de grandes dimensions.

L'étude a tout d'abord consisté à redéfinir les entités paysagères départementales au regard de la problématique éolienne. Puis à préciser, pour chaque entité, en quoi ses caractéristiques sont ou ne sont pas favorables à l'implantation d'éoliennes.

Chaque entité paysagère a fait l'objet de préconisations d'implantations. Des simulations d'insertions ont permis de tester et d'illustrer les recommandations. Jusqu'à l'approbation du SRCAE en 2014, la carte des zones favorables et des zones sensibles a servi de référence au développement éolien dans le département.

S'appuyer sur cette première étude était évident et nécessaire. Comme évoqué précédemment l'analyse paysagère effectuée en 2007 est conservée. Elle est appuyée par des mises à jour graphiques et contextuelles (situation de l'éolien en 2020).

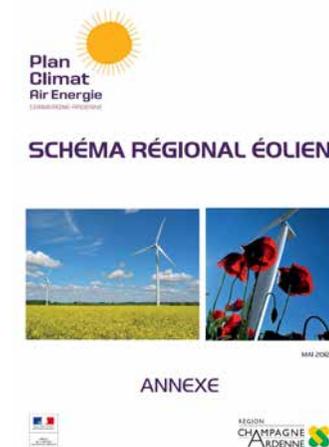
Cependant la cartographies des secteurs favorables ou non va évoluer tout comme certaines recommandations et préconisations.

b. Le Schéma régional éolien (2012)

La région Champagne-Ardenne, à l'image de nombreuses autres collectivités françaises, avait engagé une réflexion en 2012, afin de définir les bonnes pratiques d'implantation des parcs éoliens sur son territoire. Elle a ainsi réalisé un Schéma Régional Éolien qui prend en compte la globalité des enjeux du développement éolien, soit :

- Le gisement éolien
- Les contraintes et servitudes réglementaires
- Le raccordement électrique
- L'environnement
- Le patrimoine et le paysage

En matière de paysage, le schéma a raisonné selon une typologie de « configurations paysagères » régionales, pour y conseiller le type d'implantation éolienne s'accordant au mieux avec chacune d'entre elles. Ce document est de nature indicative et informative. Il oriente les porteurs de projet et les acteurs de l'éolien vers de « bonnes pratiques » quant à l'implantation des parcs.

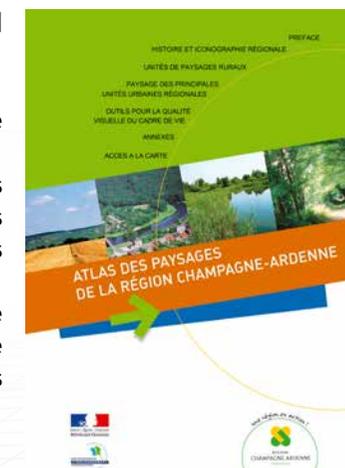


c. L'Atlas Régional des paysages de Champagne-Ardenne (2003)

Le Département des Ardennes dispose depuis 2000 d'un **Atlas des Paysages**. Celui-ci a été réalisé en concertation avec toutes les instances départementales afin d'obtenir une nomenclature paysagère et un diagnostic partagé du territoire des Ardennes.

Le lien restait à formuler entre l'atlas départemental et le schéma régional pour :

- Cibler spécifiquement la problématique paysagère éolienne sur le territoire ardennais,
- Décliner et préciser les approches du schéma régional en la matière sur les unités paysagères décrites dans l'atlas des paysages départementaux,
- Mettre au point un outil partagé permettant l'accompagnement raisonné de la transformation des paysages ardennais par l'implantation éolienne.



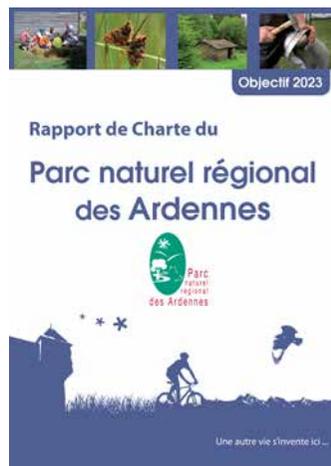
d. La Charte du PNR des Ardennes

La Charte du PNR des Ardennes est un document à prendre en compte dans cette étude notamment le passage de l'Axe 2 : *Révéler et préserver la richesse des patrimoines naturel et paysager et accompagner les mutations environnementales.* Et plus particulièrement la 5eme Orientation : *Favoriser une gestion économe des ressources avec la mesure 15 : Encourager les économies d'énergie et développer les énergies renouvelables locales.*

En effet dans cette mesure « Veiller à une bonne intégration des projets éoliens » est une thématique abordée qui confirme la volonté d'intégrer au mieux les projets éoliens sur le territoire ardennais.

« Veiller à une bonne intégration des projets éoliens en cohérence avec le schéma régional, des ZDE (zone de développement éolien) ont été créées sur l'ouest du parc. Elles ciblent les espaces de projet prioritaires dans le développement de cette énergie. A l'Est, les contraintes relevées et les faibles potentialités ne laissent pas envisager la création de ZDE.

Le Parc accompagne la concrétisation des projets éoliens en apportant un conseil technique relatif à une meilleure prise en compte des paysages et de la biodiversité. Les collectivités compétentes et l'Etat s'engagent à associer le Parc à tout projet éolien concernant son territoire et à s'appuyer sur ses compétences pour garantir des réalisations exemplaires. »



e. Le schéma de développement éolien des Crêtes Pré-Ardennaises (2013-2014)

Ce schéma a été conçu afin d'avoir un développement de l'éolien maîtrisé et partagé sur le territoire des Crêtes Pré-Ardennaises.

En effet depuis 2002, la Communauté de Communes des Crêtes Pré-Ardennaises s'est engagée dans une démarche volontaire de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Cette étude a pris en compte des enjeux écologiques, une analyse technique et une analyse paysagère.

Il était donc important de prendre en compte ces prescriptions dans cette mise à jour afin d'être en cohérence sur ce secteur et de renforcer la protection de ces paysages.

f. La méthode de saturation des Hauts de France (2020)

Dans ce contexte éolien dense et souvent contesté, la DREAL Hauts-de-France a souhaité examiner si des éléments d'aide à la décision relatifs à la saturation visuelle peuvent être utilisés de manière légitime juridiquement.

Les objectifs de cette étude sont notamment :

- Avoir un aperçu de la jurisprudence sur la saturation visuelle
- D'identifier les situations régionales où un risque de saturation visuelle est présent ;
- Définir des seuils pour aider à l'analyse de la saturation ;
- Proposer un outil d'aide à la décision.

g. La charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (2018)

Cette charte éolienne 2018 a pour but de définir une Aire d'Influence Paysagère à l'échelle de l'Appellation Champagne qui correspond au périmètre de la zone d'engagement reconnue par l'UNESCO, plus précisément de délimiter une zone d'exclusion et de vigilance vis à vis de l'éolien autour d'un bien du Patrimoine mondial *Coteaux, Maisons et Caves de Champagne*. Elle permet de guider les porteurs de projet dans l'implantation d'extensions et de nouveaux parcs éoliens. Des préconisations et des outils méthodologiques sont définis afin de garantir un développement respectueux des paysages viticoles champenois.

Ce document est important en termes de références et d'exemples de préconisations et de recommandations. Les paysages sont différents mais certains principes restent identiques comme éviter d'installer un parc éolien sur les hauteurs, ou veiller à étendre un parc selon la même géométrie d'implantation existante...

Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Février 2018



CHAPITRE 2

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

1. UNE VARIÉTÉ ET UNE RICHESSE DE PAYSAGES À PROTÉGER ET À VALORISER

Des paysages porteurs de valeurs identitaires

Le territoire ardennais présente une grande diversité et une grande richesse de paysages (parfois contrastés). Cependant ils ne sont pas toujours valorisés, connus et reconnus.

La perception des paysages et leur appréciation se concrétisent au quotidien aussi bien pour les habitants des lieux que pour ceux qui les découvrent.

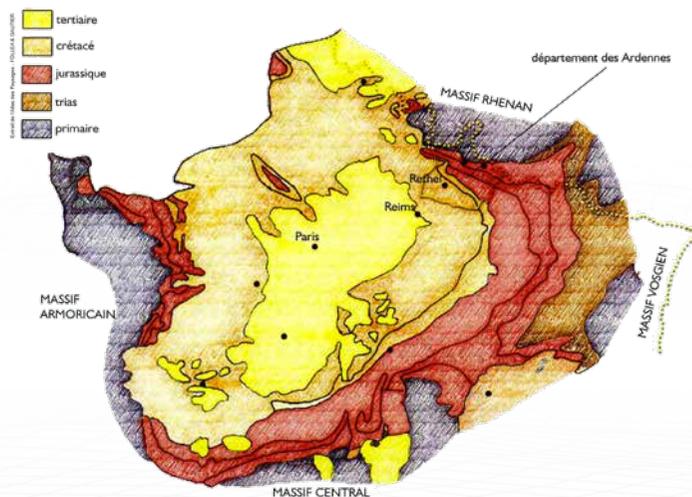
Ce paysage, et même ces paysages, doivent devenir le socle de l'aménagement. L'armature du développement d'un territoire aide à comprendre comment celui-ci s'est forgé et comment les activités humaines l'ont impacté, modelé.

Il faut pour cela qualifier les paysages, mesurer leurs atouts et leurs sensibilités dans le but d'être conscient de ce que l'on offre aujourd'hui comme cadre de vie aux habitants et comme cadre d'accueil au tourisme ou aux entreprises.

A travers le paysage, ce sont des enjeux sociaux (cadre de vie, traitement des entrées de villes) et économiques (tourisme, entreprises) qui se jouent. L'enjeu est aussi culturel et patrimonial. **Intervenir dans le paysage, c'est s'inscrire dans le temps et dans l'histoire.**

Quelles sont les caractéristiques de ces paysages ?

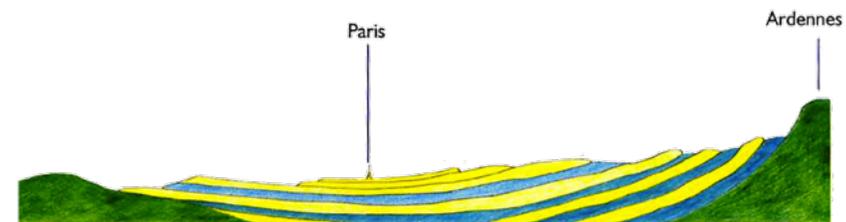
a. La géographie des Ardennes



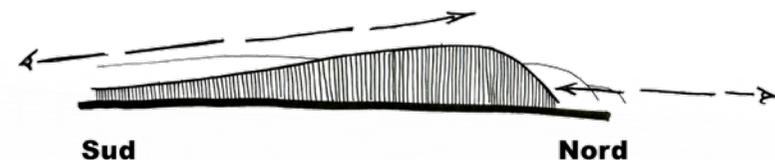
Carte géographie, extrait de l'Atlas du paysage Follea et Gauthier

Le paysage des Ardennes présente une géographie particulière, structurante avec des entités paysagères marquées et différenciées. Ce paysage peut-être rapidement décrit par des éléments structurants contrastés :

- **Une dualité très marquée** entre une plaine agricole crayeuse au Sud, ouverte et lumineuse, et, à peine 100km plus au Nord, un plateau forestier schisteux, fermé et sombre;
- **Une succession resserrée de crêtes** orientées Nord-Ouest / Sud-Est qui fractionnent le département et dont l'altitude s'élève progressivement ;
- **Une vaste dépression alluviale** entre Charleville-Mézières et Sedan, qui concentre les activités et les hommes, et qui marque la transition avec le massif de l'Ardenne.



L'empilement des couches géologiques du bassin sédimentaire parisien jusqu'au rebord du Massif Rhénan a comme conséquence la succession rapide des crêtes dans le département des Ardennes. Extrait de l'Atlas des Paysages-Follea et Gauthier



Les crêtes ont des profils asymétriques, les versants nord offrant des horizons fermés par des cotéaux abrupts et les versants sud offrant des horizons dégagés accompagnés par des pentes douces-DDT

La géologie simplifiée du Nord de la France permet de comprendre cette diversité et cette relative complexité des paysages qui composent le département des Ardennes.

En effet, l'immense cuvette du Bassin parisien déroule en cercles concentriques ses couches géologiques sédimentaires, de plus en plus anciennes au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre. Ainsi à sa périphérie, le bassin sédimentaire touche les massifs anciens primaires du massif Rhénan et du massif armoricain.

Le département des Ardennes tient son originalité du fait qu'il est à cheval entre deux mondes géologiques : celui du sédiment calcaire du bassin parisien et celui de la roche primaire schisteuse du massif rhénan.

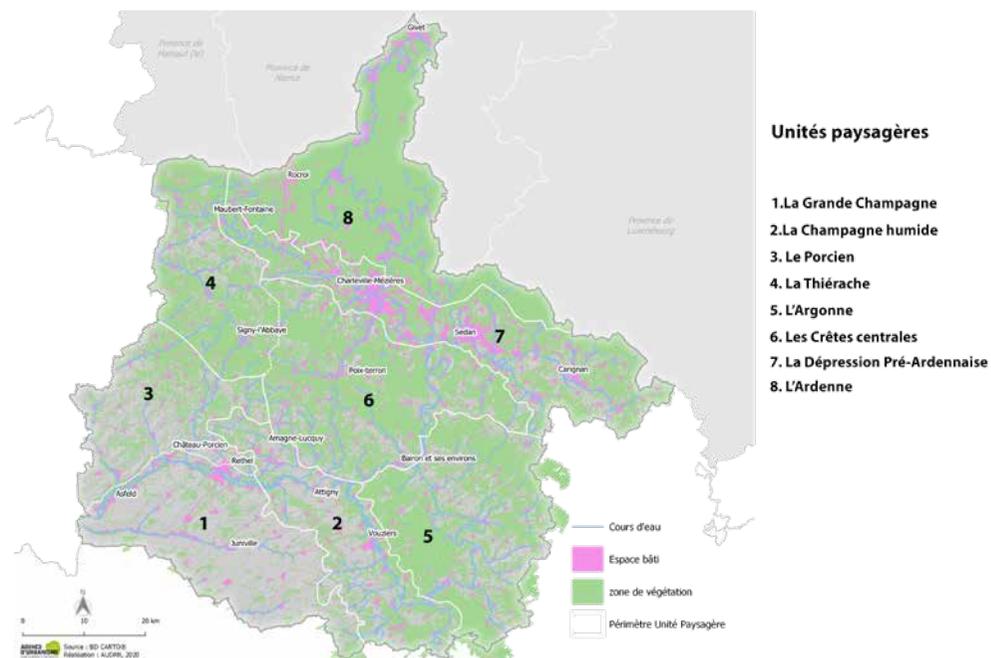
Cette spécificité explique également la rapidité de la succession des crêtes : les couches géologiques se sont empilées à la manière d'assiettes. A chaque passage de couche, une différence de niveau s'observe : ce sont les fameuses côtes ou crêtes ou **cuestas du Bassin Parisien, qui dessinent comme une succession de vagues.**

Ces versants asymétriques constituent un motif paysager récurrent et identitaire dans le département, qui n'est pas sans conséquences sur l'implantation éolienne. Il faut donc toujours garder à l'esprit que si les lignes de force depuis le Nord apparaissent lisibles grâce aux horizons bornés par les côtes abruptes qui dominent les vallées, depuis le Sud en revanche, les visions apparaissent claires et dégagées, sans ligne de force apparente.

Mais cette lecture simplifiée est contrariée par le découpage des vallées et des vallons qui viennent nuancer la lisibilité des crêtes sur le terrain. L'eau a dessiné des retournements qui ménagent des plis et des replis dans les versants Nord et des paysages de collines sur les versants Sud.

Ce sont dans ces secteurs complexes que se cachent les paysages les plus remarquables du département, là où les conditions d'exploitation agricole sont les plus difficiles et où le vocabulaire rural historique est le plus préservé.

b. Les Unités et les sous unités paysagères



Carte des Unités paysagères -AUDRR

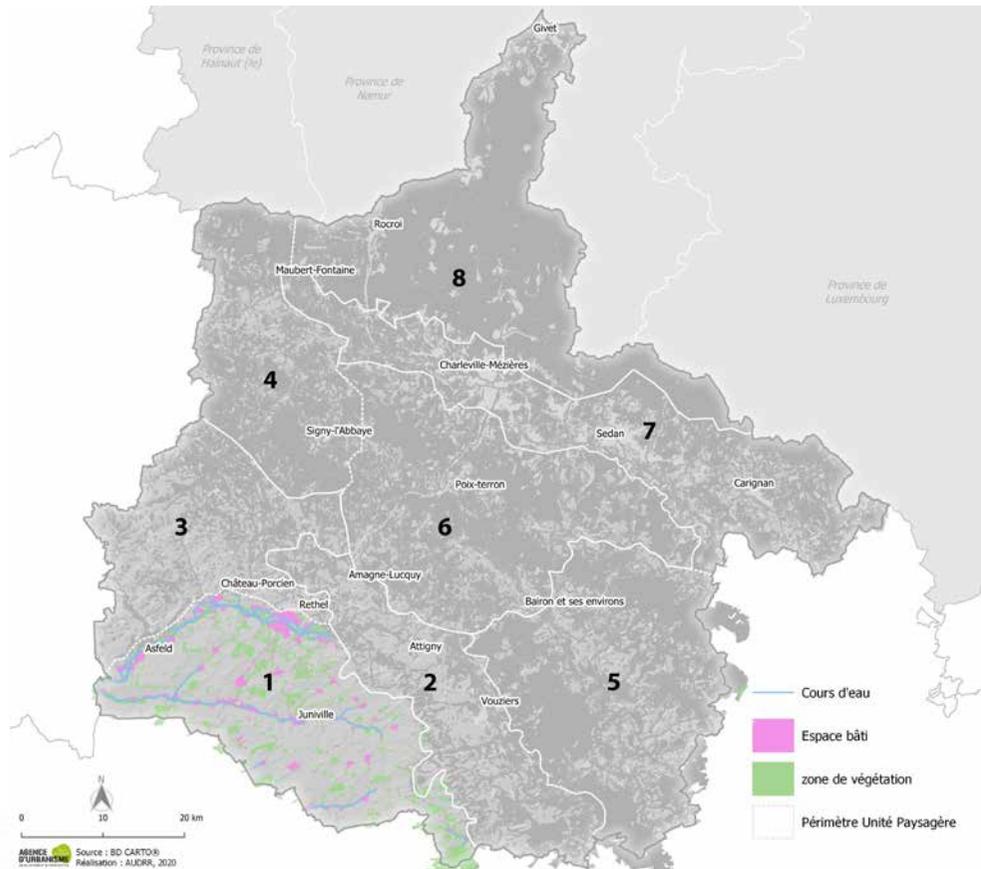
Les paysages des Ardennes se répartissent et se différencient en 8 unités paysagères.

- **La Grande Champagne**
- **La Champagne humide,**
- **L'Argonne,**
- **Le Porcien,**
- **Le plateau de l'Ardenne**
- **La dépression pré-ardennaise**
- **Les crêtes centrales**
- **La Thiérache**

L'identification des unités paysagères permet de comprendre cette diversité et cette richesse présentes sur le territoire.

2. LES UNITÉS PAYSAGÈRES

LA GRANDE CHAMPAGNE



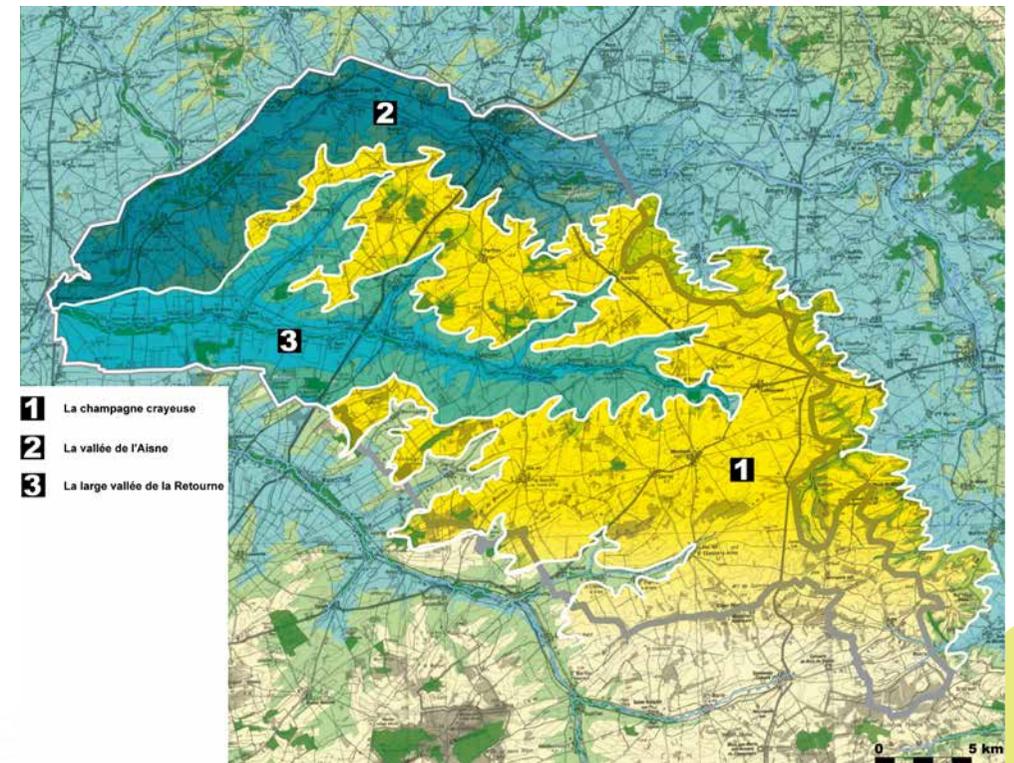
Carte de situation de la Grande Champagne sur le territoire des Ardennes - AUDRR

EPCI concernés :

- La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
- La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

1. Analyse paysagère et patrimoniale

Paysage



Carte des sous unités paysagères de la Grande Champagne - DDT

La Grande Champagne est un **paysage très ouvert**, composé de **vastes plaines crayeuses**, qui s'étendent largement au sud du territoire. Cette entité est qualifiée de « désert fertile » mais elle présente de vastes parcelles de terres crayeuses dédiées à l'agriculture industrielle.



Photo aérienne de Juniville - AUDRR

Ce paysage offre des horizons sans fin, magnifiques, qui alternent entre des ondulations et des zones plates.

En effet, la topographie de cette unité paysagère présente des **zones vallonnées**, des successions d'ondulations de faibles amplitudes qui rythment la traversée de ce paysage ouvert. On y trouve deux types de vues ; lointaines si l'on se trouve sur un point haut, très proche si l'on se trouve sur un point bas.

Elle présente aussi des **zones plates** avec de larges étendues marquées par une pente faible et régulière. Sur ces zones le panorama varie peu suivant l'emplacement de l'observateur. Elles sont situées le plus souvent dans des vallées à fond plat.

Ces dégagements visuels, ces vues lointaines sont des éléments de typicité de la Champagne crayeuse à conserver et à valoriser car ils permettent d'appréhender, et de visualiser rapidement la composition du territoire.

En plus de ces variations de relief, cette unité paysagère propose différentes nuances et caractéristiques à observer et à valoriser :

- **Au sommet d'une ondulation** : En effet au sommet d'un point haut, d'une courbe, d'une ondulation certains éléments sont identifiables comme les ripisylves, les villages et certains éléments verticaux. Ce sont des éléments à ne pas dénaturer et surtout des points de vue à conserver.
- **Le rapport entre le ciel et la terre** : La part de ciel visualisée est importante. Il y a un équilibre dans le rapport entre le ciel et la terre
- **Les champs et les couleurs** : La forme très géométrique des parcelles agricoles, le plus souvent rectangulaire compose sur la plaine une trame régulière. La succession des champs et les variations de couleurs offrent à la vue des damiers constitués de grands aplats de couleurs saturées.
- **Les surfaces arborées** : Ce sont les éléments rares de ce paysage, puisqu'ils ne représentent que 5% de la surface totale. Les bois, boqueteaux, haies, bandes boisées ainsi que les arbres isolés prennent une valeur d'exception dans ce paysage dénudé, alors qu'ils pourraient sans doute être l'élément de cohérence et de mise en scène de ce territoire.
- **Les infrastructures verticales** : La présence d'éléments verticaux comme les éoliennes, perturbent parfois la visibilité et lisibilité de ce paysage

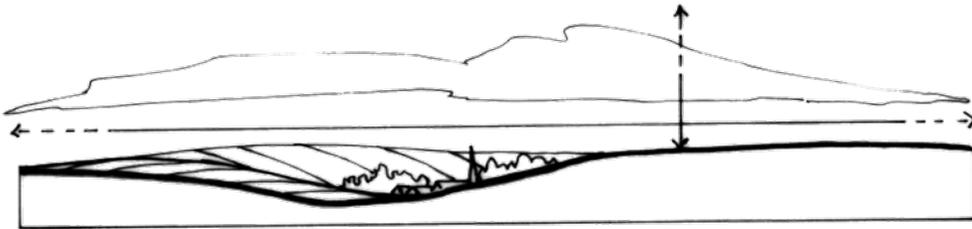


Photos des paysages de la Grande Champagne - AUDRR

Patrimoine

Le patrimoine architectural le plus prégnant est représenté par l'architecture industrielle, religieuse et publique. Ces bâtiments hautement symboliques, s'inscrivent et se détachent à travers les grandes étendues du paysage. Les villages sont implantés près de l'eau et des sources. La Retourne et l'Aisne sont étroitement liées au patrimoine.

On retrouve les villages en pied de pente, orientés sur la vallée.



Les villages s'abritent dans les creux de la vallée de la Retourne

Croquis implantation des villages - DDT

Deux villes sont marquées par un patrimoine emblématique très représentatif, de fort caractère architectural, et de très grandes dimensions avec :

- **L'église Saint-Didier de Asfeld** de style baroque, à l'opposé du tissu bâti ancien urbain de son environnement, est bâtie à une échelle monumentale.
- **L'architecture publique des équipements symboliques** de Reithel, comme son hôtel de ville et de sa bibliothèque, riche de détails complexes et très colorés.
- L'architecture ornementée, classique et bien ordonnée des **grands ensembles industriels** de Neufelize, de Juniville et de Reithel, comme la friche de Cayenne par exemple.

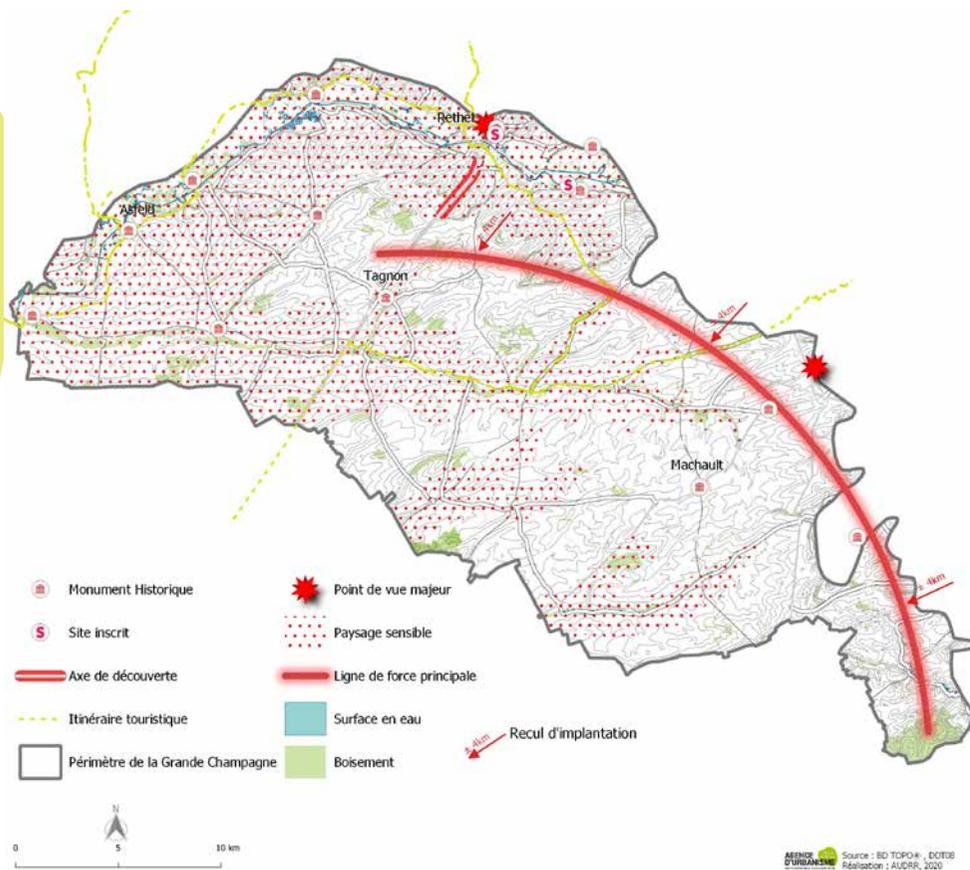


Photo d'un bâtiment traditionnel en pans de bois, torchis et pierre calcaire à Juniville - AUDRR



Hôtel de ville de Reithel - Arnaud Frich

2. Les contraintes paysagères et patrimoniales



Carte des contraintes paysagères et patrimoniales - AUDRR

a. Contraintes paysagères

La Grande Champagne



Coupe topographique de la Grande Champagne - AUDRR

La Grande Champagne se présente comme **un vaste plateau crayeux au bord Nord relevé par la côte de Bourcq et légèrement entaillé par de larges vallées**. Les vastes horizons champenois ne sont pas plats ; les subtiles variations du relief prennent ici beaucoup d'importance.

- **La côte chantournée de Bourcq** forme en arrière de ses plis et replis une ligne de crête plus haute que le niveau du plateau, ce qui borne les horizons visuels au Nord. Cette particularité du relief impose de raisonner les implantations en fonction de l'effet de domination sur la vallée de l'Aisne bien sûr, mais également sur les paysages de Champagne.
- **L'ambiance intime de la vallée de la Retourne** et des villages qui y trouvent refuge se prolonge bien au-delà de la ripisylve. En effet, le fond évasé de cette large vallée remonte assez loin du lit de la rivière jusqu'à la cote 130m NGF. Cette sensation de creux est particulièrement perceptible le long de la RD 925.
- **A l'Ouest, la transition entre la Champagne et la vallée de l'Aisne est à peine perceptible**. Il faut attendre d'avoir franchi les côtes du Porcien à Château-Porcien pour avoir le sentiment d'avoir changé de paysage. Cette sensation est due à la pente douce sans coteau ni talus qui plonge dans le fond évasé de l'Aisne.

b. Contraintes patrimoniales

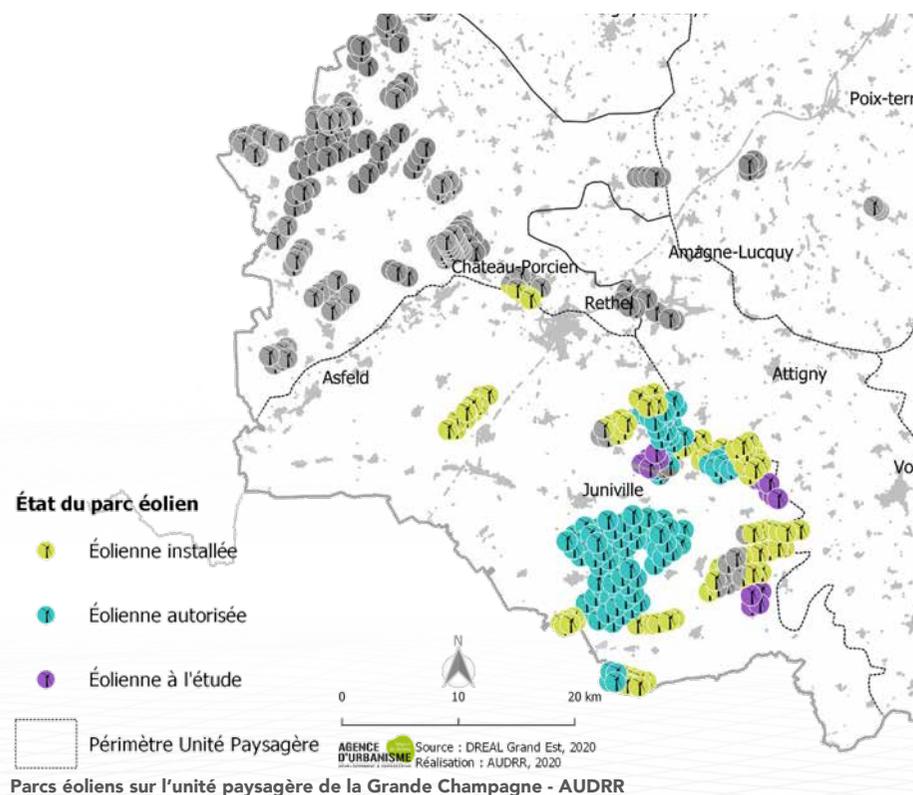
En Champagne, on peut remarquer deux types de structure de bourgs et villages :

- **Les villages de plateaux**, ramassés, regroupés autour de l'église, bâtiment symbolique et identitaire, qui forment par leurs flèches un repère dans le paysage,
- **Les villages de vallées**, protégés des vents au pied des versants, s'égrènent en chapelet le long des cours d'eau.
- **Les églises de Champagne constituent souvent des éléments remarquables**. A Reithel, l'église constitue un monument d'importance régionale. D'autres églises remarquables se distinguent : Saint-Fergeux, Thugny-Trugny...
- Il faut également noter la présence de quelques châteaux intéressants, comme celui de **Thugny-Trugny**. La plupart de ces édifices reste privés et ne sont pas mis en valeur pour le tourisme.

La Grande Champagne est remarquable pour son paysage ouvert. Ce rythme entre relief, vallon et plat, lui donne sa qualité paysagère mais aussi toute sa sensibilité.

Compte tenu de l'ouverture du paysage sur des horizons lointains, l'enjeu est essentiel. Inciter les constructions à s'intégrer au mieux au paysage en adaptant les volumes, l'architecture et l'implantation, et ce plus particulièrement pour les installations de grande ampleur (éoliennes, unités de méthanisation, pylônes...) En effet, celles-ci seront très visibles dans ce paysage ouvert. Elles peuvent devenir un signal, un point « noir » vu à des kilomètres à la ronde, perceptibles dès l'entrée et au cœur des villes.

3. Contexte éolien et capacité d'accueil du paysage vis-à-vis des éoliennes de grandes tailles (150-180-200m)



En 2020 la Grande Champagne compte **84 éoliennes installées, 92 autorisées, 15 éoliennes à l'étude.**

Il s'agit de l'unité paysagère présentant **le plus grand nombre d'éoliennes sur le territoire ardennais.** En effet les projets se sont installés sur cette zone profitant des **longues plaines agricoles et d'une topographie relativement plane.**

De plus en 2007 la carte des zones favorables ou non favorables du plan de paysage éolien situait la partie Est de l'unité en zone favorable d'où la forte présence de projets éoliens.

Cependant ces paysages sont aujourd'hui de plus en plus **saturés en éoliennes.** Les parties est et nord de cette unité présentent une **densité forte en terme de projet éolien.** Certaines zones présentent même une saturation tellement élevée qu'il n'y a aucun espace de respiration supérieur à 180 ° dans un rayon de 10 km.

Si la majeure partie des projets se situe en zone favorable (plan de paysage éolien 2007), d'autres sont et vont **s'installer en zone défavorable.**

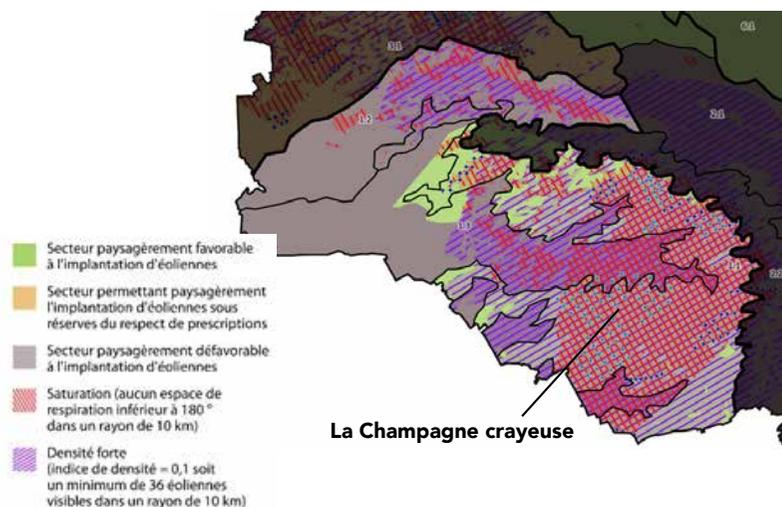
Certaines implantations d'éoliennes ont même modifié ce paysage. **En effet des vues sont obstruées par des alignements d'éoliennes ou encore des entrées de villages se trouvent impactés directement par des éoliennes situées sur des points hauts.**



Photos des projets éoliens construits sur la Grande Champagne - AUDRR

4. Préconisations

1.1 La Champagne crayeuse

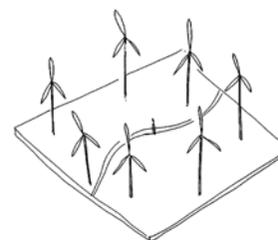


Carte des secteurs, saturations et densités - Zoom sur la Grande Champagne- DDT

Caractéristiques paysagères et sensibilités

Un paysage ouvert, qui présente des horizons de vision profonde et des dégagements panoramiques, permet d'appréhender d'un seul regard de vastes portions de territoire. Dans ce type de paysage, les éléments verticaux font tout de suite signal.

C'est un paysage a priori fait pour recevoir des aérogénérateurs de grandes hauteurs, tant le rapport d'échelle entre l'horizon et le ciel est important, capable d'absorber la dimension des éoliennes. **Le secteur est défini comme paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes. Cependant les paysages de cette sous unité sont déjà bien impactés par la présence de l'éolien.**



Paysages encadrés et saturés par l'éolien

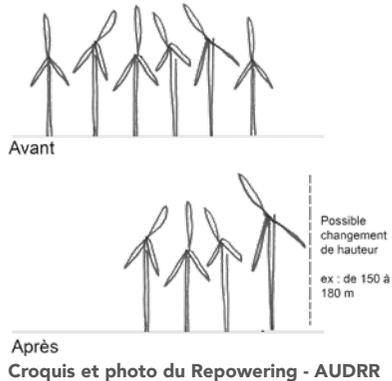


En effet la Champagne crayeuse présente des zones saturées mais aussi des zones mêlant saturation et densité forte en termes de projets éoliens.

Sur les zones uniquement saturées (rayures rouges sur la carte ci-dessus) il convient d'être particulièrement vigilant sur les projets d'implantations de nouveaux parcs. L'installation de nouveau parc dans ces secteurs ne doit pas avoir pour effet de dégrader, depuis les lieux de vie, la valeur résiduelle de l'espace de respiration (ou de la maintenir à au moins 180°).

Sur les secteurs à la fois saturés et denses (rayures rouges et violettes), le grand nombre de projets éoliens a provoqué une dégradation du paysage. Il s'agit d'un secteur de grande vigilance, à préserver de tous nouveaux projets éoliens. Cependant, il reste une alternative, ces secteurs peuvent accueillir des actions de repowering et remplacer d'anciennes éoliennes par des modèles plus performants.

Repowering



Préconisations sur les secteurs favorables à l'éolien

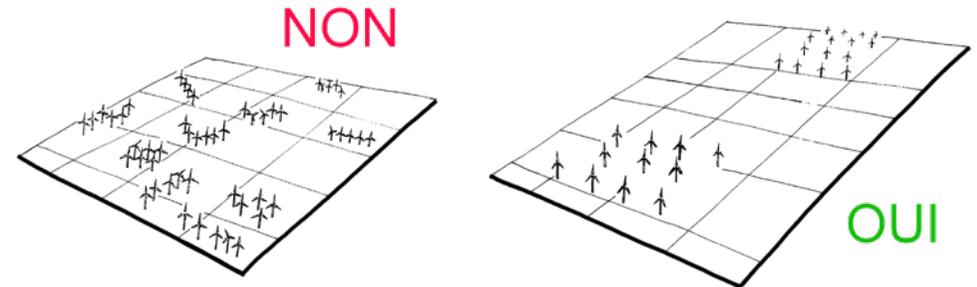
• Axes de vue et implantations

L'orientation des parcs s'inspirera de l'orientation de la trame parcellaire qui est la seule ligne de force sensible de ces paysages : la plus grande ligne est toujours parallèle à la plus grande limite parcellaire.

• Forme, géométrie et taille du parc

La très grande échelle du paysage de la Champagne crayeuse nécessite de raisonner sur des projets d'échelle équivalente : il importe d'éviter la dissémination de petits projets n'obéissant à aucune logique d'ensemble. Ce paysage se prête donc à la réalisation de grandes unités ordonnées, soit en groupes géométriques, soit en lignes.

Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés : alignés sur la trame parcellaire et suivant la forme du parc existant.



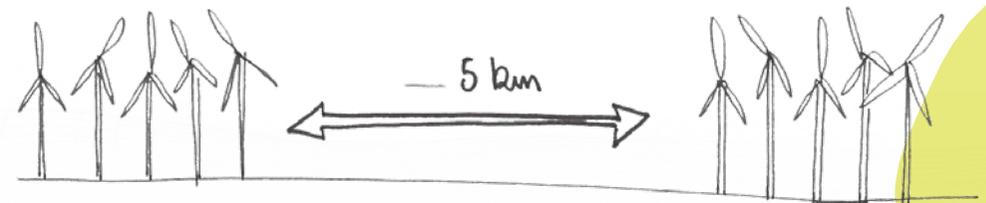
L'absence de règle d'implantation entre les parcs nuira à la lisibilité de ces paysages. Il faut éviter la coexistence dans un même champ visuel de formes de parcs différentes-DDT

• Densité et relations des parcs entre eux

La configuration du paysage et la présence de nombreux projets éoliens ne permettent pas une densité élevée d'éoliennes.

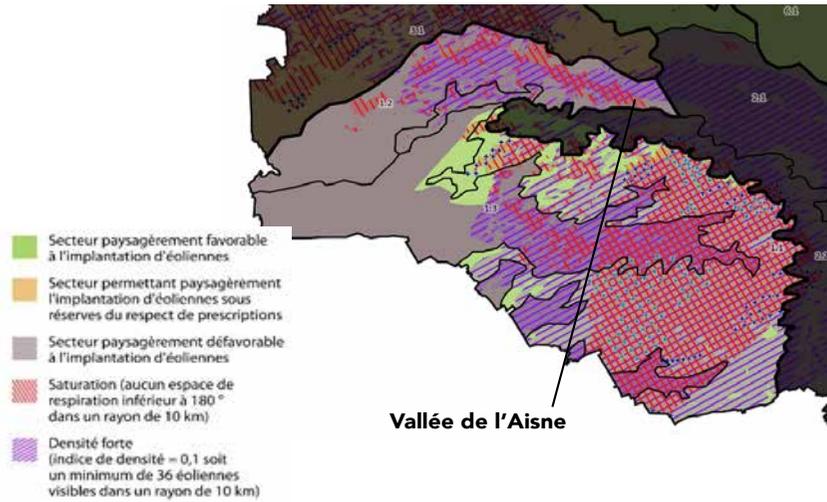
Pour des raisons de lisibilité d'ensemble, les secteurs d'implantation privilégiés doivent être réservés soit à des parcs en lignes soit à des parcs en groupes, mais il faut absolument éviter la cohabitation de ces deux formes dans le même champ visuel.

Afin de garantir une bonne respiration visuelle entre des parcs de grande envergure, l'interdistance requise est de 5000 m environ.



Respecter une distance de 5 km entre chaque parc éolien - AUDRR

1.2 La Vallée de l'Aisne



Cartes des secteurs, saturations et densités-Zoom sur la Grande Champagne-DDT

Caractéristiques paysagères et sensibilités

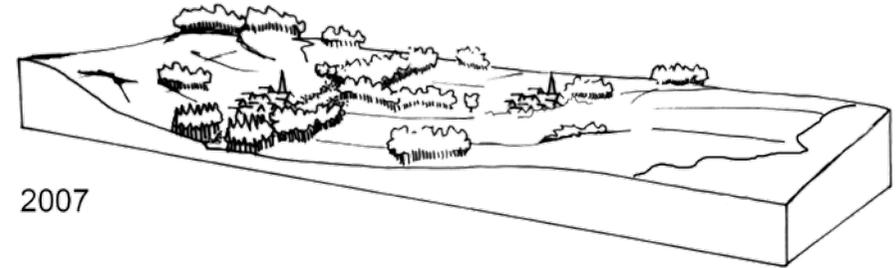
En aval de Rethel, entre la Champagne et le Porcien, l'Aisne s'élargit. Les pentes qui basculent de la Champagne vers l'Aisne se font alors plus douces au point de se confondre. Les paysages sont plus ouverts également avec une présence à peine marquée des végétaux accompagnant la présence de l'eau (peupleraies et ripisylves).

Les bourgs sont en pieds de pentes, adossés au coteau du Porcien, regardant les douces pentes du Sud.

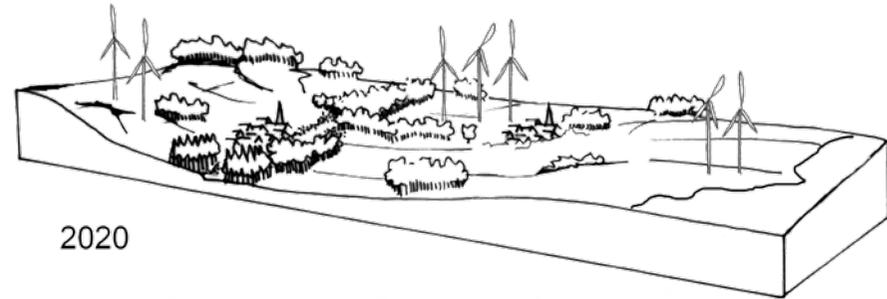
Ce secteur est paysagère défavorable à l'éolien. Il présente de plus une densité et une saturation élevée sur la partie est de cette sous unité.

Cette zone n'est pas donc pas apte à recevoir de nouveaux projets éoliens d'autant plus que cette partie de la vallée de l'Aisne est sensible à la domination des éoliennes depuis les hauteurs du plateau champenois.

Les villages de la vallée de l'Aisne



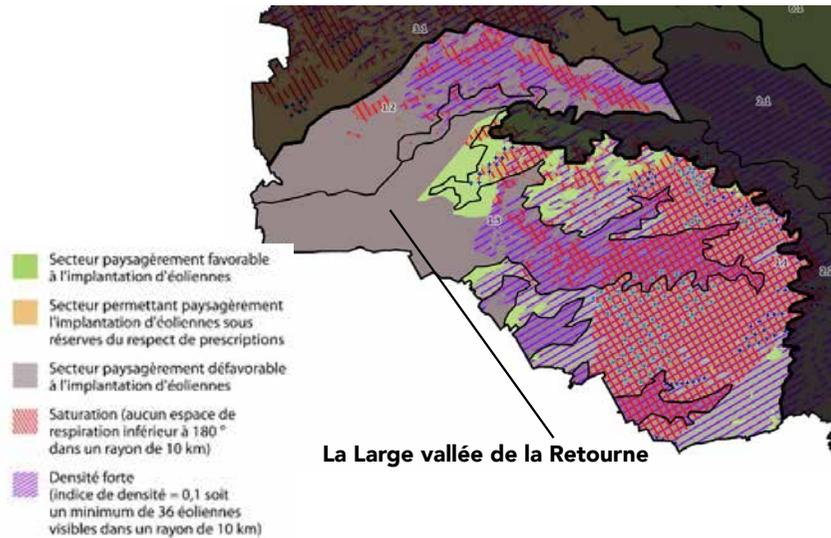
2007



2020

l'impact de l'éolien sur paysages de la vallée de l'Aisne - DDT - AUDRR

1.3 La large vallée de la Retourne



Cartes des secteurs, saturations et densités-Zoom sur la Grande Champagne-DDT

Caractéristiques paysagères et sensibilités

La vallée de la Retourne parcourt selon un axe Est / Ouest la Champagne crayeuse. C'est un fil d'eau et de végétation inespéré dans ce désert consacré à l'agro-industrie.

Elle dissimule des hameaux qui trouvent dans ce creux fraîcheur et abri au vent.

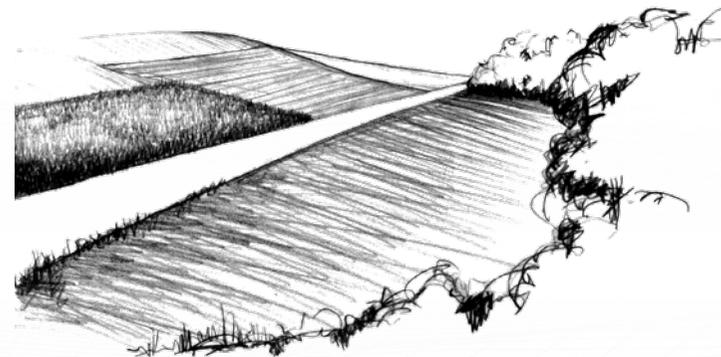
La vallée de la Retourne offre de belles proportions : évasée, à fond plat, elle s'étale entre 70 m NGF et 130m NGF sur 300 à 500 m de largeur de part et d'autre de la ripisylve.

Ce secteur est paysagèrement défavorable à l'éolien mais présente un impact éolien important notamment sur la partie Est.

Sur les secteurs à la fois saturés et denses (rayures rouges et violettes), le grand nombre de projets éoliens a provoqué une dégradation du paysage. Il s'agit d'un secteur de grande vigilance, à préserver de tous nouveaux projets éoliens.

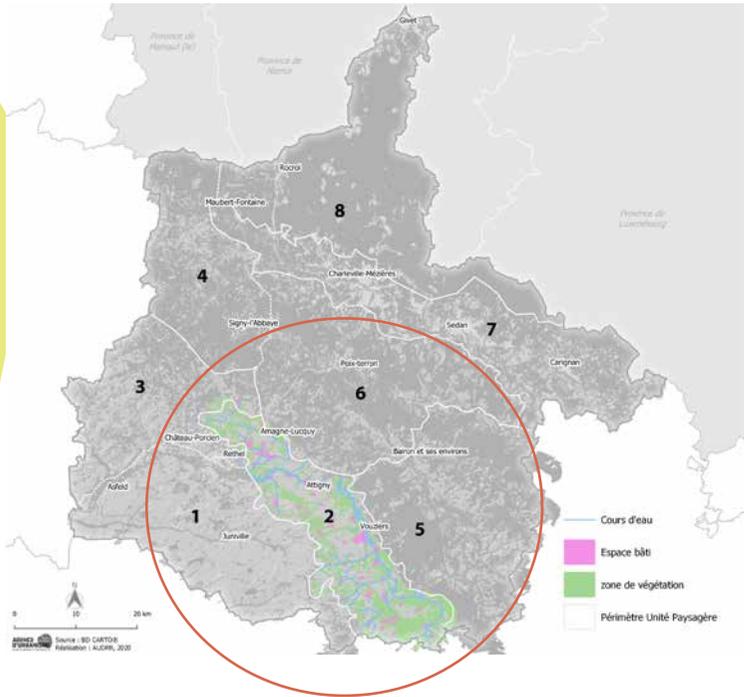
En termes de caractéristiques paysagères, les subtilités du relief de Champagne doivent être regardées avec beaucoup d'attention : elles offrent en effet des oasis de végétations rares et un rapport d'échelle humain qui ne doit pas être écrasé par des éoliennes mal implantées.

Pour cette raison, la vallée de la Retourne, mais également les affluents de la Suipe qui prennent naissance dans la Champagne ardennaise, sont classés comme paysage sensible à l'objet éolien.



La vallée de la Retourne creuse une douce et ample inflexion dans le plateau champenois. Ce micro-paysage mérite d'être protégé - DDT

LA CHAMPAGNE HUMIDE



Unités paysagères

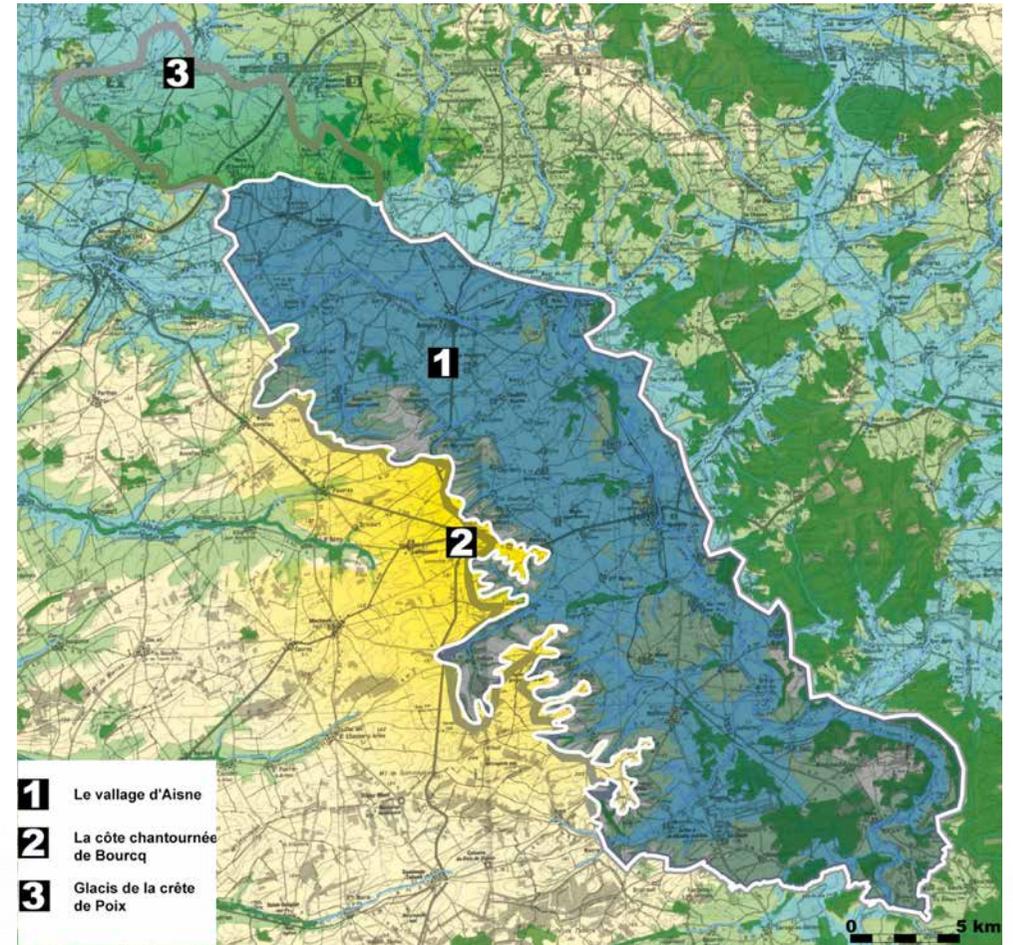
1. La Grande Champagne
2. La Champagne humide
3. Le Porcien
4. La Thiérache
5. L'Argonne
6. Les Crêtes centrales
7. La Dépression Pré-Ardennaise
8. L'Ardenne

Carte de situation de la Champagne humide sur le territoire des Ardennes - AUDRR

EPCI concernés :

- La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
- La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises
- La Communauté de Communes du Pays Rethélois

1. Analyse paysagère et patrimoniale



Carte des sous unités paysagères de la Champagne humide-DDT

Paysage

Les paysages de la Champagne humide sont **des paysages contrastés**. Ils présentent des ambiances intimes avec des **cloisonnements bocagers** mais aussi des ambiances de **plaines ouvertes** sur les horizons des côtes périphériques.



Photo aérienne des paysages de la Champagne humide - AUDRR

Cette unité est une zone de transition entre les crêtes de Bourcq et de Poix, délimitée de manière franche à l'Est par la dorsale forestière Argonnaise. La topographie de ce paysage, globalement peu accidentée présente une **alternance entre des zones légèrement vallonnées et des zones plus plates**.

Cette unité est essentiellement occupée par **la vallée de l'Aisne**. En effet ce paysage est constitué d'un **fond de vallée enclos par des pâtures**, d'une **terrasse alluviale consacrée aux grandes cultures** du côté de Vouziers et d'un **flanc de coteau qui présente des courbes douces et amples à la fois boisées et cultivées**. Au milieu des cultures coulent **des ruisseaux et leur ripisylve notamment l'Aisne**,

tortueuse, qui serpente dans les coteaux boisés et les pâtures vertes.

On trouve des paysages de dépression humide avec des terrasses cultivées et en fond de vallée des rivières pâturées qui contrastent avec les paysages de la Champagne crayeuse.

Les grandes cultures s'interrompent sur les secteurs plus humides pour laisser place aux prairies, signe des pratiques de l'élevage toujours présentes sur le territoire.



Prairies inondées de la vallée de l'Aisne



Structures bocagères de la vallée de l'Aisne

Enfin, certains **éléments végétaux** sont à prendre en compte dans ces paysages de la Champagne humide :

- **Les haies** : elles ne sont plus présentes que sur les secteurs réservés à l'élevage. Situées de façon aléatoire et non continue, elles ne créent pas un bocage à mailles serrées, mais ponctuent l'espace de manière irrégulière.
- **De nombreux bois** ponctuent l'ensemble de la Champagne humide. Ils sont les plus souvent positionnés sur des zones humides. Sur ces mêmes secteurs on dénombre également de nombreux peupliers.



Sur le parvis de l'Eglise de Rethel, on aperçoit au Sud, entre les maisons, la ligne sombre de la côte de Bourcq - AUDRR

- **L'abbatiale de Novy-Chevrières**, émergeant du bocage ceinturant ce bourg, qui est un point de repère dans le paysage étendu, avec des abords de plus en plus banalisés.



Hôtel de ville de Vouziers - AUDRR

Patrimoine

A l'emplacement des caps, des croupes et des plis qui se suivent, découpés par les micro-affluents de l'Aisne, se situent de multiples **sites favorables à l'implantation des villages**. Ces derniers se sont établis sur **le haut de croupes tels que Vaux-Champagne, Bourcq, Mont-Saint-Martin, Liry**, tandis que certains se nichent dans les plis tel que Manre.

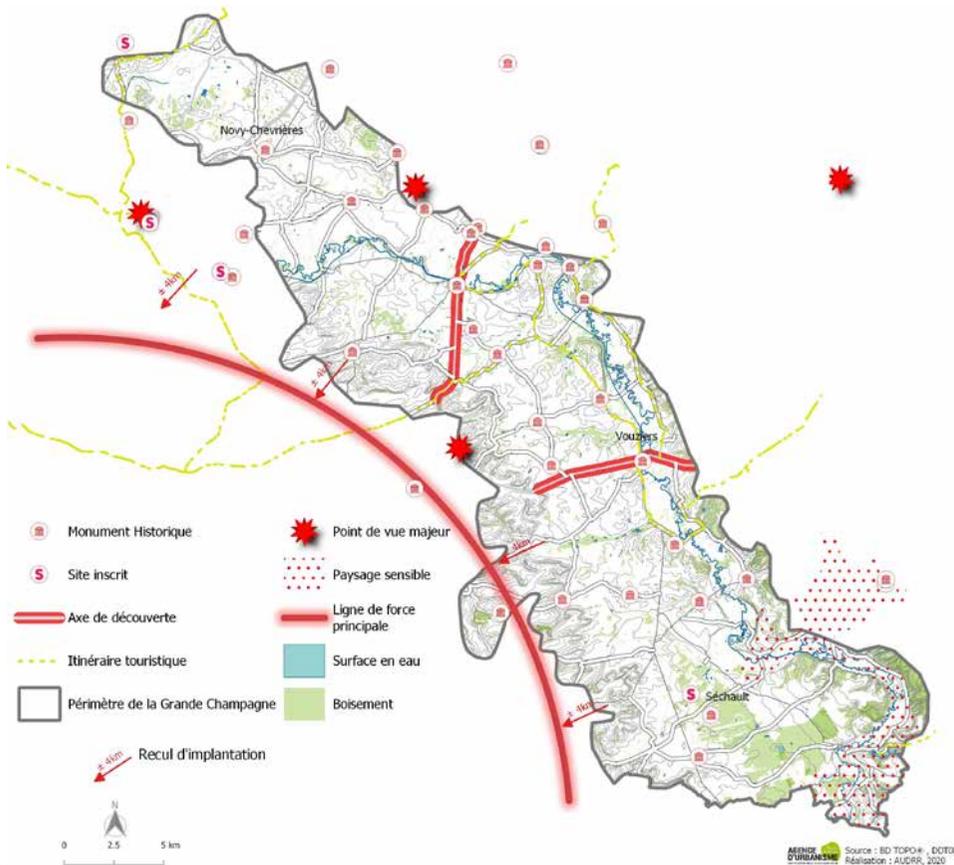
Cette unité est caractérisée par la présence de **deux sites importants de concentrations patrimoniales** à Attigny et à Vouziers. Elle bénéficie également d'une grande diversité du patrimoine architectural, présent en nombre conséquent et bien réparti sur l'ensemble. **Le patrimoine le plus emblématique**, avec une haute valeur symbolique est représenté par :

- **L'église Saint-Maurille de Vouziers** pour son histoire,
- L'architecture publique au style monumental et Art Déco de **l'hôtel de ville de Vouziers**,
- **La mairie accolée au palais Charlemagne de Attigny**, une spécificité du centre-bourg,



Palais Charlemagne Attigny -AUDRR

2. Les contraintes paysagères et patrimoniales



Carte des contraintes paysagères et patrimoniales de la Champagne humide - AUDRR

a. Contraintes paysagères

La Champagne humide



Coupe topographique de la Champagne humide - AUDRR

La Champagne humide se présente comme **une terrasse alluviale de l'Aisne**, composée **d'ambiances intimes grâce au cloisonnement bocager** et aux **ambiances de plaine ouverte sur les horizons des côtes périphériques**. Elle apparaît plutôt comme une zone de transition entre les crêtes de Bourcq et de Poix, délimitée de manière franche à l'Est par la dorsale forestière Argonnaise.

En conséquence, il n'est pas possible d'envisager cette unité en soi, étant donné son caractère transitionnel. **Il importe de la considérer également depuis les autres secteurs paysagers qui l'environnent : plateau champenois, côte de Bourcq et forêt perchée d'Argonne.**

b. Contraintes patrimoniales

Malgré son passé prestigieux, la Champagne humide garde peu de traces de la faveur que lui consacraient les Carolingiens.

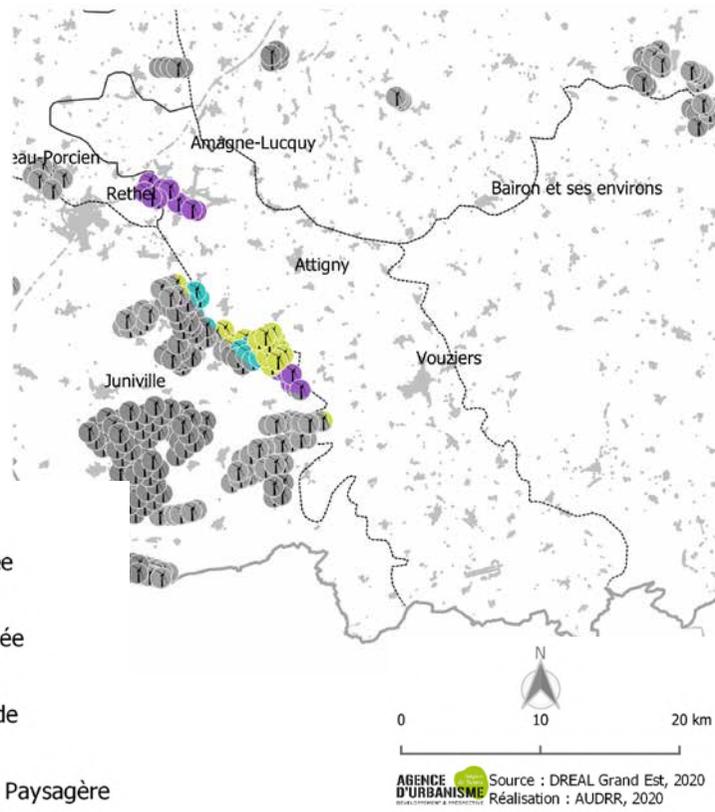
Elle compte cependant des **édifices religieux remarquables**, plus tardifs, comme **l'Abbaye de Novy-Chevrières** (reconstruite en 1698 par les Bénédictins) et **des églises du XV^{ème} ou XVI^{ème} siècle comme celles de Séchault ou d'Attigny.**

La Champagne humide est caractérisée par des paysages contrastés mêlant cloisonnements bocagers, plaines ouvertes et vallée de l'Aisne.

Enfin il est intéressant de considérer ce paysage depuis les autres secteurs paysagers qui l'encerclent : plateau champenois, côte de Bourcq et la forêt perchée d'Argonne. La vision de cette entité depuis l'extérieur est un enjeu à prendre en compte. Certains éléments du paysage seront d'ailleurs précieux et à mettre en valeur comme les pieds de crêtes.

Compte tenu de l'ouverture du paysage sur des horizons lointains, l'enjeu est essentiel. Inciter les constructions à s'intégrer au mieux au paysage en adaptant les volumes, l'architecture et l'implantation et ce plus particulièrement pour les installations de grande ampleur (éoliennes, unités de méthanisation, pylônes...) En effet, celles-ci seront très visibles dans ce paysage ouvert. Elles peuvent devenir un signal, un point « noir » vu à des kilomètres à la ronde, perceptibles dès l'entrée et au cœur des villes.

3. Contexte éolien et capacité d'accueil du paysage vis-à-vis des éoliennes de grandes tailles (150-180-200m)



État du parc éolien

-  Éolienne installée
-  Éolienne autorisée
-  Éolienne à l'étude

 Périmètre Unité Paysagère

Contexte éolien sur l'unité paysagère de la Champagne humide - AUDRR

En 2020 la Champagne humide compte **12 éoliennes installées, 8 autorisées, 8 éoliennes à l'étude.**

En 2007 cette unité paysagère se situait en grande partie en zone défavorable, sauf sur la pointe nord, secteur favorable à l'éolien.

Ces paysages alternent cloisonnements bocagers, ce qui rend plus difficile l'installation d'éoliennes, mais aussi des plaines ouvertes, secteur plus facile à l'installation d'éoliennes.

Une vigilance doit être apportée sur une zone de densité importante au nord de l'unité, plus précisément sur la sous unité le Vallage d'Aisne.

En effet cette entité devient de plus en plus impactée par des projets éoliens installés, autorisés et en cours d'étude.

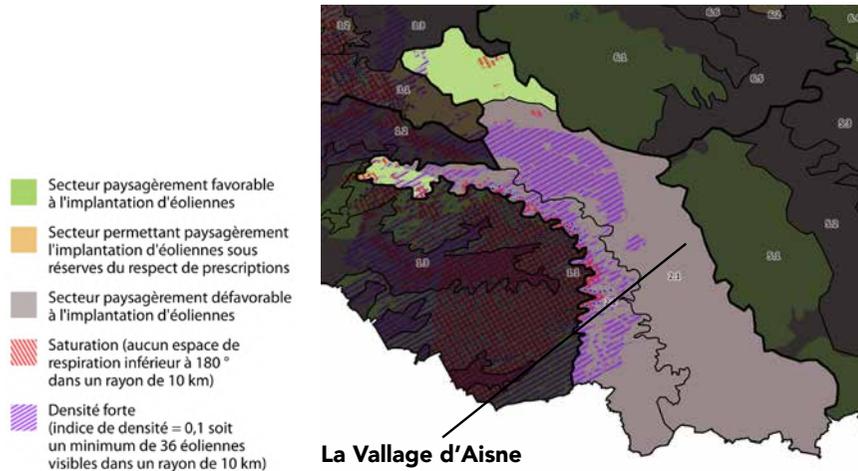
Ce secteur doit faire l'objet d'une attention particulière et de vigilance.



Présence de l'éolien sur les paysages de la Champagne humide - AUDRR

4. Préconisations

2.1 Le vallage d'Aisne



Cartes des secteurs, saturations et densités-Zoom sur la Champagne humide - DDT

Caractéristiques paysagères et sensibilités

La vallée de l'Aisne présente une petite échelle dominée par la côte chantournée de Bourcq à l'Ouest et la forêt perchée de l'Argonne à l'Est. Elle accueille des **paysages de pâtures inondables aux ambiances intimes et une terrasse alluvionnaire cultivée qui offre des dégagements visuels sur la cuesta.**

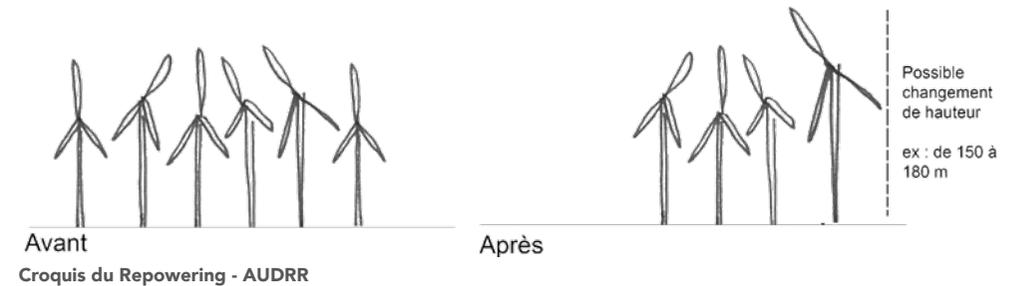
Au nord de la RD 30, au-delà de la cote 100 m NGF, **le fond de vallée s'efface progressivement** pour laisser place au glacis de la crête de Poix (cf. unité 6.1).

Ce secteur est paysagèrement défavorable à l'éolien. Il présente cependant une densité forte sur certaines zones notamment au nord-ouest de la sous unité.

Ces paysages sont à protéger et l'intégralité de l'entité est donc exclue de l'implantation éolienne.

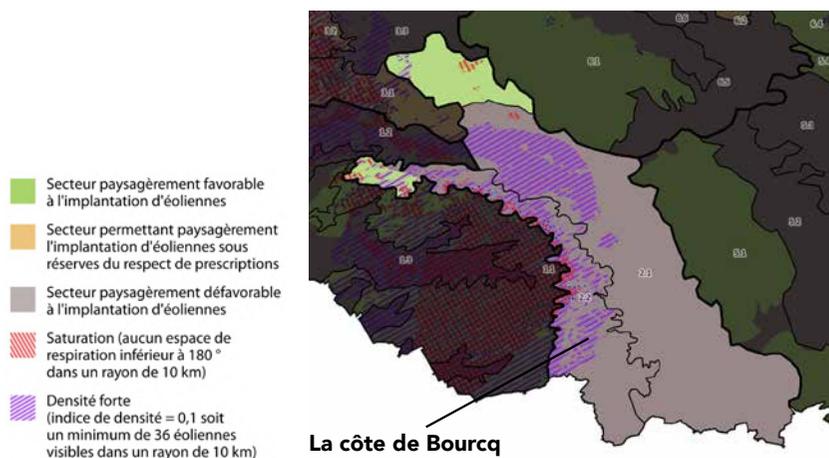
Concernant les projets déjà présents et sur un secteur d'une densité élevée, il reste une alternative, ils peuvent accueillir des actions de repowering, remplacer d'anciennes éoliennes par des modèles plus performants.

Repowering



Prairie inondable de la vallée de l'Aisne - DDT

2.2 La côte de Bourcq



Caractéristiques paysagères et sensibilités

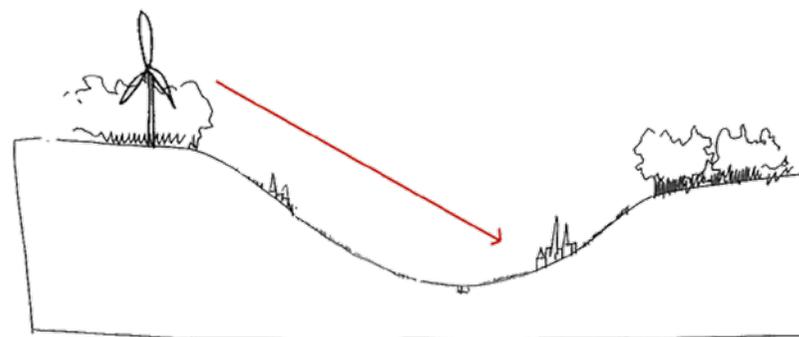
La ligne de crête de la côte de Bourcq marque la limite ouest de la Champagne humide.

Particulièrement chantournée à cet endroit, elle recèle des sites sensibles dans ses nombreux replis, aux **ambiances de petites « ravines »**.

Ces sites parfois occupés par des villages **constituent des micro-paysages sensibles**.

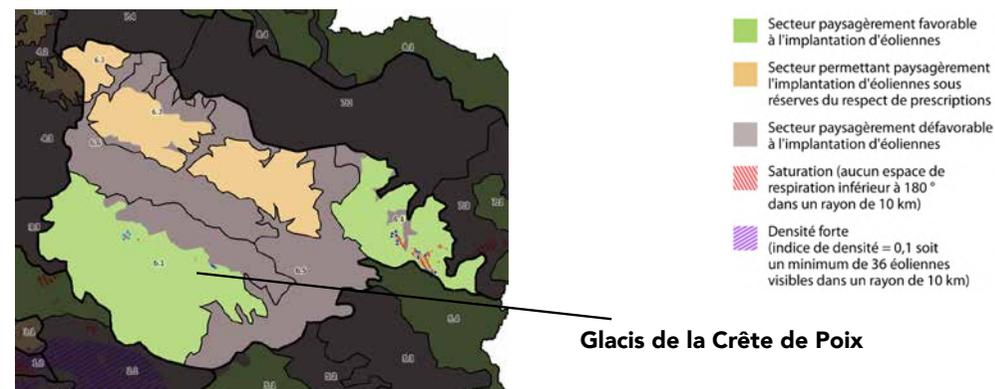
Cette zone est paysagèrement défavorable à l'éolien ce qui ne l'empêche pas d'être saturée sur certaines parties (en éoliennes), notamment le nord de la sous unité.

L'intégralité de l'unité est donc exclue de l'implantation éolienne. D'un point de vue paysager cela évitera tout risque de domination des sites nichés dans les replis de la côte de Bourcq étant donné qu'une distance de retrait de 4000 m environ est requise depuis le pied du coteau.



Eviter la domination de l'éolienne en point haut - AUDRR

2.3 Glacis de la crête de Poix



Caractéristiques paysagères et sensibilités

La crête de Poix est une côte sédimentaire du Bassin Parisien. Son versant sud forme un glacis en pente douce qui remonte régulièrement vers la ligne de crête. Elle prolonge ainsi la plaine champenoise humide par un relèvement régulier et sans heurt du relief.

La crête de Poix dessine, sur un large champ de vision, un horizon relevé au-dessus de la Champagne Humide. Cette situation exceptionnelle invite à préserver la ligne de crête de toute implantation. En outre, cette entité offre un paysage semi-ouvert où alternent des boisements en lanières (effets de coulisses) et des zones cultivées.

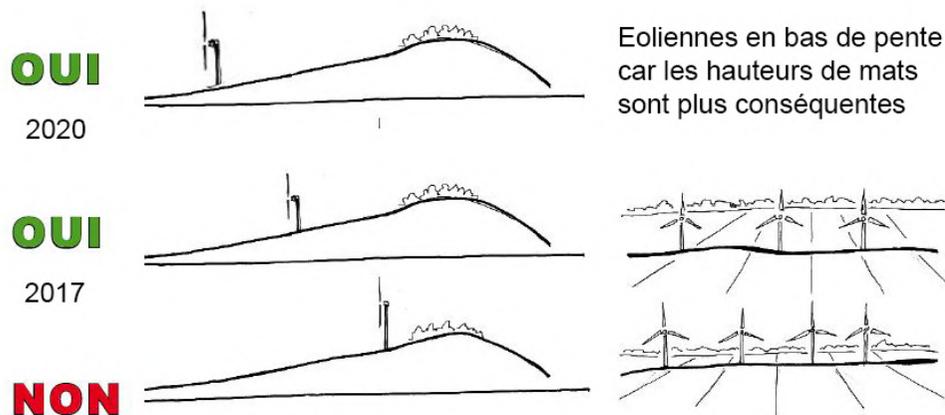
Cette sous unité est considérée comme favorable à l'éolien sur une grande partie du paysage (exception sur une partie est en non favorable).

Recommandations

• Axes de vue et implantations

La bonne amplitude de l'espace depuis les pentes vers la plaine permet l'implantation éolienne. Dans ce paysage transitionnel avec la Champagne Humide, le ciel apporte un effet d'échelle suffisant pour absorber des projets éoliens de taille mesurée.

L'enjeu principal est de conserver la lisibilité de la ligne de crête dont la lecture en continuité pourrait être brouillée par des projets y prenant possession. Il est donc nécessaire que les implantations se fassent sur le versant, et non sur la crête, en suivant la ligne de force secondaire. Il ne faut pas fermer les échappées visuelles.



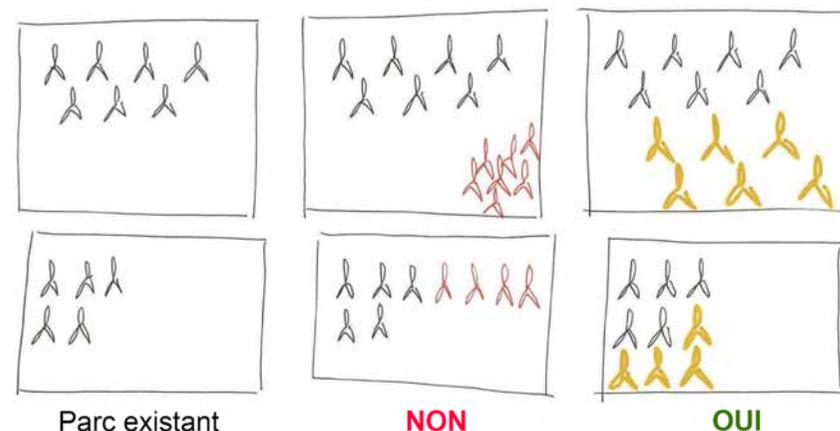
Les éoliennes doivent être positionnées en mi-pente voire bas de pente étant donné les éoliennes de grande hauteur en 2020. Il ne faut pas brouiller la lisibilité de la ligne de crête par une domination excessive. - Croquis DDT et AUDRR

• Forme, géométrie et taille du parc

Des parcs en ligne unique, de petite taille, installés sur la pente, sont adaptés. Des lignes trop étirées seraient partiellement masquées par les boisements en lanières, nuisant à la bonne lisibilité des parcs. La dimension des machines doit rester raisonnable.

Les très grandes machines sont à déconseiller (200 m) : elles dépasseraient trop fortement au-dessus de la ligne de crête, brouillant ainsi sa lisibilité.

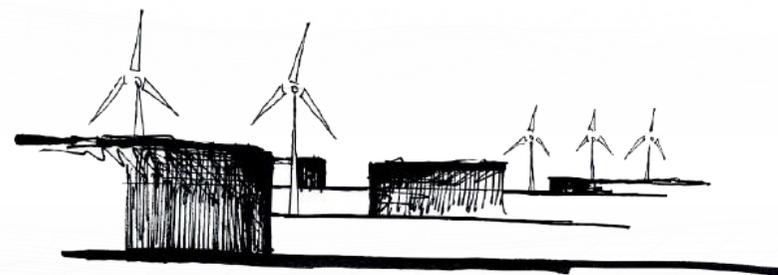
Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés, alignés sur la trame parcellaire. L'extension doit s'adapter le plus possible à la composition paysagère existante.



L'extension des parcs éoliens doit avoir la même géométrie que l'existant. L'implantation en diagonale, en arrière est préférée pour ne pas obstruer les vues. AUDRR

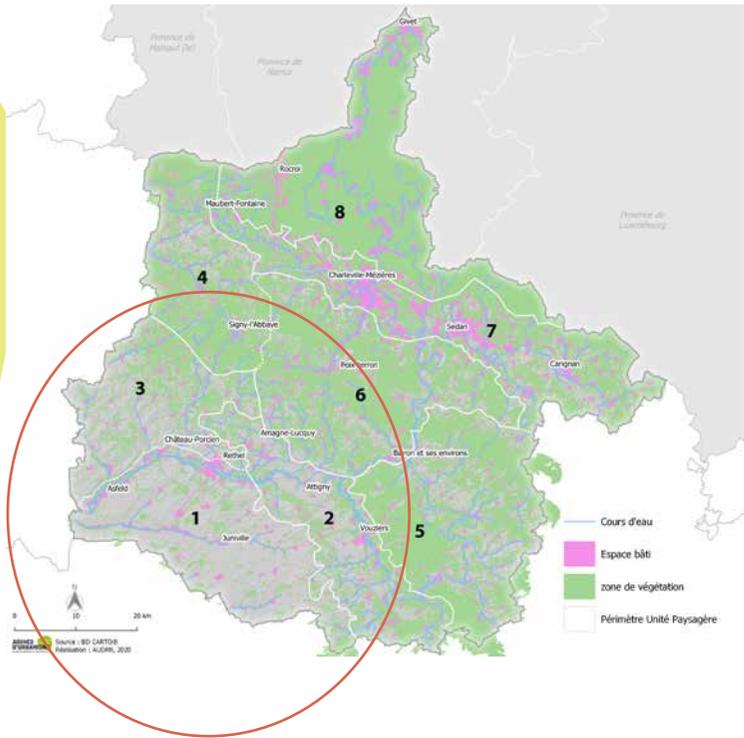
• Densité et relations des parcs entre eux

Les parcs doivent être équivalents en forme d'implantation, en taille et en dimension des machines. A la manière des boisements présents, ils peuvent s'intercaler en coulisses sur les pentes à différents niveaux altimétriques. Ce jeu d'étagement contribuera à animer le paysage et à éviter l'effet de répétition. Il est important d'utiliser les formes végétales existantes pour intégrer au mieux les projets sur le territoire.



Des parcs de formes, de tailles et de dimensions équivalentes pourraient jouer des effets de coulisses avec les boisements, accompagnant ainsi le regard jusqu'à la crête de Poix. Croquis DDT

LE PORCIEN



Unités paysagères

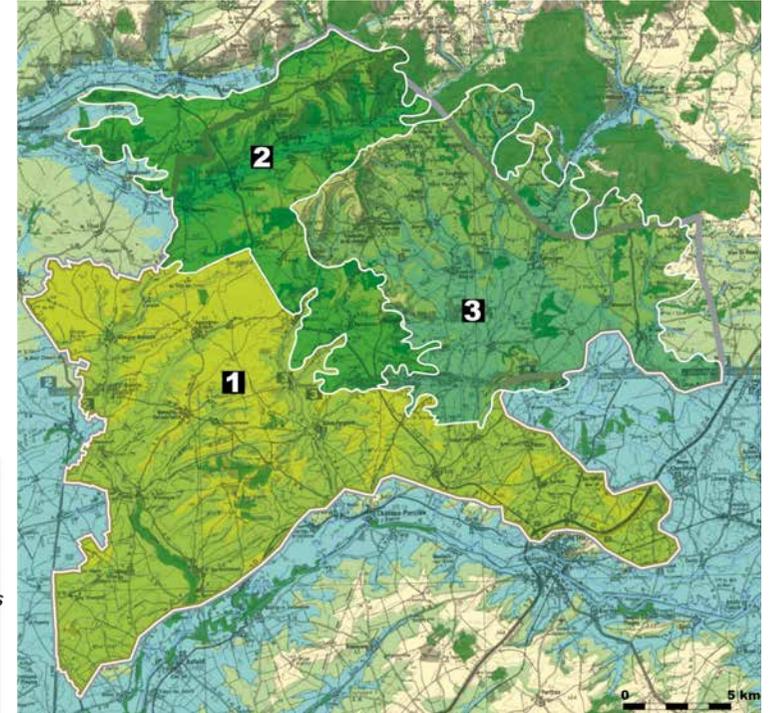
1. La Grande Champagne
2. La Champagne humide
3. Le Porcien
4. La Thiérache
5. L'Argonne
6. Les Crêtes centrales
7. La Dépression Pré-Ardennaise
8. L'Ardenne

1. Analyse paysagère et patrimoniale

- 1** Le bas Porcien collinaire
- 2** Le haut Porcien
- 3** Le bas Porcien bocagé



Signy-l'Abbaye marque la frontière entre la Thiérache bocagère et vallonnée et le Haut-Porcien. Avant de passer à un système plus ouvert, il faut encore franchir les collines qui enserrent la dépression humide et bocagère de Novion-en-Porcien.



Carte des sous unités paysagères sur le Porcien - DDT

Carte de situation du Porcien sur le territoire des Ardennes - AUDRR

EPCI concernés :

- **La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises**
- **La Communauté de Communes du Pays Rethélois**

Paysage

Un territoire de transition qui marie les caractères contradictoires de la Champagne et de la Thiérache. Du sud-ouest au nord-est, le paysage s'anime **d'amples ondulations qui se rapprochent jusqu'au soulèvement en plateau, à l'approche de la forêt de Signy-l'Abbaye**. En raison de cette géographie, on **distingue le Bas-Porcien ouvert et collinaire, du Bas-Porcien bocager, et le Haut-Porcien au Nord** :

- Au Sud, le **Bas-Porcien collinaire** offre, comme la Champagne, des horizons longs pris par les grandes cultures. Les effets sont similaires mais le relief est plus marqué par des vallons offrant au regard d'amples courbes. La succession de « Monts » nettement individualisés caractérise cette entité de paysage.



Bas Porcien Collinaire / Crédit photo - AUDRR

- À l'Est, le **Bas-Porcien bocager** est plus vert du fait de la nature argileuse des sols qui retiennent l'eau ; plus vallonné aussi : on découvre le paysage par séquences successives de collines en collines (Mont de Sery, Mont de Givron, etc.). Au sommet d'une colline le regard porte loin ; il est accompagné par les lignes bocagères qui l'amènent jusqu'au sommet d'une autre colline.



Bas Porcien Bocager / Crédit photo - AUDRR

- Au Nord, le **Haut-Porcien** domine de façon abrupte le village de Chaumont-Porcien. C'est une zone tabulaire d'altitude supérieure à 200 m. Il s'agit d'un secteur agricole ouvert, ourlé sur les pentes Est d'un rideau boisé. Cette entité marque la transition avec la Thiérache, qui se trouve au Nord de la forêt de Signy l'Abbaye. On aperçoit clairement ce plateau sur un rayon de 10 km.



Haut Porcien / Crédit photo - AUDRR

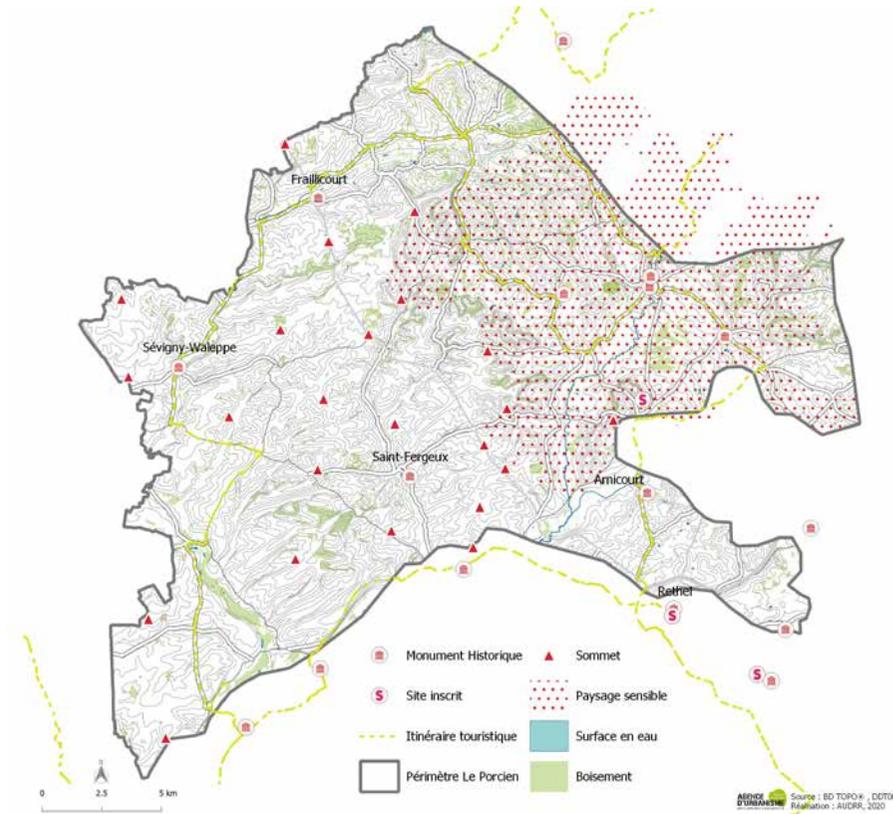
Patrimoine

Les villages du Porcien sont caractérisés par un **bâti traditionnel utilisant l'argile**, présente dans le sol. Ainsi, **l'architecture vernaculaire des granges et des maisons utilise les pans de bois, le torchis et la pierre locale, reprenant ainsi les teintes du paysage rural, pour une inscription réussie dans le paysage**. Néanmoins, de nombreuses constructions traditionnelles, faute d'usages, deviennent des ruines et ponctuent régulièrement le paysage à l'entrée des villages, à l'image dégradée. Le patrimoine bâti historique, de plus grande valeur, est moins présent sur cette entité, toutefois, le patrimoine religieux et les châteaux se mêlent au paysage.



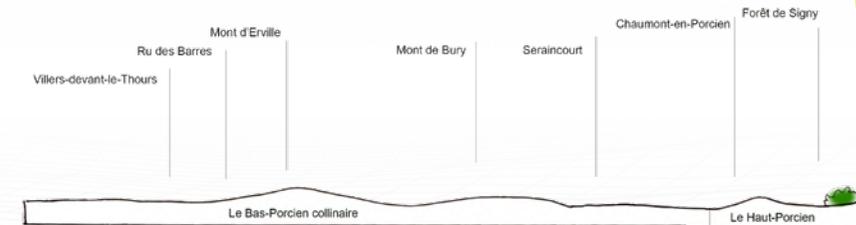
Eglise Baroque D'Asfled

2. Les contraintes paysagères et patrimoniales



a. Les contraintes paysagères

Le Porcien



Le Porcien offre un relief en pente continue vers la Thiérache, secoué par des éminences collinaires. Au sommet des collines, on bénéficie d'horizons lointains, mais du fait des bosquets qui accompagnent le regard ou des collines qui ponctuent l'horizon, l'impression qui domine est celle d'une échelle paysagère réduite.

- Autour de Novion-Porcien, dans le Bas-Porcien bocager, cette sensation de petite échelle est très perceptible du fait de l'encerclement des Monts situés au Sud de l'entité et de la domination du plateau de Chaumont-Porcien. Elle est redoublée par une forte présence végétale qui cloisonne l'espace. **En raison de sa qualité paysagère, cette entité a été classée sensible à l'objet éolien.**
- Dans le Bas-Porcien collinaire, cette sensation de petite échelle s'estompe au fur et à mesure que l'on s'approche de la D986 et du département de l'Aisne. Mais en regardant vers le Nord, **la succession des Monts domine toujours le paysage** et cette caractéristique propre au Porcien servira à conduire les projets d'implantations d'éoliennes.
- Le Haut-Porcien est caractérisé par l'orientation NE-SO de la ligne de crête. Cependant, si elle est favorable aux vents dominants, **cette orientation ne permet pas de se raccrocher à une ligne de force existante dans le paysage.**

b. Les contraintes patrimoniales

Dans les creux de ses vallonnements, le Porcien a su conserver un patrimoine significatif. Ce patrimoine est valorisé par la « Route Touristique du Porcien » dont l'événement le plus marquant est l'étape qui passe par le point de vue panoramique du site inscrit du Mont de Séry.

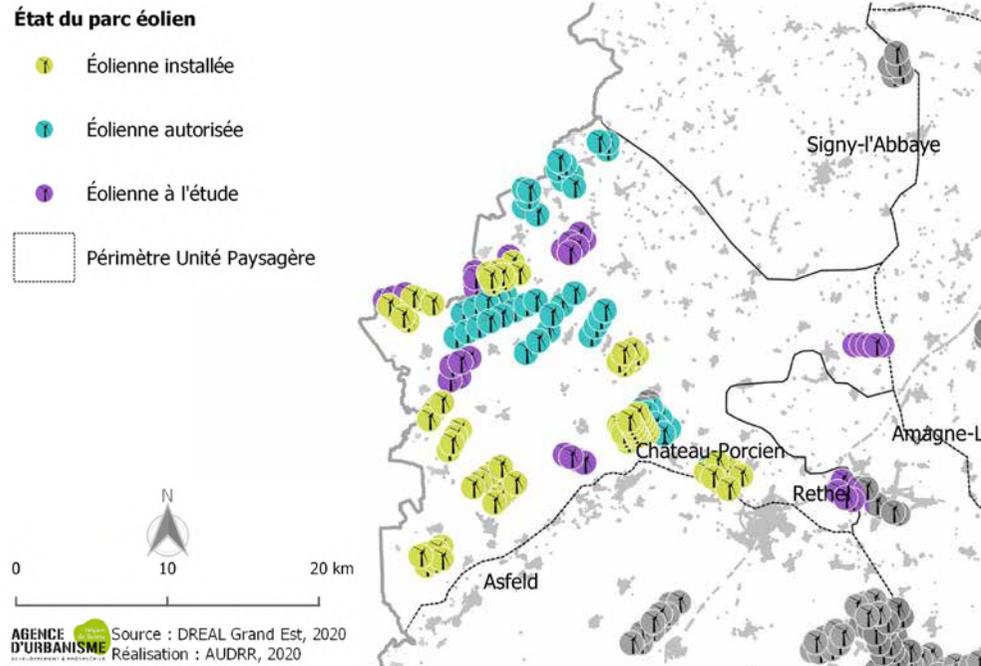
- Du côté des édifices religieux, **l'église baroque d'Asfeld** en est l'un des exemples les plus inattendus. On notera aussi d'autres églises remarquables comme celles de Sévigny- Waleppe ou Fraillicourt.
- Des ensembles villageois ont conservé leur structure historique comme à Wassigny, avec sa halle. **Il faut noter que les maisons à pans de bois sont caractéristiques du Porcien.**

- Enfin, il convient de noter la présence de **châteaux comme celui de Doumely** (maison-forte à tours à bec, achevée en 1620), de Mesmont et de La Neuville-les-Wassigny.
- D'une façon générale, les bourgs du Porcien sont tapis aux pieds des versants serts de constructions, de jardins et de vergers, limitant les vues directes sur les plateaux agricoles qui les surplombent.

Les paysages du Porcien ont la particularité de se présenter sous trois formes et typologies avec le Bas Porcien ouvert et collinaire au sud, le Bas Porcien bocager à l'Est et le Haut Porcien au Nord.

Compte tenu de la richesse des paysages mêlant ouvertures et secteurs bocagers, l'enjeu est essentiel. Inciter les constructions à s'intégrer au mieux au paysage en adaptant les volumes, l'architecture et l'implantation et ce plus particulièrement pour les installations de grande ampleur (éoliennes, unités de méthanisation, pylônes..) En effet, celles-ci seront très visibles dans ce paysage ouvert. Elles peuvent devenir un signal, un point « noir » vu à des kilomètres à la ronde, perceptibles dès l'entrée et au cœur des villes.

3. Contexte éolien et capacité d'accueil du paysage vis-à-vis des éoliennes de grandes tailles (150-180-200m)



Etat des lieux de l'éolien sur le Porcien - AUDRR

Aujourd'hui, en 2020 le Porcien compte **72 éoliennes installées, 53 éoliennes autorisées et 34 à l'étude.**

Il s'agit d'une unité paysagère **fortement marquée par l'éolien** tout comme la Grande Champagne.

Notamment sur les sous unités du **Bas Porcien collinaire et du Haut Porcien.**

En 2007 ces sous unités étaient situées en secteur permettant paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect de prescriptions.

Aujourd'hui ces secteurs sont à la fois saturés et présentent une densité forte en terme d'éoliennes.

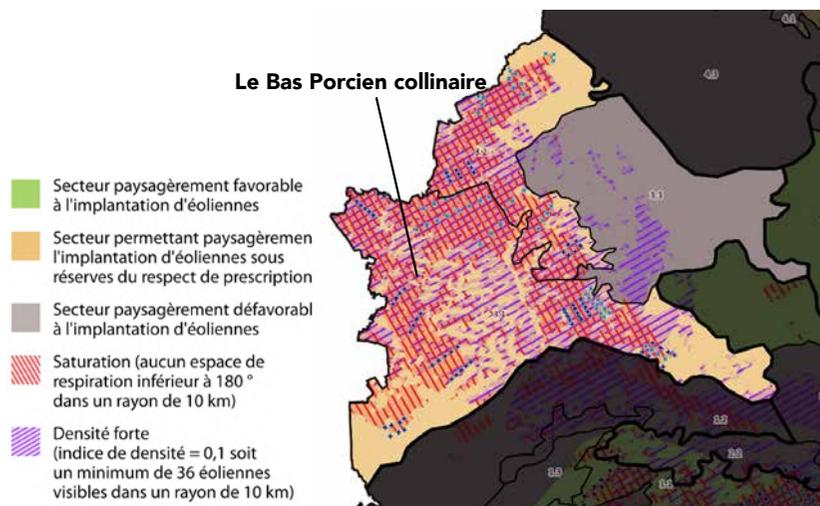
De plus la sous unité du Bas Porcien Bocager, auparavant qualifiée en zone défavorable est sur la partie sud impactée par l'éolien. En effet des projets installés et autorisés prennent possession de ce paysage présentant pourtant de nombreux secteurs bocagers à préserver.



Etat de l'éolien sur le secteur du Porcien - AUDRR

4. Préconisations

3.1 Le Bas Porcien collinaire



Caractéristiques paysagères et sensibilités

Le Bas-Porcien collinaire effectue une transition topographique progressive avec la Champagne : les ondulations assez marquées au Nord perdent à la fois en amplitude et en rythme au fur et à mesure que l'on se rapproche du département de l'Aisne et de la vallée de l'Aisne. La traversée de cette entité fait donc alterner des points hauts relativement étroits dénommés « Monts » et de larges cuvettes.

Dans un tel paysage, les versants ont toute leur importance.

Ce secteur permet paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect des prescriptions.

Cependant cette sous-unité est aujourd'hui saturée sur certaines zones et présente une densité forte en terme de projets éoliens sur une grande partie de l'unité (nord/ouest)

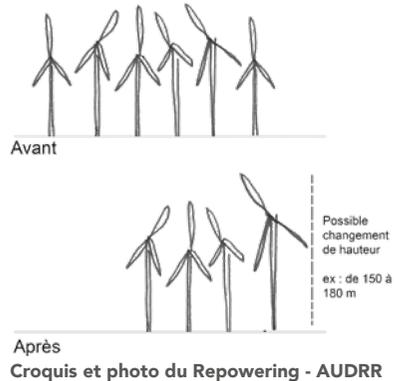


Paysage saturé par l'éolien - AUDRR

Sur les zones uniquement saturées (rayures rouges sur la carte ci-dessus) il convient d'être particulièrement vigilant sur les projets d'implantations de nouveaux parcs. Les installations dans ces secteurs ne doivent pas avoir pour effet de dégrader, depuis les lieux de vie, la valeur résiduelle de l'espace de respiration (ou de la maintenir à au moins 180°)

Sur les secteurs à la fois saturés et denses (rayures rouges et violettes), le grand nombre de projets éoliens a provoqué une dégradation du paysage. Il s'agit d'un secteur de grande vigilance, à préserver de tous nouveaux projets éoliens. Cependant, il reste une alternative, ces secteurs peuvent accueillir des actions de repowering, remplacer d'anciennes éoliennes par des modèles plus performants.

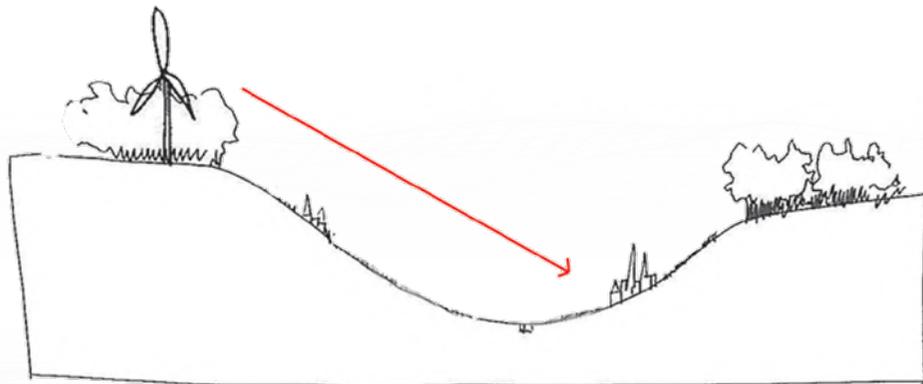
Repowering



Prescriptions sur les secteurs permettant l'implantation d'éoliennes

• Axes de vues et implantations

Les implantations sur les sommets sont fortement déconseillées. En effet, en privilégiant une éminence plutôt qu'une autre, on met l'accent sur un sommet et on perturbe la lecture paysagère collinaire de ce paysage sans ligne de force. Pour éviter ce type de situation, il est nécessaire de penser les implantations sur les versants.



Eviter la domination de l'éolienne en point haut - AUDRR

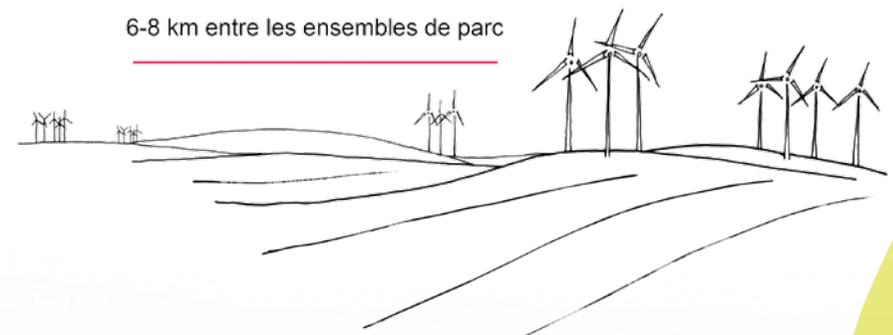
• Forme, géométrie et taille du parc

Les parcs étalés sont inadaptés à ces paysages. Il est conseillé de réaliser des parcs groupés en bouquets. Dans ce cas de figure, un écartement régulier entre les machines compte plus que la géométrie du parc, ceci afin de préserver une impression d'unité à l'intérieur du bouquet.

• Densité et relations des parcs entre eux

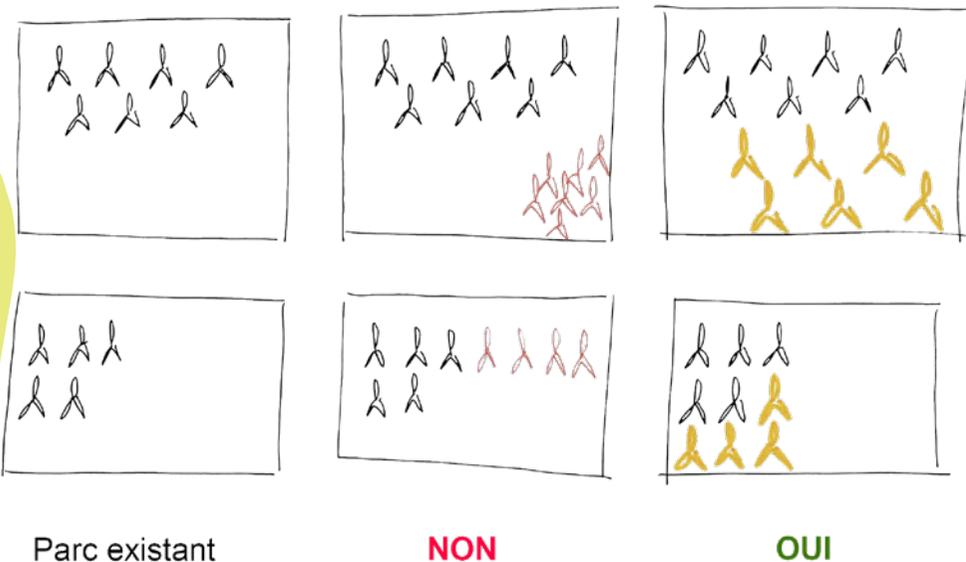
L'unité paysagère du Bas-Porcien collinaire est petite. Elle ne peut pas supporter une densité de projets trop importante, ce qui est déjà le cas sur certains secteurs. Un écart minimum de 3 à 5 km entre chaque parc doit être respecté pour éviter un effet de saturation, de mitage et d'éparpillement. Et un espace de 6 à 8 km entre bouquets de parcs.

Il est important de ménager des espaces de respiration visuelle. Entre des ensembles de parcs en bouquets et des ensembles de parcs en lignes, un espace de respiration suffisant devra être trouvé.



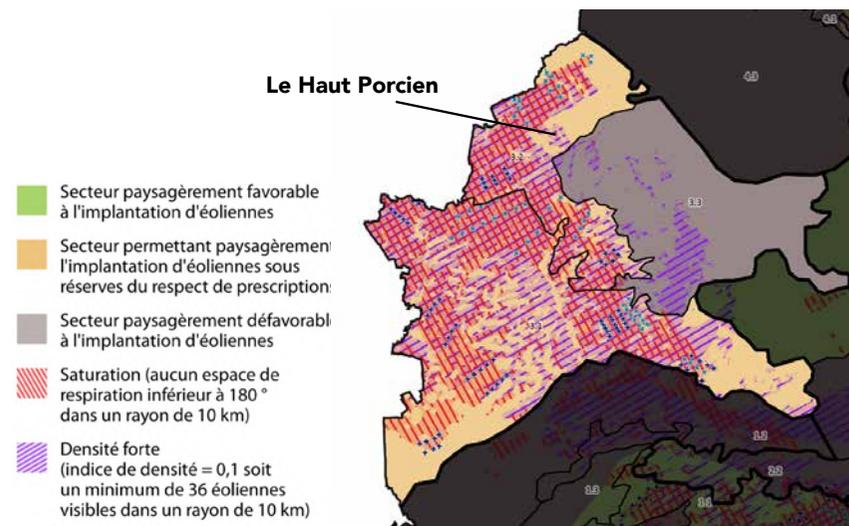
Parcs groupés de 3 à 5 machines, rassemblés en bouquets - DDT

Concernant les extensions de parcs existants elles devront être intégrées au mieux dans le paysage. Il faut privilégier les parcs géométrisés. Elles doivent suivre la forme du parc existant.



L'extension des parcs éoliens doit avoir la même géométrie que l'existant. L'implantation en diagonale, en arrière est préférée pour ne pas obstruer les vues - AUDRR

3.2 Le Haut Porcien



Caractéristiques paysagères et sensibilités

Le Haut-Porcien constitue un secteur de relèvement subit du socle supportant le Porcien. Il s'appuie au Nord sur les lisières des boisements de la Thiérache et s'avance en deux éperons orientés Nord-Est /Sud-Ouest de part et d'autre de la vallée de la Malacquoise. C'est une zone tabulaire consacrée à l'agriculture qui domine le Bas-Porcien bocager, et notamment Chaumont-en-Porcien, qui est visible sur un rayon de 10 km vers le Sud.

Ce secteur permet paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect des prescriptions.

Cependant cette sous unité présente une saturation et une densité forte en terme de projets éoliens sur une grande partie de l'entité.

Sur les zones uniquement saturées (rayures rouges sur la carte ci-dessus) il convient d'être particulièrement vigilant sur les projets d'implantation de nouveaux parcs. L'installation de nouveau parc dans ces secteurs ne doit pas avoir pour effet de

dégrader, depuis les lieux de vie, la valeur résiduelle de l'espace de respiration (ou de la maintenir à au moins 180°)

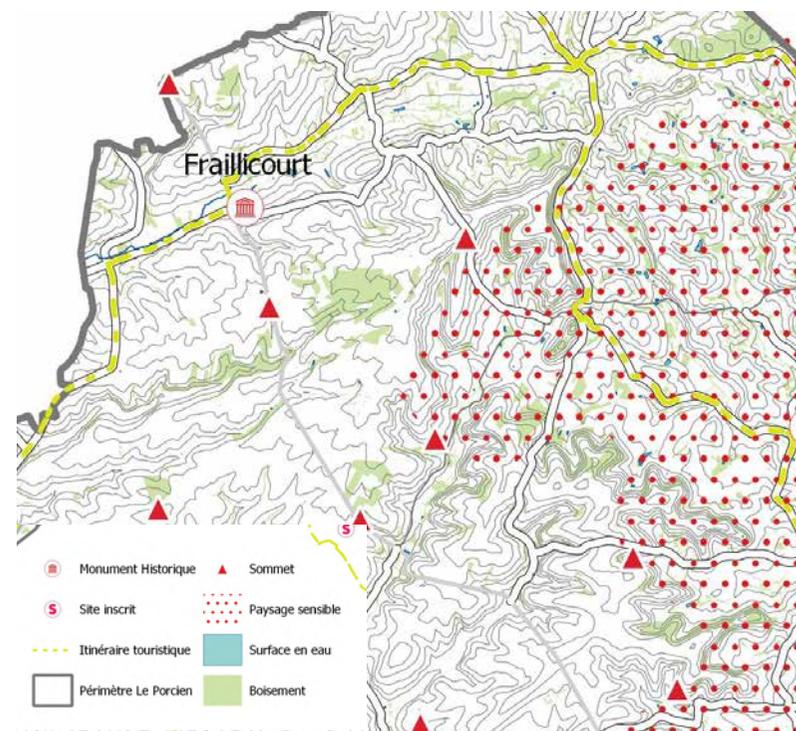
Sur les secteurs à la fois saturés et denses (rayures rouges et violettes), le grand nombre de projets éoliens a provoqué une dégradation du paysage. Il s'agit d'un secteur de grande vigilance, à préserver de tous nouveaux projets éoliens. Cependant, il reste une alternative, ces secteurs peuvent accueillir des actions de repowering, remplacer d'anciennes éoliennes par des modèles plus performants.

Prescriptions sur les secteurs permettant l'implantation d'éoliennes

Si l'orientation et l'altimétrie de ce plateau constituent un atout évident par rapport aux vents dominants, il n'en demeure pas moins que la ligne de force qui parcourt le Haut-Porcien ne trouve son équivalence nulle part dans le paysage du Porcien. Il est donc recommandé d'éviter une implantation qui prendrait possession de la ligne de crête.

En outre, en raison de l'altimétrie du plateau et de la relative ouverture des paysages limitrophes, il apparaît nécessaire d'éviter les effets de domination, notamment sur les paysages sensibles du Bas-Porcien bocager et de Chaumont-Porcien. Ceci signifie nécessairement de ménager un recul d'implantation.

Pour des raisons de cohérence entre les parcs, les projets de parcs du Haut-Porcien suivront alors les préconisations faites pour le Bas-Porcien collinaire.

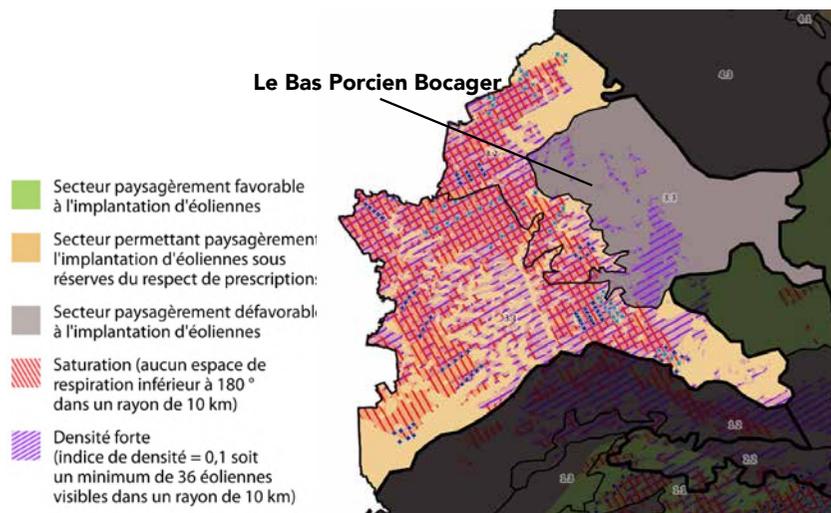


Zoom sur les contraintes de cette sous-unité



Dans le Haut-Porcien, il est primordial d'éviter de prendre possession de la ligne de crête sous peine de dominer le village de Chaumont-Porcien. Comme dans le Bas-Porcien collinaire, les parcs devront être groupés en petites unités installées sur les versants

3.3 Le bas Porcien Bocager



Caractéristiques paysagères et sensibilités

Le Bas-Porcien bocager tire son caractère de la nature argileuse de ses sols qui retient l'eau et de sa proximité avec la Thiérache au Nord de la forêt de Signy-l'Abbaye.

De ce fait, la présence bocagère y est encore relativement bien marquée. Cette unité présente une échelle paysagère réduite. Le regard bute au Nord sur les contreforts boisés de la Thiérache et au Sud sur les silhouettes des Monts.

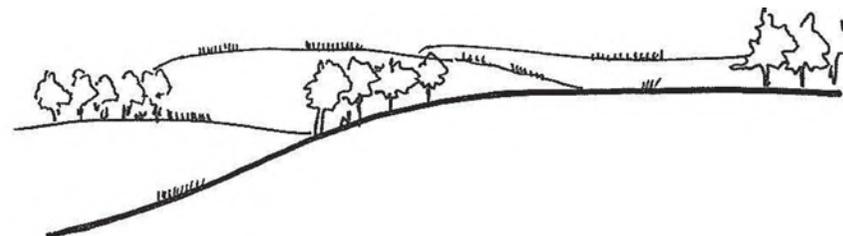
Le bourg de Wassigny présente des caractères villageois d'intérêt patrimonial. D'une façon générale, les villages se sont établis au pied des versants et sont dominés par les éminences périphériques.

La route touristique du Porcien valorise ce paysage rural typique, en invitant à faire un détour par le site protégé du Mont de Séry qui domine l'entité.

Cette sous unité paysagère est sur un secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes.

En raison du caractère rural encore très préservé et de la petite échelle de cette

entité paysagère, le Bas-Porcien bocager est un secteur sensible à l'implantation éolienne.

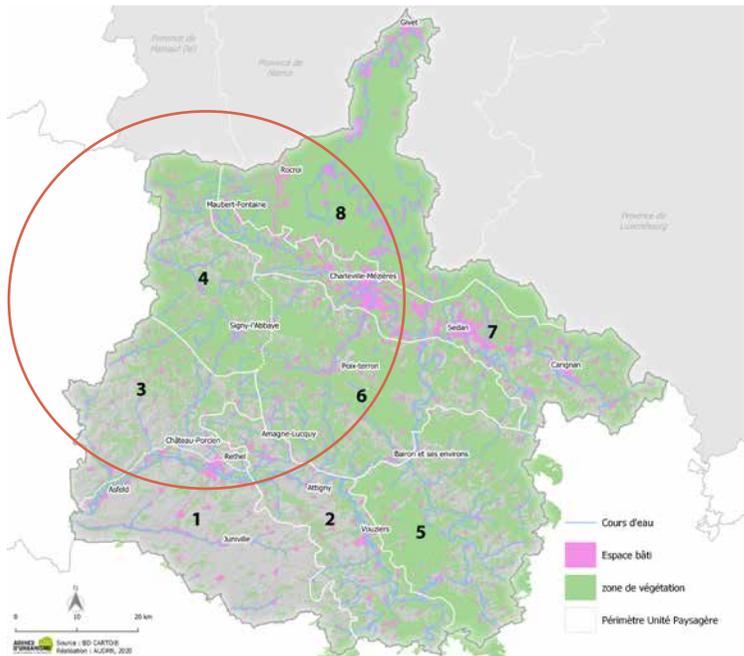


L'intimité des paysages de bocages ne doit pas subir de transformation radicale par l'implantation de l'éolien



Plaine et versants bocagers - DDT

LA THIÉRACHE



Carte de situation de la Thiérache sur le territoire des Ardennes - AUDRR

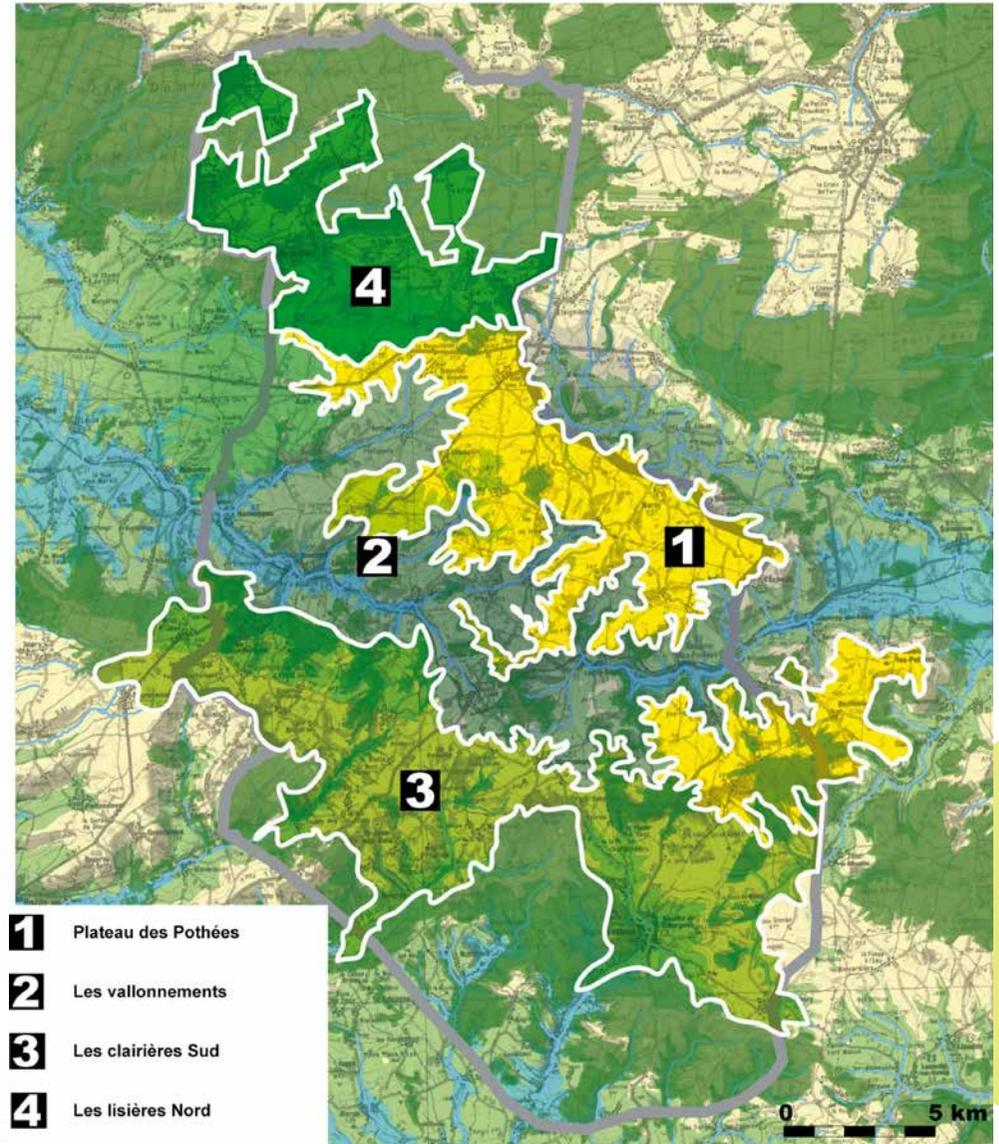
EPCI concernés :

- La Communauté de Communes du Pays Rethélois
- La Communauté de Communes d'Ardennes Thiérache
- La Communauté de Communes des Vallées et Plateau d'Ardenne
- Le Parc Naturel Régional des Ardennes
- La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

Unités paysagères

1. La Grande Champagne
2. La Champagne humide
3. Le Porcien
4. La Thiérache
5. L'Argonne
6. Les Crêtes centrales
7. La Dépression Pré-Ardennaise
8. L'Ardenne

1. Analyse paysagère et patrimoniale



Carte des sous unités paysagères de la Thiérache - DDT

Paysage



Vue aérienne des paysages de la Thiérache

La Thiérache est le pays qui s'étend largement à l'Ouest du département, dans l'Aisne, et qui est surtout connu et reconnu pour le **caractère bucolique de ses paysages**, qui évoquent parfois la Normandie. Mais derrière cette image d'Épinal, on constate une réalité plus complexe :

- Sur une bonne partie du territoire, l'évolution agricole vers la grande culture a conduit à une simplification du paysage rural. Ceci est particulièrement vrai au nord-ouest, à proximité de l'Aisne, où la campagne a subi de profondes mutations, comme on peut l'observer depuis la RD 8043. **Aux portes du département, le regard file loin** et seules quelques ponctuations boisées rappellent à l'observateur que les mouvements de terrain sont plus amples que dans le Bas-Porcien.

- Le reste de l'unité est un paysage modelé par un réseau hydrographique dense (affluents du Ton, du Thin, de la Sormonne et du Gland) et qui présentent, autour de Liart, de doux **vallonements** clos de pâtures et ponctués d'arbres fruitiers isolés.
- Au Nord-Est, le plateau s'élève et domine la vallée de la Sormonne : c'est le **plateau des Pothées**, très différent de la Thiérache par l'utilisation de la pierre jaune de «Dom» et son aspect de vaste clairière agricole.



Paysages de la Thiérache - AUDRR

- Au Sud, la situation est moins marquée et cette **ambiance de clairière** bocagère reste encore sensible autour de la forêt de Signy-l'Abbaye. Ici, nous sommes en présence d'un paysage de plus petite échelle où les haies accompagnent le regard de loin en loin et soulignent l'effet de plateaux vallonnés.
- Le nord de la Thiérache, autour de Signy-le Petit, est encore très différent : les lisières forestières qui enserrant ce secteur, associées à un bocage encore présent, composent davantage une mosaïque de petits paysages morcelés plutôt qu'un ensemble général.

Patrimoine

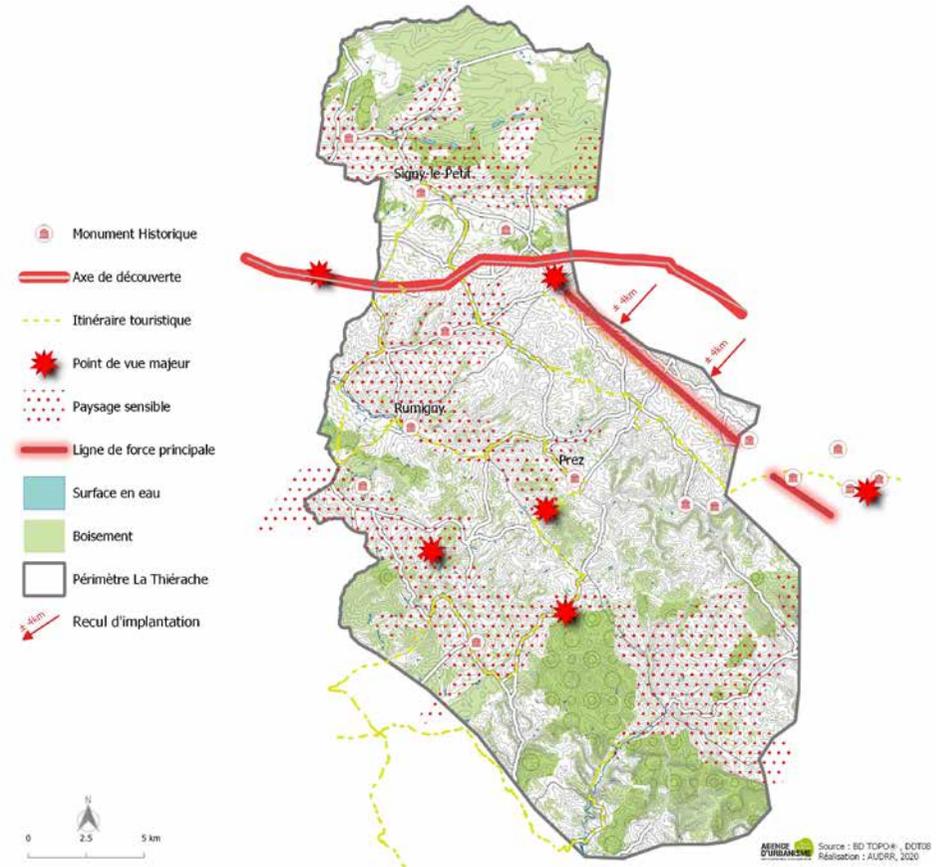
Les églises fortifiées, étroitement liées à l'histoire du territoire.

La spécificité patrimoniale de la Thiérache repose sur l'importance des églises fortifiées du 17^e siècle et sur une architecture de qualité utilisant des pierres calcaires blanches (côté Porcien). Cette pierre locale confère en effet aux villages un caractère plus noble. Dans sa partie Nord-Est, la Thiérache dite « des Pothées » arbore une architecture traditionnelle en pierre jaune dite « de Dom ». Liart, village emblématique aux toitures en ardoise, accueille d'ailleurs la maison de la Thiérache dans un édifice ancien.



Village de Liart - AUDRR

2. Les contraintes paysagères et patrimoniales



a. Contraintes paysagères

La Thiérache



Coupe topographique de la Thiérache - AUDRR

La Thiérache est composée d'entités relativement restreintes et intimes au Nord et au Sud, tandis que le plateau central des Pothées s'étale sur toute sa longueur d'Ouest en Est.

- **Les unités de petite échelle**, intimes, où le bocage est encore bien présent, sont celles des **clairières Sud et des lisières Nord**. Ces paysages en mosaïque sont d'échelle modeste et leurs structures bocagères sont fragiles. Ce sont des paysages sensibles.
- **Les vallonnements présentent une lisibilité complexe en raison de l'absence de ligne de force**. La vision est de surcroît fragmentée par les boisements épars. Les mouvements topographiques se succèdent selon un rythme continu de pentes et de fonds de vallons : il n'y a quasiment pas de zones tabulaires intermédiaires pour interrompre cette succession. La plupart des villages s'installent soit à mi-pente soit dans les fonds et sont de fait dominés par les hauteurs du relief.
- **Le Plateau des Pothées présente des éminences dégagées et offre une double lecture paysagère**. Depuis le Sud, l'absence de ligne de force offre des visions en fenêtres, tandis qu'au Nord sa ligne de crête domine la vallée de la Sormonne selon une longue séquence frontale. Les villages qui occupent ses franges s'installent souvent à mi-pente et se retrouvent dominés par les hauteurs du relief.

b. Contraintes patrimoniales

- La Thiérache recèle un patrimoine unique en Europe constitué de **quinze églises fortifiées**. Cet ensemble exceptionnel est valorisé par l'itinéraire touristique de « La Route des Eglises fortifiées de Thiérache ».
- La **qualité architecturale de certains villages** est indéniable, comme celui de l'Echelle qui, avec son château, constitue un ensemble remarquable d'une grande homogénéité.
- **Le territoire des Pothées** se caractérise par l'emploi de la Pierre de Dom, d'un jaune chaleureux, qui fut propice à l'édification d'un bâti rural soigné et de belles demeures comme le château de Rémilly-les-Pothées.

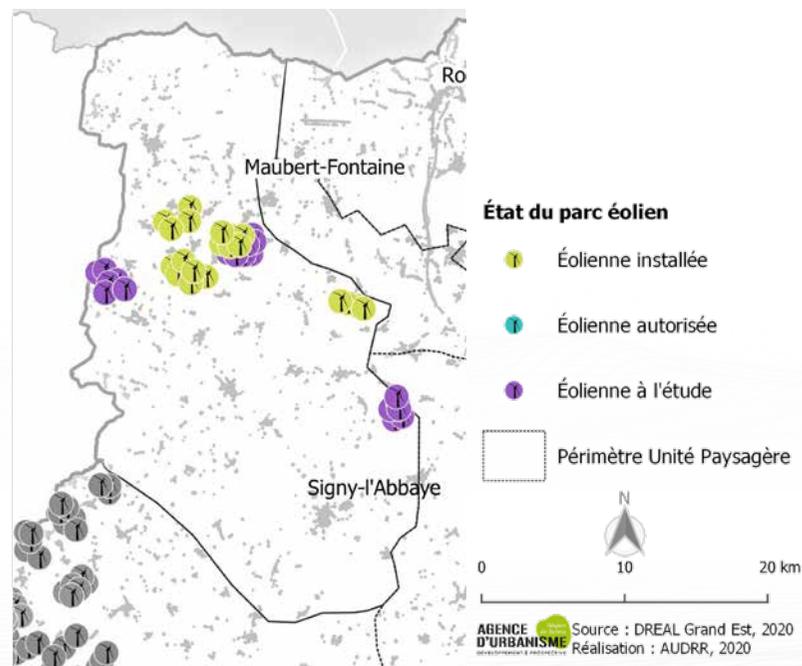
- **De nombreux villages sont installés sur les versants**. Le recul des ceintures bocagères qui entouraient auparavant ces villages a accru leur visibilité.

Ces paysages sont aujourd'hui en pleine mutation. L'évolution de l'activité agricole a engendré une simplification du paysage rural et donc un recul des ceintures bocagères.

Ce recul et parfois même cette disparition de bocages changent l'ambiance et le paysage entourant les villages ce qui accroît leur visibilité.

Il est important de protéger et préserver les paysages où le bocage est encore présent (paysages sensibles).

3. Contexte éolien et capacité d'accueil du paysage vis-à-vis des éoliennes de grandes tailles (150-180-200m)



État de l'éolien sur le secteur de la Thiérache-AUDRR

En 2020 la Thiérache compte **20 éoliennes installées, 0 autorisée et 19 à l'étude.**

Les zones saturées sont situées principalement sur des **secteurs permettant paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect de prescriptions.** (Plan éolien de 2007).

Plus précisément sur les sous unités paysagères du Plateau des Pothées et les Vallonnements :

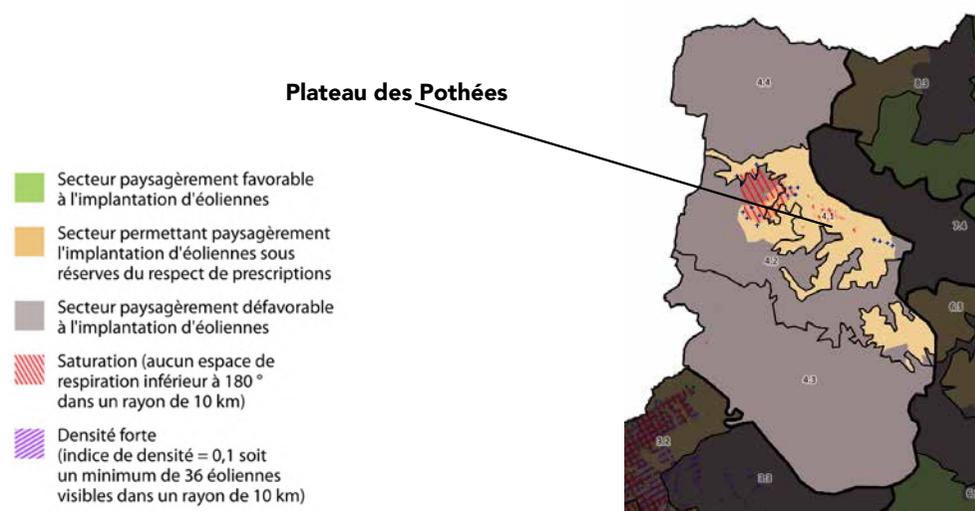
Les projets éoliens présents jouent à cache-cache dans le paysage. Parfois visibles et parfois dissimulés par la topographie et la végétation. Les éoliennes se sont adaptées au paysage sur cette entité.



Projets éoliens sur le paysage de la Thiérache - AUDRR

4. Préconisations

4.1 Plateau des Pothées



Caractéristiques paysagères et sensibilités

Le Plateau des Pothées, orienté Est-Ouest, présente un profil en cuesta qui offre une double lecture paysagère :

- Des versants Sud : longs, mouvementés, sans ligne de force particulière, empêchant toute lisibilité d'ensemble et fragmentés encore davantage par les boisements.
- Un versant Nord : abrupt, qui forme un horizon relevé au-dessus de la vallée de la Sormonne, perceptible en longues séquences depuis la RD 8043. Au Sud-Est, entaillé par la vallée du Thin, le plateau entre en contact avec les Crêtes Centrales à Rémilly-les-Pothées. Des vues lointaines sont offertes sur la Dépression Pré-Ardennoise et le massif de l'Ardenne.

Ce secteur permet paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect de prescriptions.

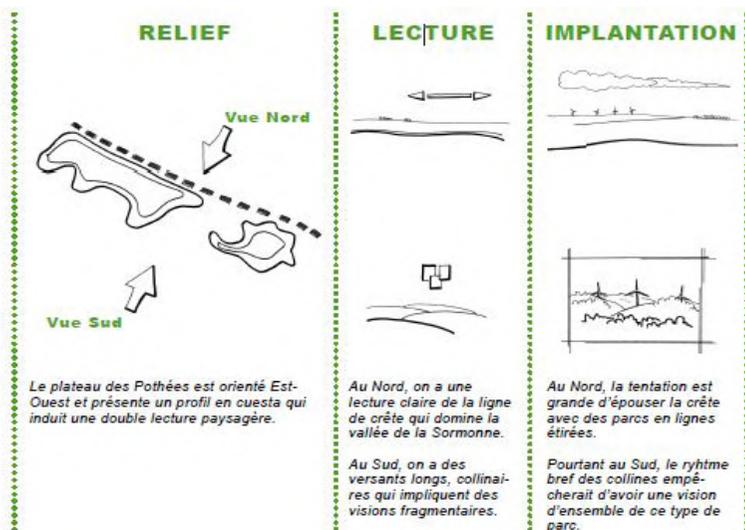
Des projets se sont installés sur ce secteur d'où une partie du paysage saturée par l'éolien. Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur les projets d'implantation de nouveaux parcs.

En effet l'installation de nouveaux parcs dans ces secteurs ne doit pas avoir pour effet de dégrader, depuis les lieux de vie, la valeur résiduelle de l'espace de respiration (ou de la maintenir à au moins 180°)

Prescriptions sur les zones paysagères permettant l'implantation d'éoliennes

• Axes de vues et implantations

Le plateau offre une profondeur et des horizons suffisants pour l'implantation éolienne (sur les secteurs non saturé), mais un tel projet doit prendre en compte deux enjeux :

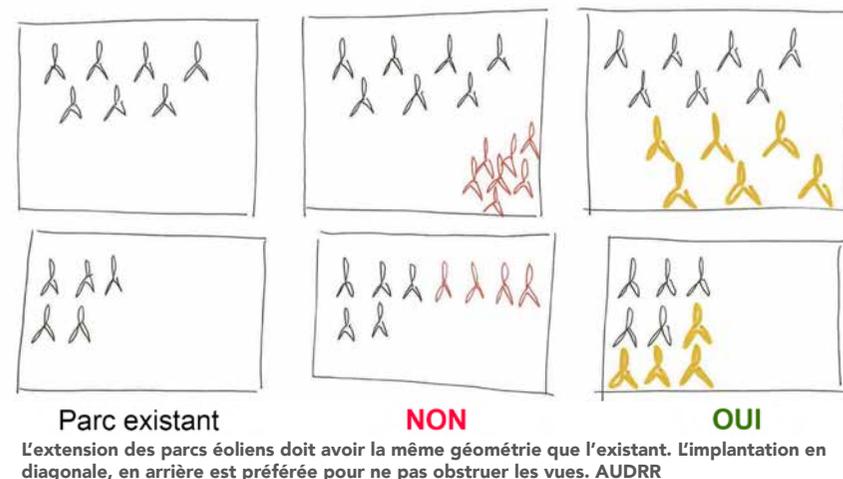


- La double logique des visions écarte les implantations en lignes étirées appuyées sur la ligne de crête, qui, si elles sont très lisibles depuis le Nord, ne sont pas à l'échelle des paysages des vallonnements Sud.
- Le second enjeu consiste à éviter la domination des villages de versant en maintenant un retrait d'environ 2000 m depuis le pied de la vallée de la Sormonne et en prenant en compte la valeur patrimoniale des villages de l'Échelle et de Rémilly- les-Pothées par exemple.

• Forme, géométrie et taille du parc

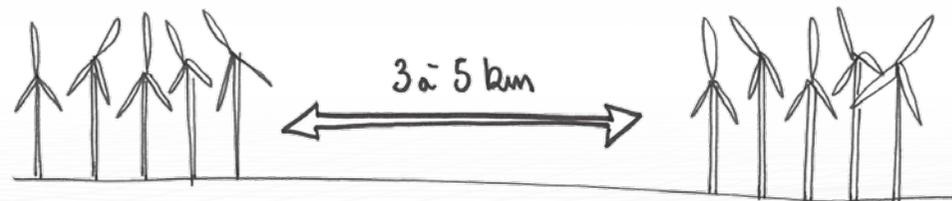
Les implantations devront donc être regroupées en structures géométriques afin que l'effet de masse, perceptible au premier regard, rende les projets lisibles au Nord comme au Sud.

Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés. Ils doivent être alignés sur la trame parcellaire et surtout suivant la forme du parc existant.



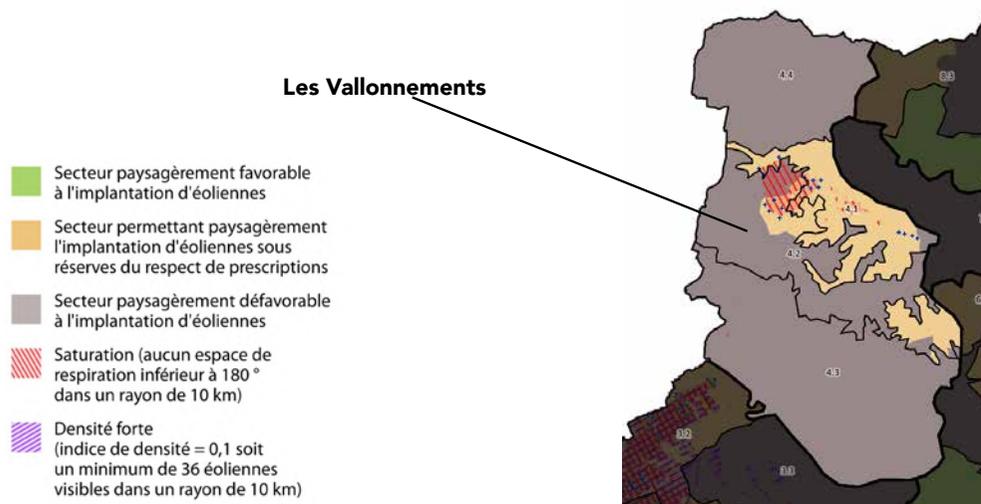
• Densité et relations des parcs entre eux

Un écart minimum de 3 à 5 km entre chaque parc doit être respecté pour éviter un effet de saturation, de mitage et d'éparpillement. Cependant nous sommes en présence d'une densité élevée sur ce secteur. Il faudra donc veiller à limiter au maximum l'implantation d'éoliennes.



Respecter une distance de 3 à 5 km entre chaque parc éolien - AUDRR

4.2 Les Vallonnements



Caractéristiques paysagères et sensibilités

Leur limite Sud est marquée par l'entaille des vallées du Ton et de l'Aube, qui suivent une direction globale Nord-Ouest/Sud-Est. Leurs affluents perpendiculaires viennent redécouper les versants, complexifiant ainsi largement la topographie. De ce fait, cette entité est constituée de mouvements en plis et replis du terrain d'où n'émergent que très peu de zones tabulaires.

L'absence de lignes de force rend difficile l'orientation, d'autant que des boisements épars en lanières viennent fragmenter les visions. Les éminences dominent les villages, qui sont installés en chapelet le long de la vallée de l'Aube. Certains de ces villages présentent un intérêt patrimonial, comme Liart ou Aouste.

Ce secteur est paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes.

L'enjeu principal de l'implantation éolienne sur ce secteur est le surplomb des villages par les éoliennes. Il faut éviter de prendre possession de la ligne de crête pour ne pas dominer les villages.

Les risques sont réels de concurrencer trop fortement les silhouettes urbaines par les éoliennes et d'introduire ainsi une disproportion des rapports d'échelle entre les machines et le bâti.

Pour l'éviter, il serait nécessaire de ménager des retraits suffisants par rapport aux versants où sont installés les villages, mais l'absence de zones tabulaires significatives rend très difficile l'application de ce principe.

En conséquence l'entité paysagère des vallonnements est un secteur sensible à l'implantation d'éolienne.

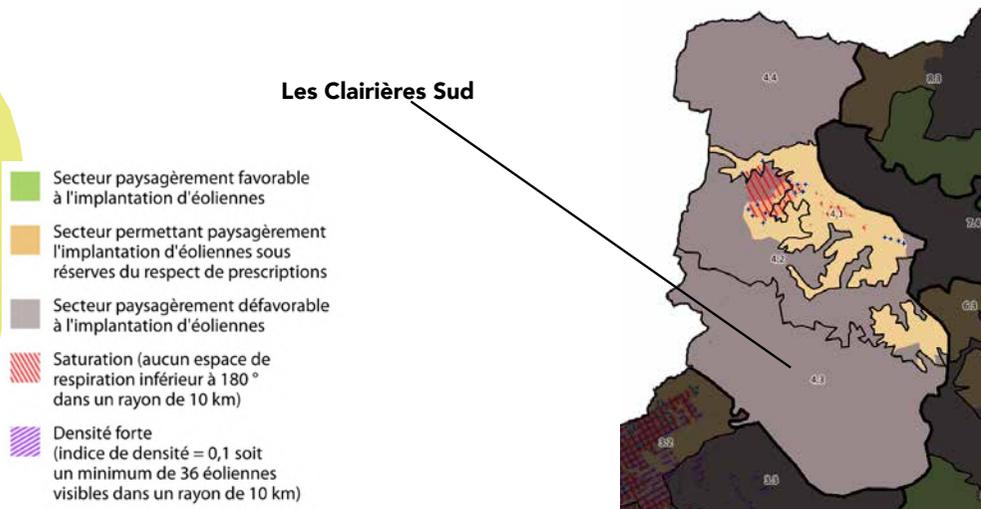


Dans le secteur des vallonnements, l'absence de possibilités de retraits d'implantation fait courir le risque de domination des villages situés en fond de vallée - DDT



Paysage bucolique des Vallonnements sur la route de Liart à Aubigny-les-Pothées-DDT

4.3 Les Clairières Sud



Caractéristiques paysagères et sensibilités

Ces trois clairières prennent place dans un arc forestier marquant la limite Sud de la Thiérache. Il est fort probable que cette écharpe forestière provienne d'un massif unique progressivement défriché, et dont le reliquat le plus important est la forêt de Signy l'Abbaye.

Au Nord, les lisières sont marquées par un ensemble de boisements satellites, limités aux rives Sud par des cours d'eau comme l'Aube ou le Ton.

Au Sud, les lisières de ces clairières appartiennent à des massifs forestiers plus imposants (forêt de Signy l'Abbaye), qui marquent la limite franche avec le Porcien.

Les paysages de ces clairières moutonnent mais sans dénivelé vraiment marqué.

Ils constituent des paysages de petite échelle. Le bocage qui s'y trouve est l'un des mieux préservés de la Thiérache et engendre des impressions « Normandes ».

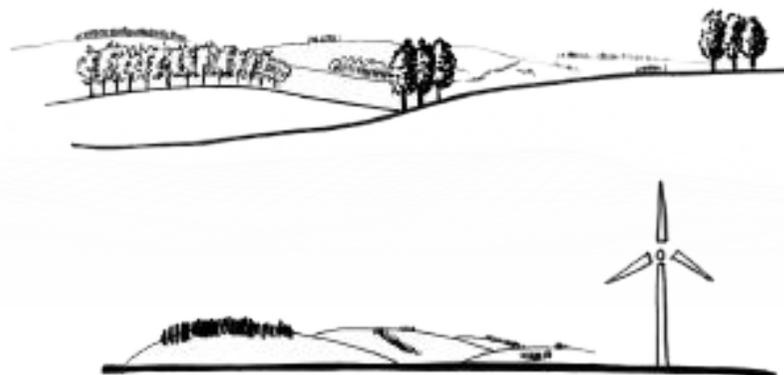
Les clairières Sud sont une sous unité présentant un secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes.

En effet en raison de sa petite échelle et de la fragilité de son bocage encore préservé, cette entité est sensible à l'implantation éolienne.

La question principale que posent ces paysages est leur capacité ou non à absorber des éoliennes, objets de dimension jusqu'alors inédite. L'intimité préservée de ces paysages bocagers subirait une transformation trop radicale par l'implantation éolienne.

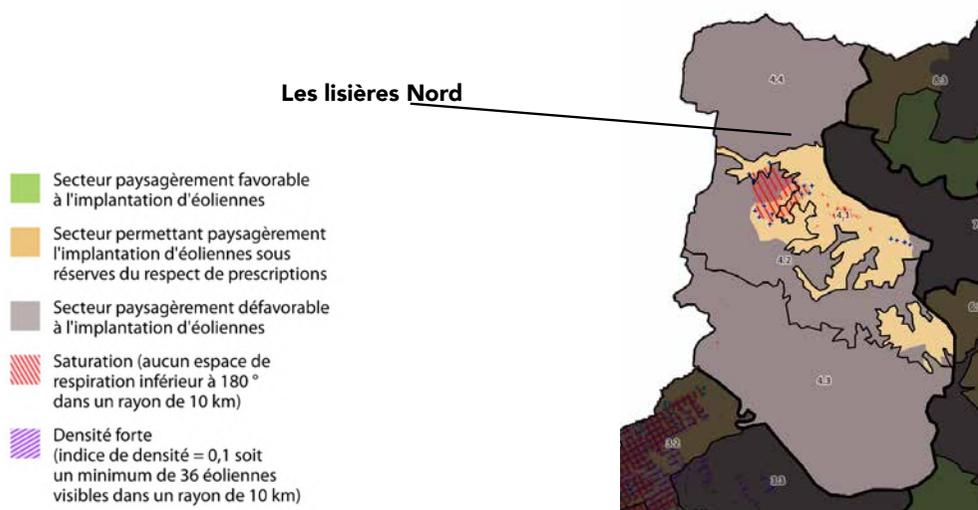


Paysage bocager sur la route de Signy-l'Abbaye - DDT



L'intimité des paysages de bocage subirait une transformation radicale par l'implantation d'éolienne - DDT

4.4 Les lisières Nord



Caractéristiques paysagères et sensibilités

Il s'agit d'un secteur de petite échelle où s'intriquent en un mélange complexe trois principes topographiques : vallons, versants et plateaux.

Ces paysages sont enserrés par les lisières chantournées des importants massifs forestiers périphériques (forêt de Signy-le-Petit, forêt de Saint-Michel...).

Ce sont des paysages intimes, refermés, où la présence bocagère est encore lisible. Le village principal est celui de Signy-le-Petit, placé sur un bombement du relief, et dont l'imposante église fortifiée façonne la silhouette urbaine.

Les lisières nord sont une sous-unité présentant un secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes.

L'implantation éolienne est ici confrontée à trois enjeux :

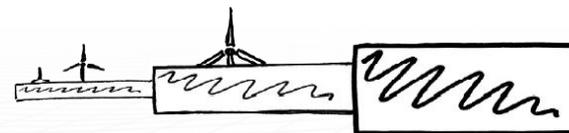
- La concurrence visuelle avec la silhouette de Signy-le-Petit.
- La petite échelle de ces paysages intimes rend problématique l'implantation d'objets de dimension inédite que sont les éoliennes.

- Enfin, la succession des écrans végétaux rendrait difficile la lisibilité claire des projets qui pourraient s'y implanter.

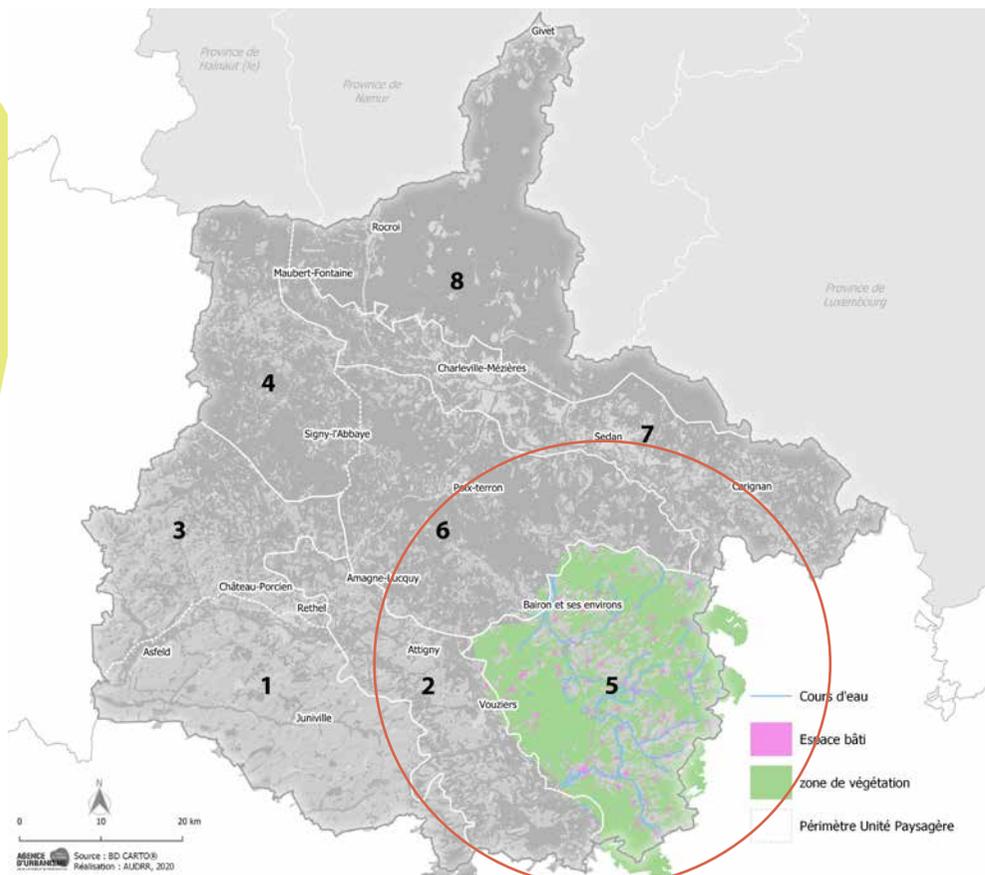
Cette sous-unité est trop fragile pour l'implantation éolienne qui en constituerait une transformation trop radicale.



La question de la lisibilité des projets se pose dans un paysage très largement borné par une succession complexe d'écrans végétaux - DDT

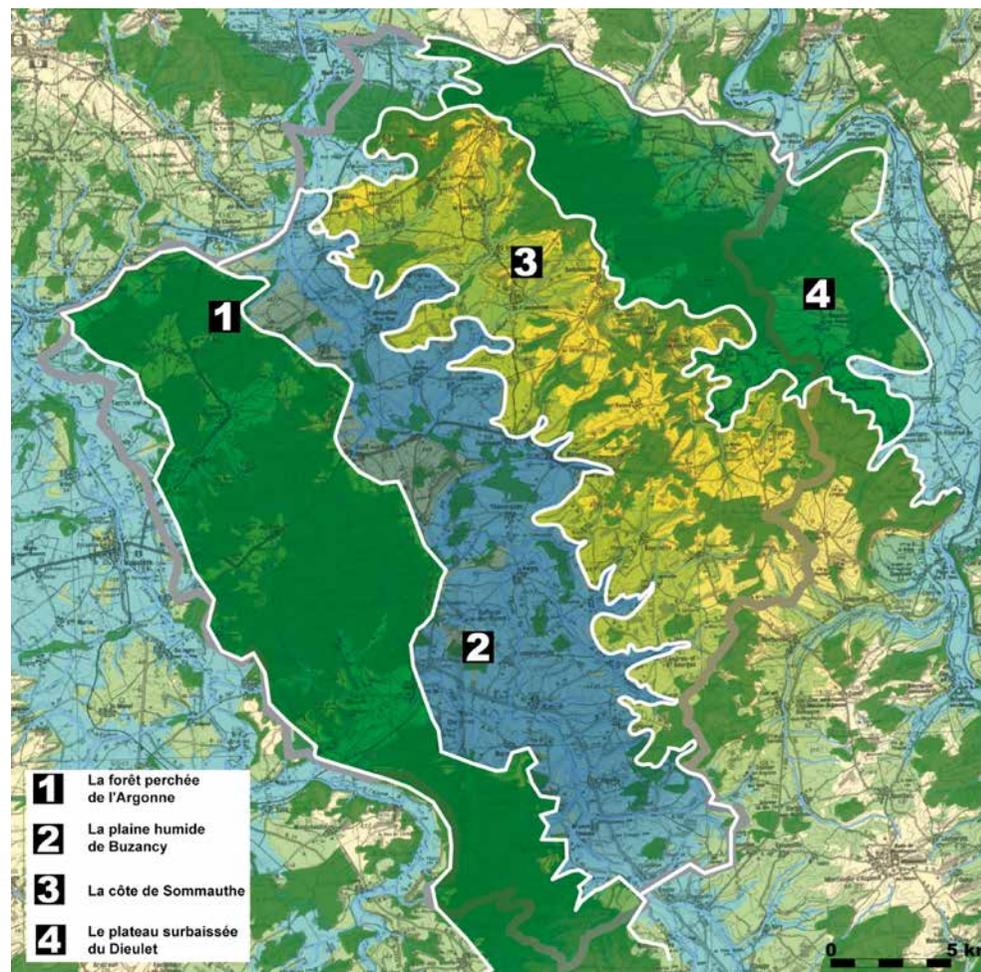


L'ARGONNE



Plan de situation de l'Argonne sur le territoire des Ardennes - AUDRR

1. Analyse paysagère et patrimonial



Carte des sous unités paysagères de l'Argonne - DDT

EPCI concernés :

- **La Communauté de Communes de L'Argonne Ardennaise**
- **La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg**
- **La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises**

Paysage



Vue aérienne d'Olizy-Primat vers le Parc Argonne - AUDRR

Le territoire, le paysage de l'Argonne est représenté par une **forêt perchée qui s'allonge sur un plateau entre plusieurs rivières, l'Aisne à l'ouest, l'Aire au Sud Est et la Bar au Nord Est.**

Cette forêt débouche sur **une plaine humide creusée par l'Aire et la Bar et qui s'achève par les collines moutonnantes de la côte de Sommauthe culminant à 329 m d'altitude.**

Cette côte est une succession de collines, de pentes agricoles, moutonnantes qui cloisonnent l'espace. Il s'agit d'un paysage intime, marqué par les plis et les replis du festonnement de la crête.

Enfin ce paysage est caractérisé par la **Plaine de Buzancy**, une « cuvette » aux bords relevés à l'ouest par la forêt perchée et à l'Est par la pente douce de la côte de Sommauthe.

Le paysage de l'Argonne présente donc des **étagements avec les champs et les**

pâtures sur les pentes, les hameaux ramassés dans les vallons et les boisements sur les sommets.

Il s'agit d'un paysage très préservé, d'une grande qualité au caractère rural très présent.

Les richesses floristiques et surtout faunistiques de cette entité ont même permis de créer un lieu touristique, de découvertes et de rencontres avec le **Parc Argonne Découverte.**

En effet, il s'agit d'un parc animalier de loisirs installé dans la forêt d'Argonne (sur la commune de Olizy-Primat).



Paysages de l'Argonne - AUDRR

Patrimoine

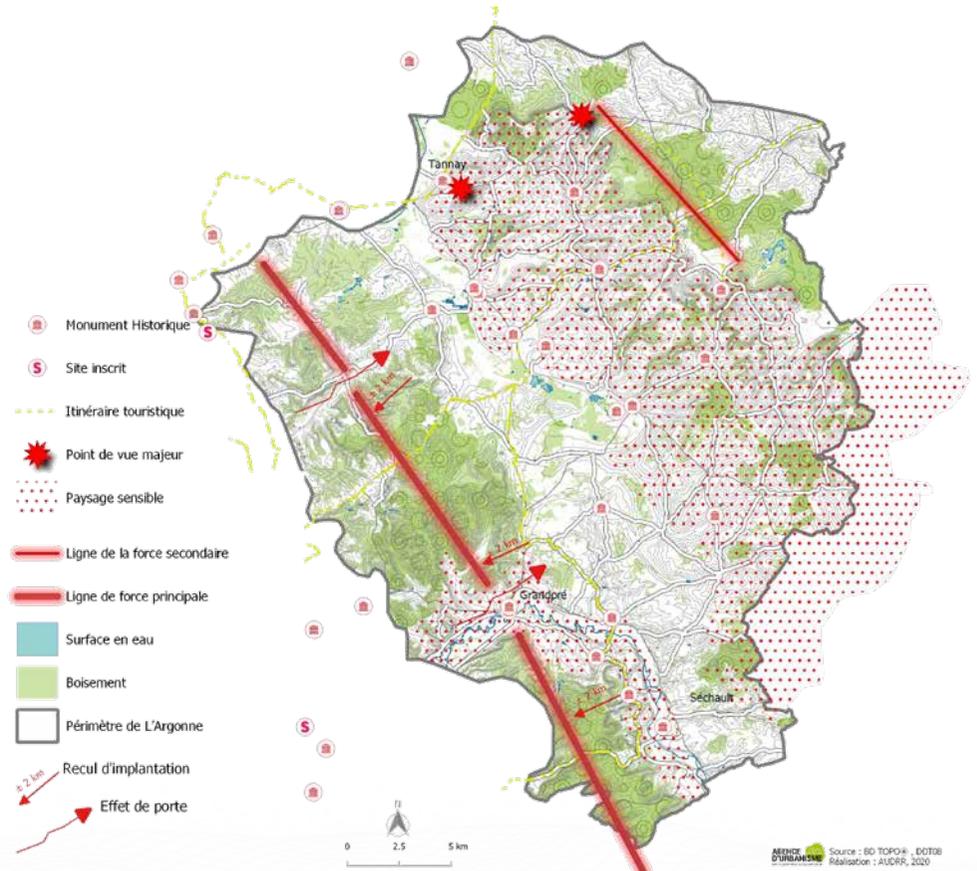
L'Argonne offre des sites emblématiques pour le patrimoine architectural historique, présents en **nombre conséquent avec une répartition géographique équilibrée**. D'une grande diversité architecturale, le patrimoine religieux ponctue chaque village et forme des grands ensembles religieux (couvent, abbaye, église, monastère). Les châteaux à l'architecture et à la typologie recherchées (château fortifié, château-ferme, château-abbaye, château Renaissance et villa...) forment des bâtiments qui caractérisent fortement le paysage (Belval-Bois-des-Dames, Landreville, Grandpré, Châtel-Chéhéry...).

Le viaduc d'Ariétal, de l'ancienne voie de chemin de fer, constitue également un élément de repère très caractéristique et marquant, avec son échelle monumentale et ses courbes qui dialoguent avec les composantes du paysage.



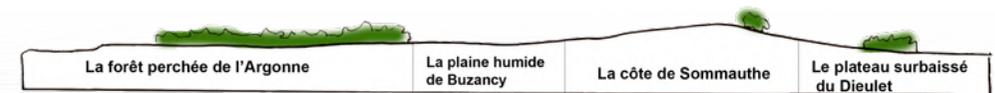
Viaduc d'Ariétal - AUDRR

2. Les contraintes paysagères et patrimoniales



Contraintes paysagères et patrimoniales de l'Argonne - AUDRR

a. Contraintes paysagères



Coupe topographique de l'Argonne - AUDRR

En raison de leur diversité, les paysages de l'Argonne comportent quatre types de configuration de terrain qui révèlent des contraintes d'implantation différentes :

- **Le plateau de la forêt de l'Argonne est visible frontalement** depuis les crêtes et depuis la côte de Bourcq. Il forme un horizon clairement identifiable de toutes parts. C'est une ligne de force dans le paysage.
- **La côte de Sommauthe présente au contraire un rythme bref** du fait du festonnement de la ligne de crête. Il n'y a pas de ligne de force dominante dans ce paysage de collines moutonnantes. Dans cette entité, les bourgs se tapissent dans les plis du terrain, on les découvre subitement au détour des parcours.
- La plaine de Buzancy et la vallée de l'Aire se présentent comme **des paysages préservés où domine l'impression d'isolement et de fermeture.**
- **La plaine du Dieulet, visible en contre-plongée** depuis les sommets de la crête de Sommauthe, se présente comme une entité fermée, noyée sous la forêt qui s'étend jusqu'aux confins de la vallée de la Meuse.

b. Contraintes patrimoniales

- Dès le Moyen-Age, l'Argonne ardennaise verra s'élever des dizaines d'églises et de nombreuses abbayes. Certaines constituent de vrais joyaux architecturaux, comme l'église de Buzancy (XIII^{ème} siècle), l'Abbaye de Belval-Bois-des-Dames ou encore l'Abbaye de Grandpré.

L'Argonne a eu aussi ses églises fortifiées, dont certaines subsistent comme à Saint-Juvin, Verpel ou Tannay.

De rares églises romanes sont encore présentes comme celles de Tailly datées des XI^{ème} et XII^{ème} siècles.

Mais les plus nombreuses sont celles du gothique flamboyant, avec leurs portails finement ouvragés : Vouziers, Sy, Olizy, Savigny, Briquenay, Falaise, Grivy-Loisy...

- L'Argonne dispose d'une bonne offre touristique de structures d'accueil et d'hébergement, qui témoigne de l'attractivité de ce territoire

Cette unité paysagère est profondément marquée par cette forêt perchée et imposante. Cette dernière se prolonge sur une plaine humide entre plusieurs rivières à préserver.

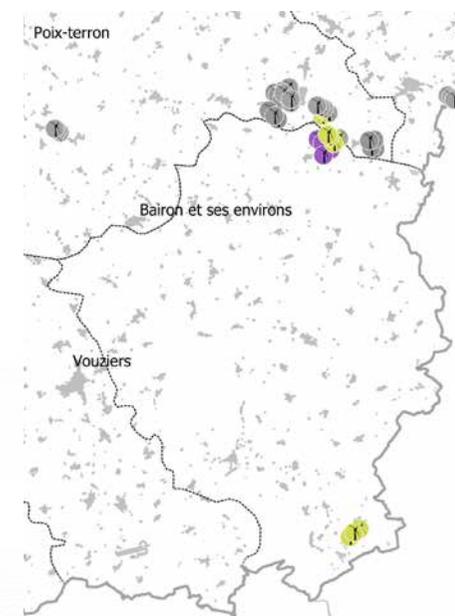
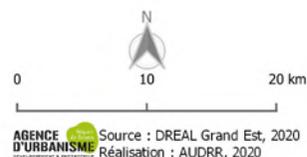
Le plateau de la forêt de l'Argonne est visible frontalement depuis les crêtes et depuis la côte de Bourcq : préserver cette ligne de force dans le paysage est un enjeu.

Attention, ces paysages sont sensibles à l'implantation de structures imposantes et verticales (éoliennes, méthanisation, panneaux photovoltaïques) : notamment sur la plaine de Buzancy et la Côte de Sommauthe. En effet ce sont des échelles inadaptées, la hauteur perçue des constructions de grande ampleur serait de beaucoup supérieure à la hauteur perçue du dénivelé du terrain. Protéger les composantes paysagères de ces éléments verticaux imposants et les intégrer au mieux est un des enjeux à ne pas oublier sur cette entité paysagère.

3. Contexte éolien et capacité d'accueil du paysage vis-à-vis des éoliennes de grandes tailles (150-180-200m)

État du parc éolien

- Éolienne installée
- Éolienne autorisée
- Éolienne à l'étude
- Périmètre Unité Paysagère



En 2020, l'Argonne compte **7 éoliennes installées, 0 autorisée et 5 à l'étude**. Cette unité paysagère est pour le moment **moins impactée par les projets éoliens**. Les projets existants et à l'étude sont situés dans des secteurs favorables à l'implantation d'éoliennes, dans les sous unités paysagères de la Forêt perchée de l'Argonne, sur les plateaux et les ouvertures dans la forêt. Mais aussi sur Le Dieulet, sur le plateau présentant lui aussi quelques ouvertures dans la forêt.

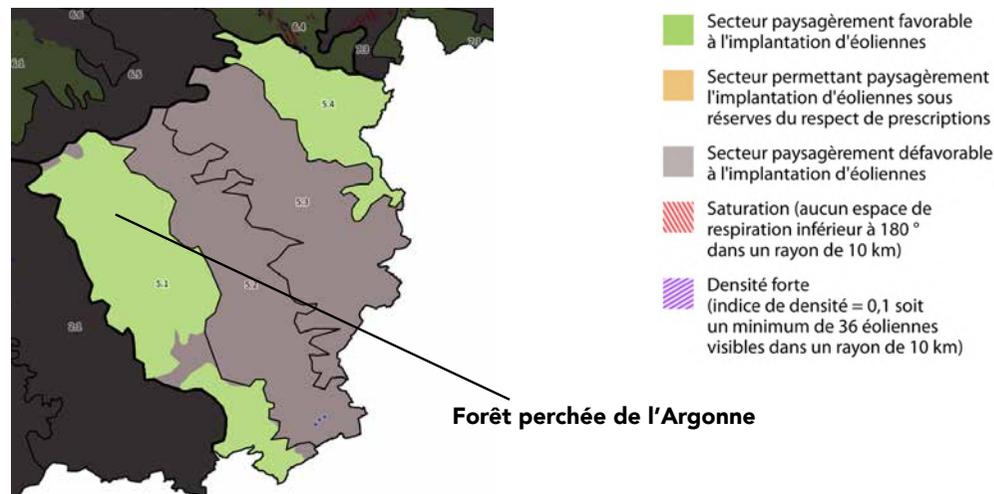
Les secteurs paysagèrement défavorables (plan de paysage éolien 2007) ne sont aujourd'hui pas impactés par l'éolien. En effet ces paysages et plus particulièrement cette topographie ne permettent pas la construction d'éoliennes.



Présence de l'éolien sur les paysages de l'Argonne - AUDRR

4. Préconisations

5.1 Forêt perchée de l'Argonne



Caractéristiques paysagères et sensibilités

La forêt de l'Argonne est perchée sur un plateau en pente douce NO-SE. La couverture forestière masque le relief, aussi cet ensemble apparaît comme une barrière unitaire entre la vallée de l'Aisne et la plaine de Buzancy. Sa vaste échelle et sa grande cohérence, tant géomorphologique que paysagère, y permettent l'implantation éolienne.

Ce secteur est paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes.

S'agissant de milieux forestiers l'attention est néanmoins particulièrement attirée sur le fait que la capacité des paysages à accueillir des projets éoliens ne préjuge nullement sur la faisabilité de tels projets dans un contexte où la biodiversité peut être particulièrement riche et sensible. Seules les études et analyses complémentaires portant notamment sur la sensibilité environnementale et la biodiversité, les servitudes techniques, le patrimoine architectural... permettront de définir la faisabilité des projets.

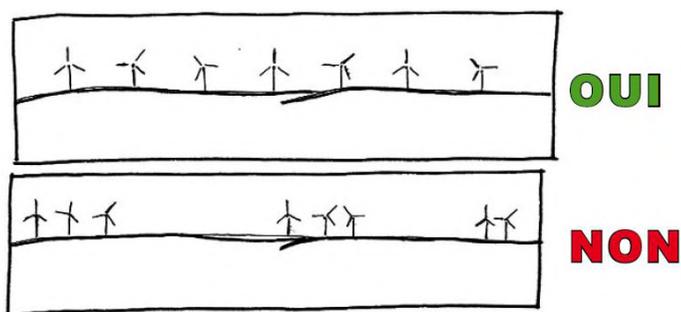
Recommandations

• Axes de vue et implantations

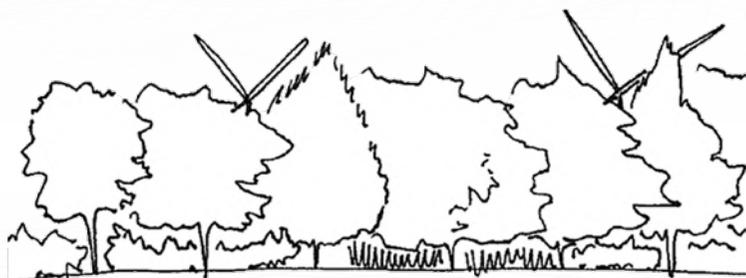
Possibilité d'implanter des éoliennes au cœur de la forêt, là où elles sont dissimulées à la vue, en suivant l'orientation principale de la ligne de crête.

Toutefois, il est impératif de respecter un recul de 2000 m environ depuis la plaine de Buzancy et de prendre garde à ne pas dominer la vallée de l'Aire, qui recèle un patrimoine riche et un paysage de petite échelle de grande qualité.

Tout en respectant les co-visibilités trop brutales sur la vallée de l'Aire, les projets pourront mettre en scène l'effet de porte à la confluence de l'Aire et de l'Aisne, qui est particulièrement visible à Grandpré sur la RD 946.



Il est important d'engendrer une continuité de la lecture des ensembles linéaires par des implantations d'ampleur étirées et les plus régulières possibles. En revanche, il est déconseillé de réaliser une succession discontinue de petits projets, brisant ainsi la continuité de lecture de ligne de crête boisée. Croquis DDT

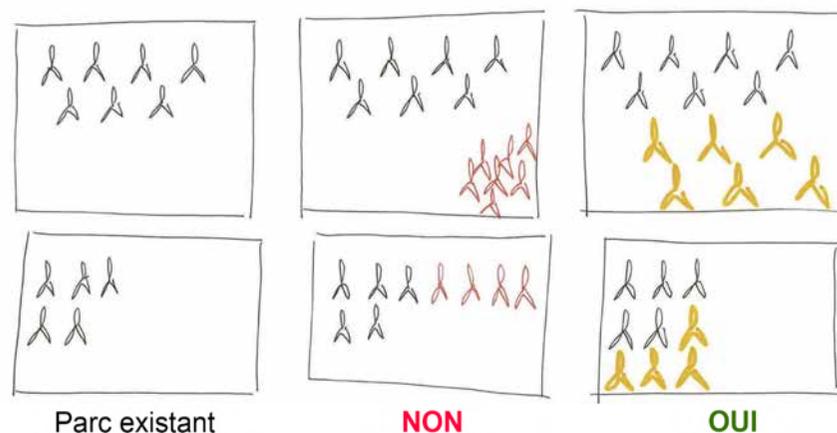


Utiliser les formes végétales existantes pour intégrer au mieux le projet dans son environnement. Croquis AUDRR

• Forme, géométrie et taille du parc

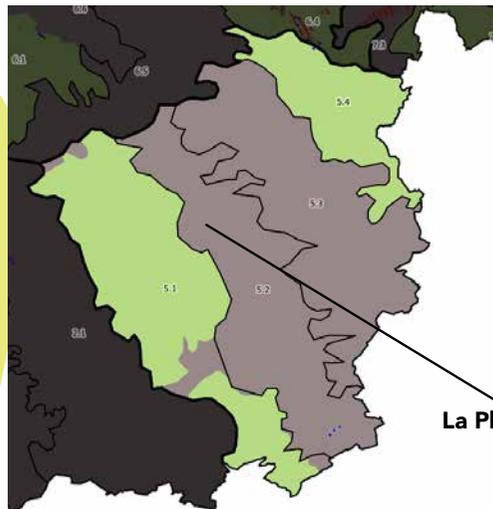
Les parcs seront visibles frontalement et sur toute leur longueur depuis la côte de Bourcq, la vallée de l'Aisne et la côte de Sommauthe. Pour cette raison, les parcs étalés en lignes régulières à front unique sont conseillés, car ils mettent en scène l'horizontalité de la lisière forestière et soulignent la ligne de force du massif. À cet effet, il pourra être utile de régler le faîtage des hauts de pâles.

Concernant les extensions de parcs éoliens il faut privilégier les parcs géométrisés, alignés sur la trame parcellaire. L'extension doit s'adapter le plus possible à la composition paysagère existante.



L'extension des parcs éoliens doit avoir la même géométrie que l'existant. L'implantation en diagonale, en arrière est préférée pour ne pas obstruer les vues. AUDRR

5.2 Plaine de Buzancy



La Plaine de Buzancy

- Secteur paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes
- Secteur permettant paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserves du respect de prescriptions
- Secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes
- ▨ Saturation (aucun espace de respiration inférieur à 180° dans un rayon de 10 km)
- ▨ Densité forte (indice de densité = 0,1 soit un minimum de 36 éoliennes visibles dans un rayon de 10 km)

Caractéristiques paysagères et sensibilités

La Plaine de Buzancy forme une « cuvette » aux bords relevés, à l'Ouest par la forêt perchée et à l'Est par la pente douce de la côte de Sommauthe.

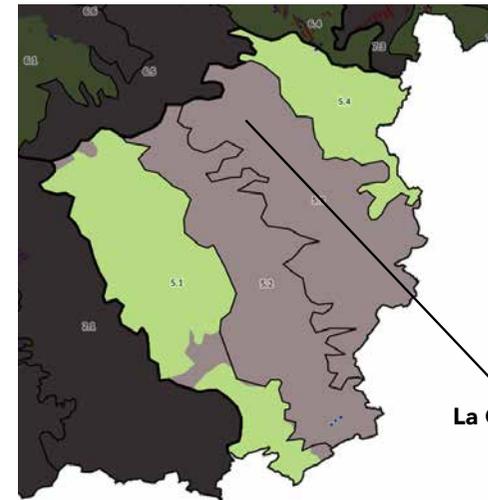
Elle constitue un secteur très sensible, où dominent les ambiances de prairies humides.

L'enjeu principal vis-à-vis de l'éolien est celui de la domination des implantations sur la vallée. Voilà pourquoi un recul de 2000 m environ est requis depuis le pied du plateau de l'Argonne.



Ces caractéristiques paysagères placent ce secteur en zone défavorable à l'implantation d'éoliennes.

5.3 La côte de Sommauthe



La Côte de Sommauthe

- Secteur paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes
- Secteur permettant paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserves du respect de prescriptions
- Secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes
- ▨ Saturation (aucun espace de respiration inférieur à 180° dans un rayon de 10 km)
- ▨ Densité forte (indice de densité = 0,1 soit un minimum de 36 éoliennes visibles dans un rayon de 10 km)

Caractéristiques paysagères et sensibilités

La côte de Sommauthe est une des côtes du bassin parisien qui caractérise le département des Ardennes. C'est une pente douce au profil en cuesta qui surplombe la plaine du Dieulet.

Elle offre au regard une succession de collines moutonnantes qui cloisonnent l'espace et concourent à la sensation de perte de repères qui prévaut dans cette entité. Ainsi, si la côte de Sommauthe est un ensemble paysager à l'échelle du département, l'expérience que l'on en fait en la parcourant est celle d'un paysage intime, marqué par les plis et replis du festonnement de la crête.

Le paysage présente un étagement tout à fait caractéristique des ambiances d'alpage : champs et pâtures sur les pentes, hameaux ramassés dans les vallons, boisements sur les sommets.

Les villages se découvrent donc subitement au détour d'une colline, la flèche bulbeuse d'une église annonce un village au vocabulaire rural encore très préservé. Ceintures de vergers, chemins ruraux partant en étoile, haies vives plessées, etc., sont autant de motifs paysagers qui font la qualité de cette entité.

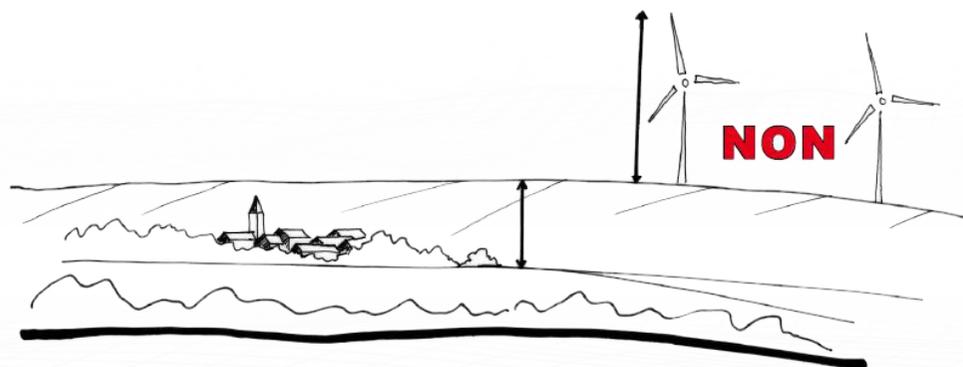
La côte de Sommauthe est l'un des paysages les plus lisibles du département des Ardennes, recelant des paysages ruraux de grande qualité. C'est aussi l'un des paysages les plus sensibles à l'implantation d'éoliennes.

En effet, l'échelle de ce paysage est inadaptée à des objets industriels de 150 à 200 m de haut. La hauteur perçue des éoliennes serait de beaucoup supérieure à la hauteur perçue du dénivelé du terrain : les machines viendraient écraser de toute part les sites villageois ou la campagne.

Ce secteur est donc considéré comme paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes.

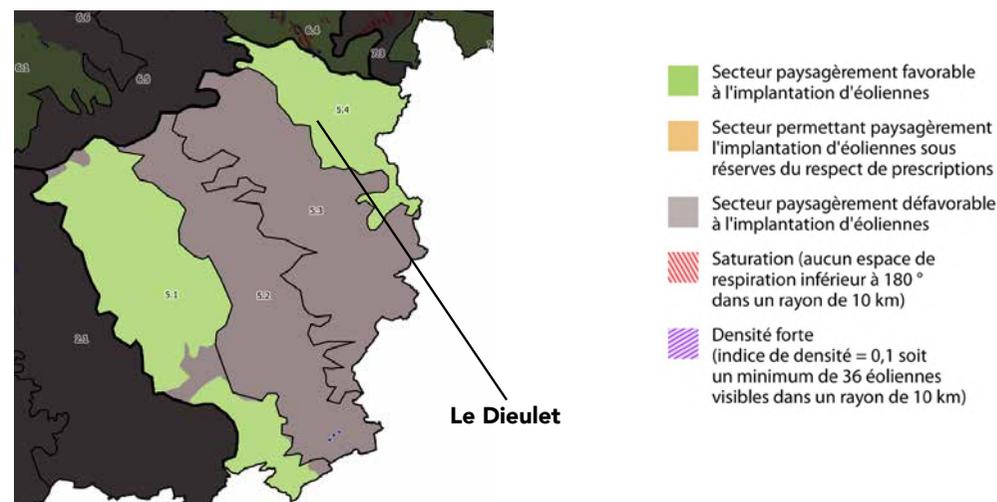


Pentes agricoles de la crêtes de Sommauthe .Croquis DDT



Dans les paysages de la crête de Sommauthe, la hauteur perçue du dénivelé est inférieure à la hauteur perçue des éoliennes qui viendraient s'y implanter, ce qui accentue l'effet de domination sur les paysages intimes de Sommauthe. Croquis DDT

5.4 Le Dieulet



- Secteur paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes
- Secteur permettant paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserves du respect de prescriptions
- Secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes
- ▨ Saturation (aucun espace de respiration inférieur à 180° dans un rayon de 10 km)
- ▨ Densité forte (indice de densité = 0,1 soit un minimum de 36 éoliennes visibles dans un rayon de 10 km)

Caractéristiques paysagères et sensibilités

Le Dieulet est un plateau surbaissé s'étendant entre le pied de la cuesta de la côte de Sommauthe et la vallée de la Meuse.

Il constitue une plaine fortement boisée, où l'orientation du regard n'est pas aisée. Le paysage est plutôt refermé en raison de la densité forestière.

Ce secteur ne présente pas les meilleures conditions aérauliques car il est placé sous le vent de la côte de Sommauthe. Néanmoins, du strict point de vue paysager, une implantation éolienne raisonnée peut s'y envisager.

S'agissant de milieux forestiers l'attention est néanmoins particulièrement attirée sur le fait que la capacité des paysages à accueillir des projets éoliens ne préjuge nullement sur la faisabilité de tels projets dans un contexte où la biodiversité peut être particulièrement riche et sensible. Seules les études et analyses complémentaires portant notamment sur la sensibilité environnementale et la biodiversité, les servitudes techniques, le patrimoine architecturale... permettront de définir la faisabilité des projets.

Le principe est d'implanter les éoliennes selon une ligne d'orientation parallèle à celle de la ligne de crête de la côte de Sommauthe.

On crée ainsi une ligne de force secondaire dans ce secteur qui en est dénué. Les parcs pourraient alors fonctionner comme repère spatial en contreplongée entre la côte de Sommauthe et la Meuse.

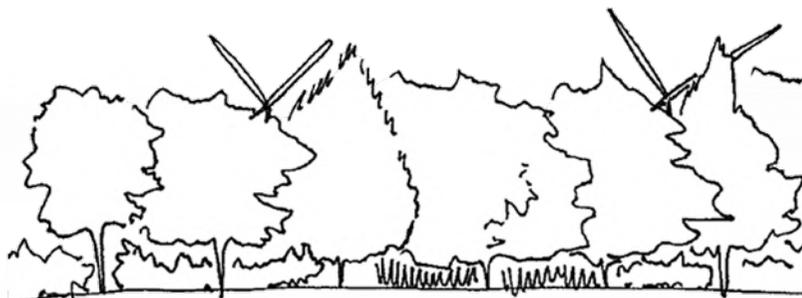
Recommandations

• Axes de vue et implantations

Possibilité d'implanter des éoliennes au cœur de la végétation, là où elles sont dissimulées à la vue, en suivant l'orientation principale de la ligne de crête.



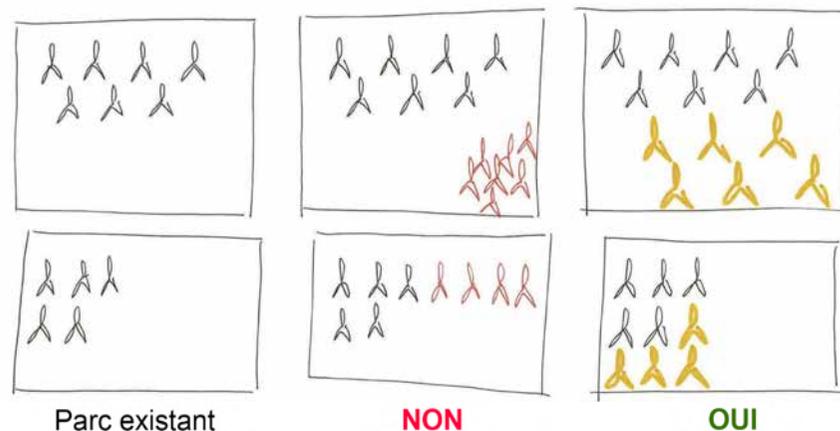
Forêt du Dieulet - AUDRR



Utiliser les formes végétales existantes pour intégrer au mieux le projet dans son environnement. Croquis AUDRR

• Forme, géométrie et taille du parc

Concernant les extensions de parcs éoliens il faut privilégier les parcs géométrisés, alignés sur la trame parcellaire. L'extension doit s'adapter le plus possible à la composition paysagère existante.

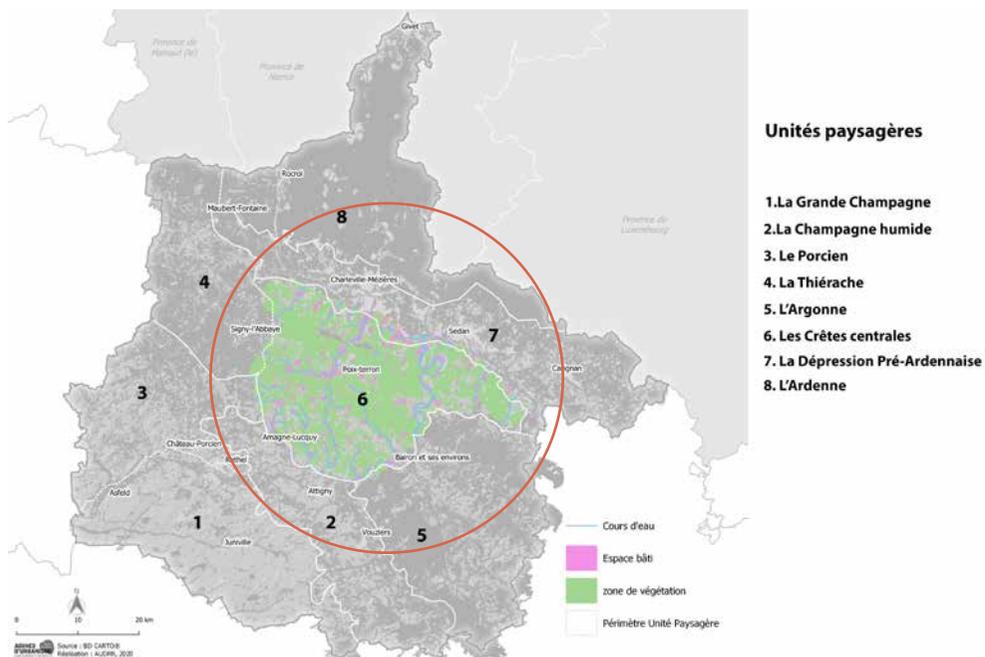


L'extension des parcs éoliens doit avoir la même géométrie que l'existant. L'implantation en diagonale, en arrière est préférée pour ne pas obstruer les vues. AUDRR

• Densité et relations des parcs entre eux

Le secteur peut recevoir deux axes d'implantation, parallèles, sous réserve du maintien d'une distance d'aération suffisante entre eux (de l'ordre de 1000 à 2000 m).

LES CRÊTES CENTRALES

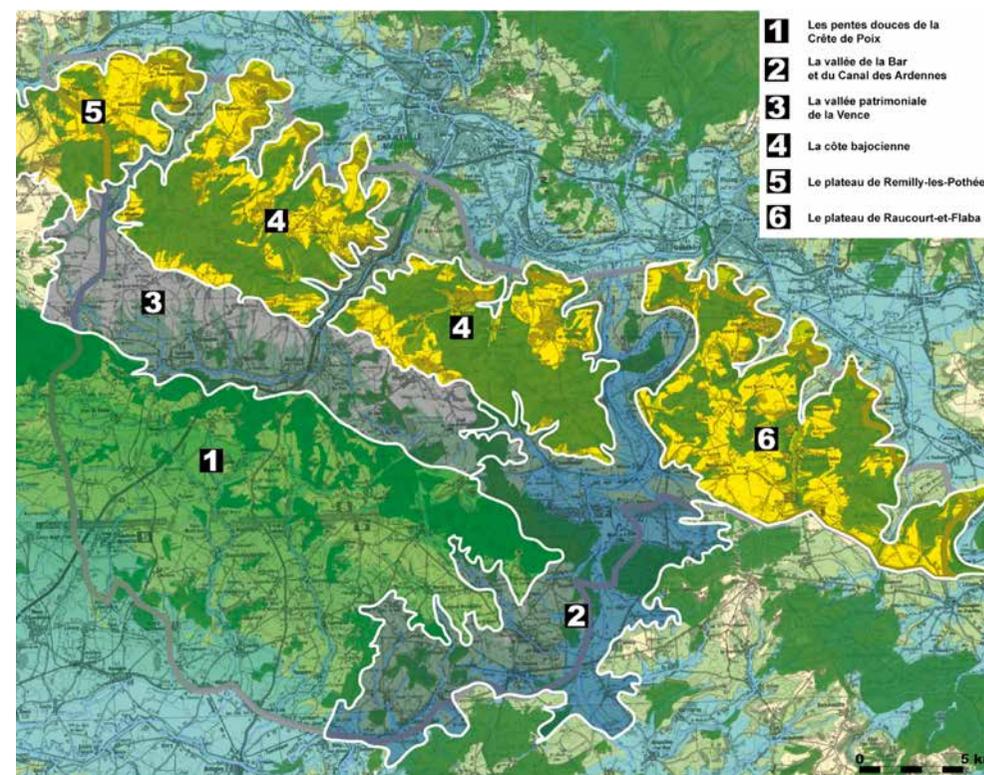


Plan de situation des Crêtes centrales sur le territoire des Ardennes - AUDRR

EPCI concernés :

- La Communauté de Communes du Pays Rethélois
- La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
- La Communauté d'Agglomération d'Ardenne-Métropole
- Le Parc Naturel Régional des Ardennes
- La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

1. Analyse paysagère et patrimoniale



Carte des sous unités paysagères des Crêtes centrales - DDT

Paysage

Le paysage des crêtes centrales marque la **transition entre la Champagne crayeuse et le massif des Ardennes**. Ces crêtes occupent le centre du territoire. En effet cette unité est formée par une **succession de côtes étirées selon une direction Nord-Ouest/Sud-Est**. Elles sont en contact avec différentes unités paysagères : la Thiérache à l'Ouest, la Champagne au Sud, la dépression Pré-Ardennoise au Nord et l'Argonne à l'Est.



Vue aérienne sur Signy l'Abbaye - AUDRR



Relief doux entre la côte bajocienne et la crête de Poix - AUDRR



Crêtes bajocienne - DDT

Cette entité présente **deux groupes de crêtes** :

- **Au Sud : la crête de Poix**

Cette crête prolonge la plaine champenoise humide par un relèvement régulier. Elle dessine sur un large champ de vision, un horizon relevé au-dessus de la Champagne humide.

Cette partie du territoire offre un paysage semi-ouvert où alternent des boisements en lanières et des zones cultivées.

- **Au Nord : la crête bajocienne**

Elle se présente comme une longue crête, densément boisée à son sommet, entrecoupée par les vallées de la Bar à l'Est et de la Vence à l'Ouest. C'est un paysage complexe dans les plis duquel de beaux villages se sont installés.

La différence des motifs que sont la crête boisée, les versants occupés et le pied de côte plongeant dans la Meuse crée une variation inattendue des ambiances paysagères.

Cette crête est une véritable ligne de force dans le paysage à préserver et à révéler.

Patrimoine

Les villages perchés, une identité paysagère forte

Cette unité paysagère présente de nombreux villages perchés aux sites remarquables, comme l'Echelle, Bomblay, Cernion et Havys ainsi que Vaux-lès-Mouzon, village allongé sur la crête. Le patrimoine industriel y est moins important à l'exception d'une activité singulière, implantée dès le XVI^{ème} à Haraucourt, Angecourt et Raucourt-et-Flaba au fond du vallon de l'Ennemanne, travaillant encore le cuivre.

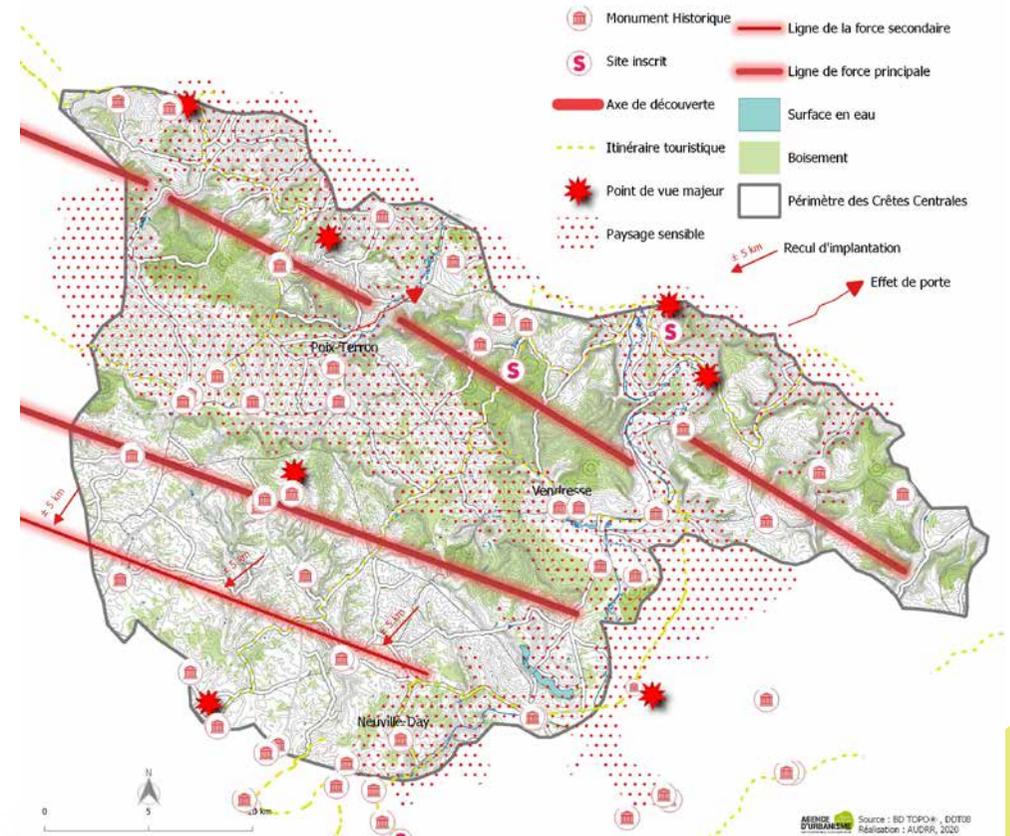


Village de Haraucourt - AUDRR



Paysages de Vaux-lès-Mouzon - AUDRR

2. Les contraintes paysagères et patrimoniales



Carte des contraintes paysagères et patrimoniales sur les crêtes centrales - AUDRR

a. Contraintes paysagères

Les crêtes pré-ardennaises



L'alternance des secteurs « en creux » et « en relief », ainsi que certaines zones intermédiaires sur les versants, créent une variabilité d'ambiances paysagères au sein même des Crêtes Centrales. En effet, étirée en longueur du Nord-Ouest au Sud-Est, l'unité paysagère des Crêtes reste en revanche peu large en épaisseur : à peine une quinzaine de kilomètres. La succession assez rapide des entités paysagères engendre ce sentiment de diversité. Il y a donc nécessité de prendre en compte impérativement l'influence des entités les unes sur les autres.

- Les unités « en creux » sont constituées de **la vallée de la Bar et du Canal des Ardennes, ainsi que de la vallée patrimoniale de la Vence**. Ce sont des **secteurs sensibles, dominés par des ambiances de prairies humides, de pâtures inondables et de ripisylve**. La vallée de la Vence entaille la côte bajocienne au Nord pour former un défilé d'accès à Charleville- Mézières. Elle est directement sous l'influence des hauteurs de cette côte.
- Les **pententes douces de la crête de Poix** constituent une entité de position intermédiaire entre « creux » et « relief ». C'est un **paysage semi-ouvert, offrant des vues dégagées sur la Champagne Humide**, qu'elle prolonge par son glacis. A l'inverse, la ligne de la crête de Poix est bien lisible depuis la plaine champenoise humide. Cette relation duale doit guider la réflexion sur l'implantation éolienne.
- Enfin les unités « en relief » sont constituées de la **côte bajocienne, du plateau de Rémilly-les-Pothées et du Plateau de Raucourt-et-Flaba**. Dans tous les cas, **ces entités entretiennent des relations visuelles avec celles qui les entourent** : domination des vallées et de la dépression Pré-Ardennaise ou relation visuelle vis-à-vis d'autres éminences. La réflexion sur l'implantation éolienne doit impérativement intégrer ces relations.

b. Contraintes patrimoniales

Malgré les tumultes des deux guerres mondiales, les crêtes centrales ont conservé quelques éléments patrimoniaux remarquables. Les abbayes ont contribué à l'essor du territoire, mais peu ont subsisté. Néanmoins, d'autres éléments du patrimoine religieux sont présents : **églises romanes comme à Hagnicourt, églises fortifiées (Vendresse), et gothiques comme à Tourteron, Launois sur Vence**.

Des exemples bien conservés de **patrimoine industriel** sont toujours présents, comme le Domaine de Vendresse dont le passé sidérurgique est mis en valeur par un spectacle « son et lumière ».

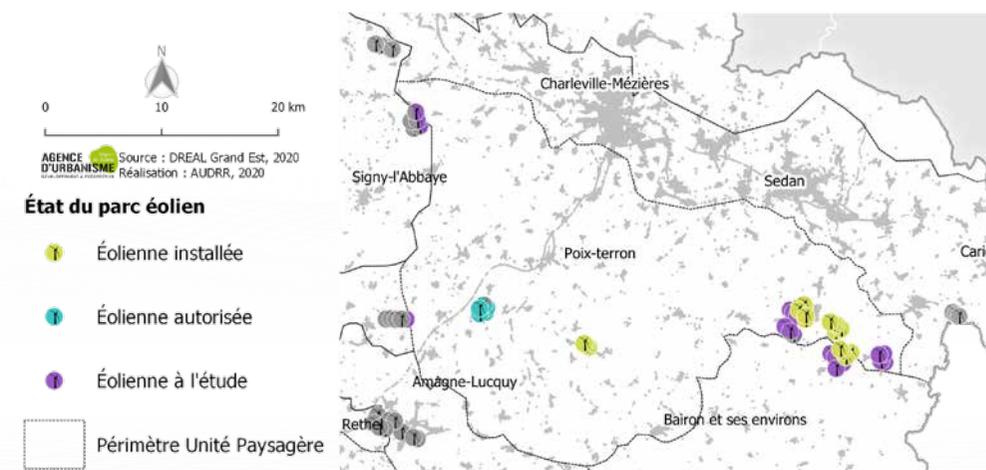
Les villages sont presque tous nichés dans les replis des crêtes. Seul Vaux-lès-Mouzon s'étire en haut de crête et constitue un ensemble remarquable.

Enfin, les amateurs d'**architecture militaire contemporaine** seront intéressés par les vestiges de la Ligne Maginot.

Les crêtes centrales sont caractérisées par deux types de paysages, deux types de Crêtes : Poix et Bajocienne.

Ces paysages sont sensibles aux constructions trop imposantes, de grandes hauteur et ampleur (éoliennes, méthaniseurs, photovoltaïques). L'implantation de ces structures sur ces crêtes modifierait le paysage, et impacterait les vues depuis les balcons. L'enjeu est de ne pas dénaturer ces sites paysagers par l'installation d'éléments verticaux imposants.

3. Contexte éolien et capacité d'accueil du paysage vis-à-vis des éoliennes des grandes tailles (150-180-200m)



Etat des lieux de l'éolien sur les crêtes centrales - AUDRR

En 2020, les Crêtes centrales comptent **15 éoliennes installées, 15 autorisées et 0 à l'étude.**

Les projets éoliens se sont installés principalement sur des secteurs paysagèrement favorables à l'éolien. Plus précisément sur les sous unités du **Glacis de la crête de Poix et le Plateau de Raucourt-et-Flaba.**

Ces paysages présentent des plateaux et des plaines agricoles dégagés permettant l'installation d'éoliennes mais qui impacteront visuellement le paysage.

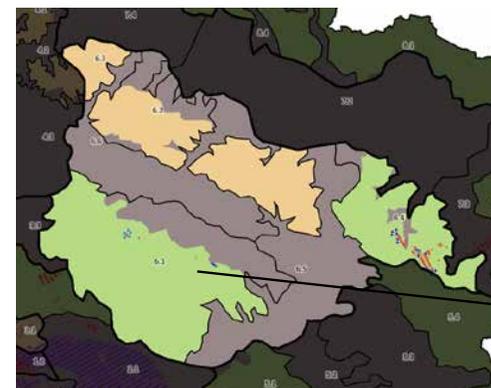
Une attention doit être apportée sur le Plateau de Raucourt-et-Flaba ; En effet ce secteur pourrait être vite saturé par des projets éoliens impactant le paysage.



Photos de l'éolien sur les Crêtes centrales - AUDRR

4. Préconisations

6.1 Glacis de la crête de Poix



- Secteur paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes
- Secteur permettant paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserves du respect de prescriptions
- Secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes
- ▨ Saturation (aucun espace de respiration inférieur à 180° dans un rayon de 10 km)
- ▨ Densité forte (indice de densité = 0,1 soit un minimum de 36 éoliennes visibles dans un rayon de 10 km)

Glacis de la Crête de Poix

Caractéristiques paysagères et sensibilités

La crête de Poix est une côte sédimentaire du Bassin Parisien. Son versant sud forme un glacis en pente douce qui remonte régulièrement vers la ligne de crête. Elle prolonge ainsi la plaine champenoise humide par un relèvement régulier et sans heurt du relief.

La crête de Poix dessine, sur un large champ de vision, un horizon relevé au-dessus de la Champagne Humide. Cette situation exceptionnelle invite à préserver la ligne de crête de toute implantation. En outre, cette entité offre un paysage semi-ouvert où alternent des boisements en lanières (effets de coulisses) et des zones cultivées.

Cette sous unité est considérée comme favorable à l'éolien sur une grande partie du paysage (exception sur une partie est en non favorable).

Recommandations

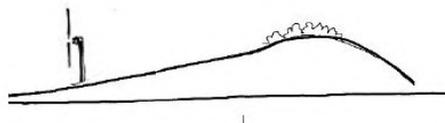
• Axes de vue et implantations

La bonne amplitude de l'espace depuis les pentes vers la plaine permet l'implantation éolienne. Dans ce paysage transitionnel avec la Champagne Humide, le ciel apporte un effet d'échelle suffisant pour absorber des projets éoliens de taille mesurée.

L'enjeu principal est de conserver la lisibilité de la ligne de crête dont la lecture en continuité pourrait être brouillée par des projets y prenant possession. Il est donc nécessaire que les implantations se fassent sur le versant, et non sur la crête, en suivant la ligne de force secondaire. Il ne faut pas fermer les échappées visuelles.

OUI

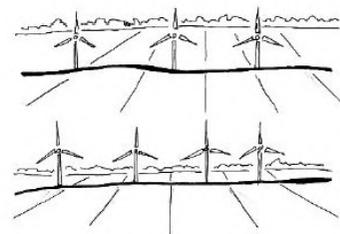
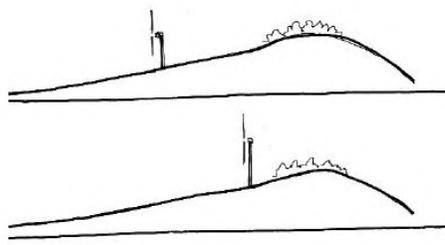
2020



Eoliennes en bas de pente car les hauteurs de mats sont plus conséquentes

OUI

2017



NON

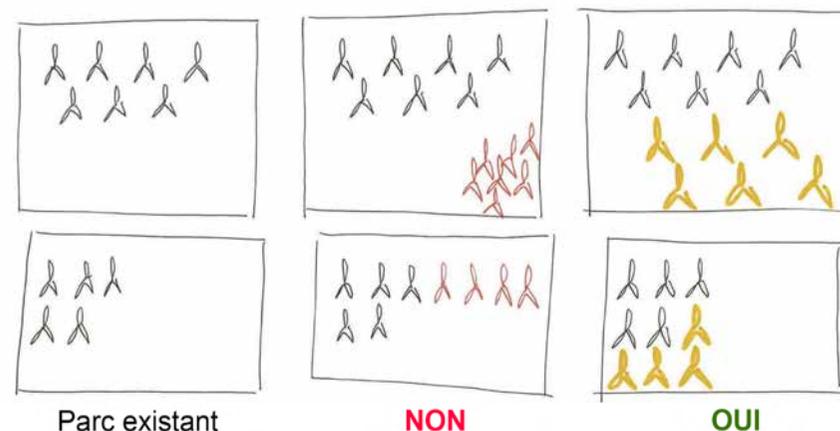
Les éoliennes doivent être positionnées en mi-pente voire bas de pente étant donné les éoliennes de grande hauteur en 2020. Il ne faut pas brouiller la lisibilité de la ligne de crête par une domination excessive. - Croquis DDT et AUDRR

• Forme, géométrie et taille du parc

Des parcs en ligne unique, de petite taille, installés sur la pente, sont adaptés. Des lignes trop étirées seraient partiellement masquées par les boisements en lanières, nuisant à la bonne lisibilité des parcs. La dimension des machines doit rester raisonnable.

Les très grandes machines sont à déconseiller (200 m) : elles dépasseraient trop fortement au-dessus de la ligne de crête, brouillant ainsi sa lisibilité.

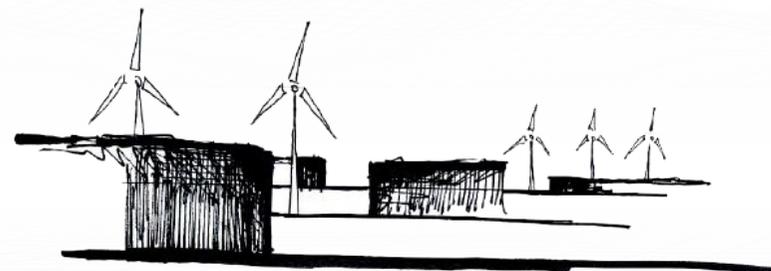
Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés, alignés sur la trame parcellaire. L'extension doit s'adapter le plus possible à la composition paysagère existante.



L'extension des parcs éoliens doit avoir la même géométrie que l'existant. L'implantation en diagonale, en arrière est préférée pour ne pas obstruer les vues. AUDRR

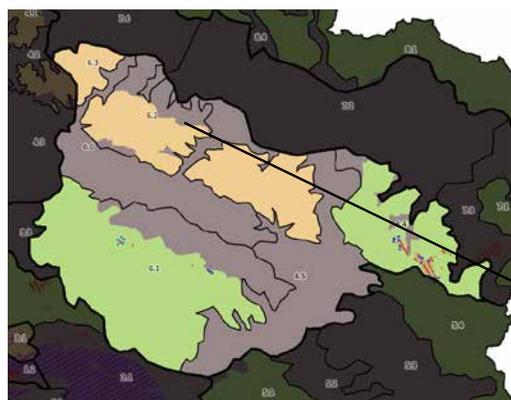
• Densité et relations des parcs entre eux

Les parcs doivent être équivalents en forme d'implantation, en taille et en dimension des machines. A la manière des boisements présents, ils peuvent s'intercaler en coulisses sur les pentes à différents niveaux altimétriques. Ce jeu d'étagement contribuera à animer le paysage et à éviter l'effet de répétition. Il est important d'utiliser les formes végétales existantes pour intégrer au mieux les projets sur le territoire.



Des parcs de formes, de tailles et de dimensions équivalentes pourraient jouer des effets de coulisses avec les boisements, accompagnant ainsi le regard jusqu'à la crête de Poix. Croquis DDT

6.2 Côte Bajocienne



- Secteur paysagère favorable à l'implantation d'éoliennes
- Secteur permettant paysagère l'implantation d'éoliennes sous réserves du respect de prescriptions
- Secteur paysagère défavorable à l'implantation d'éoliennes
- Saturation (aucun espace de respiration inférieur à 180° dans un rayon de 10 km)
- Densité forte (indice de densité = 0,1 soit un minimum de 36 éoliennes visibles dans un rayon de 10 km)

Côte Bajocienne

Caractéristiques paysagères et sensibilités

La côte bajocienne se présente comme une longue crête, densément boisée à son sommet, entrecoupée par les vallées de la Bar à l'Est et de la Vence à l'Ouest, qui forment un défilé d'accès à l'agglomération de Charleville-Mézières.

Les nombreux affluents de la Meuse ont profondément bouleversé le relief de la cuesta, qui en lieu et place d'un front abrupt, présente au contraire des éperons perpendiculaires.

Il en résulte un paysage complexe dans les plis duquel de beaux villages se sont installés.

La différence des motifs que sont la crête boisée, les versants occupés et le pied de côte plongeant dans la Meuse crée une variation inattendue des ambiances paysagères.

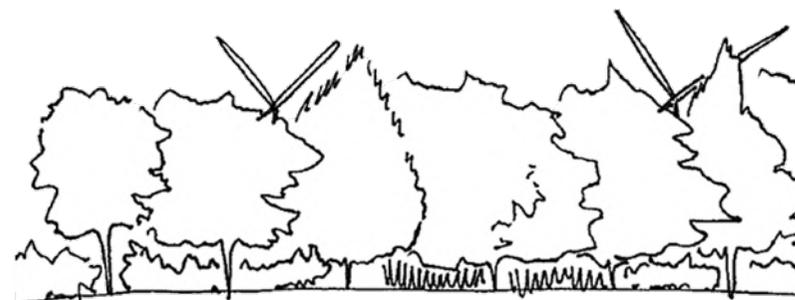
La côte Bajocienne est un secteur permettant paysagère l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect de prescriptions.

Prescriptions

• Axes de vue et implantations

La diversité paysagère de cette entité amène à distinguer plusieurs secteurs, aux enjeux spécifiques :

- La crête centrale boisée constitue une ligne de force évidente sur laquelle peuvent s'appuyer des implantations occupant l'espace étiré disponible. Il faut utiliser les formes végétales existantes pour intégrer au mieux le projet.



Utiliser les formes végétales existantes pour intégrer au mieux le projet dans son environnement. Croquis AUDRR

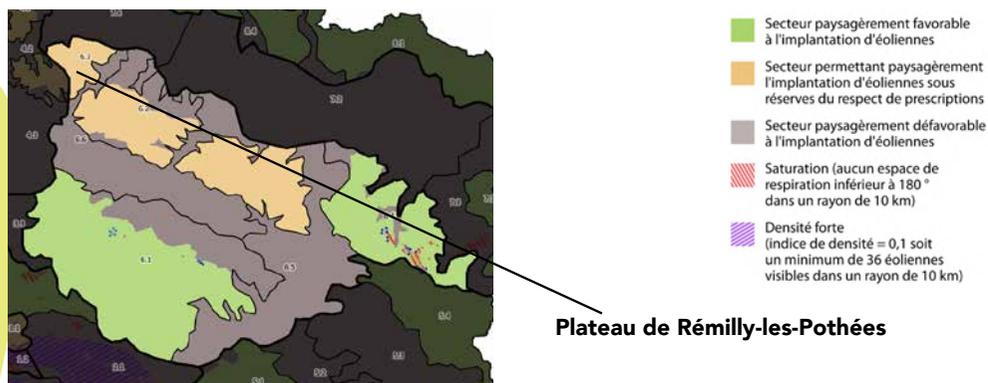
• Forme, géométrie et taille du parc

Sur la crête, des parcs en lignes uniques, étirés, s'appuieront avec évidence sur cette ligne de force. Ces projets devront demeurer sur le sommet de la crête.

Sur les micro-plateaux au dessus de la Vence, l'effet de porte encadrant le défilé n'est pas opportun. Il existe un risque d'impact sur la vallée de la Meuse si l'on approche trop de la limite nord de l'unité et de la rupture de pente.

Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés, alignés sur la trame parcellaire. L'extension doit s'adapter le plus possible à la composition paysagère existante.

6.3 Plateau de Rémilly-les-Pothées



Caractéristiques paysagères et sensibilités

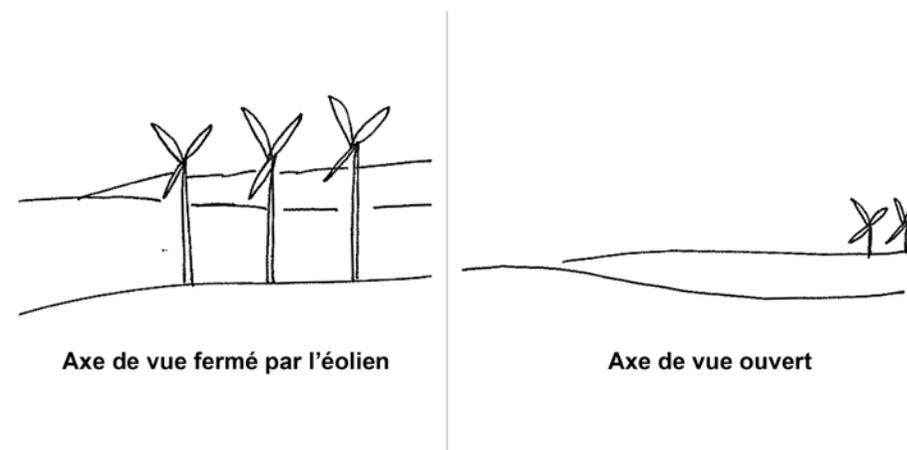
Le Plateau de Rémilly-les-Pothées constitue le point de contact entre l'extrémité est de la Thiérache et les Crêtes Centrales. Il est séparé à l'Ouest du long plateau central des Pothées par la vallée de l'Audry, affluent de la Sormonne. Ses flancs évoquent déjà les plis et les chantournements de ceux des Crêtes Centrales, tandis que le remarquable village de Rémilly-les-Pothées avec son château rappelle le plateau des Pothées et son bâti en pierre de Dom. C'est un plateau dégagé et tabulaire qui offre vers le Nord une large vue plongeante sur la Dépression pré-Ardennoise, surmontée des premiers contreforts de l'Ardenne.

- **Axes de vue et implantations**

Le dégagement et la lisibilité du plateau rendent le secteur favorable à une implantation d'éoliennes.

L'enjeu patrimonial que constitue le village de Rémilly-les-Pothées implique une installation au centre du plateau, en retrait de la rupture de pente, afin d'éviter impérativement sa domination par des éoliennes. Une étude préalable de covisibilité devra cependant être menée pour écarter tout risque de ce type.

Il ne faut pas fermer les échappées visuelles sur ce secteur.



- **Forme, géométrie et taille du parc**

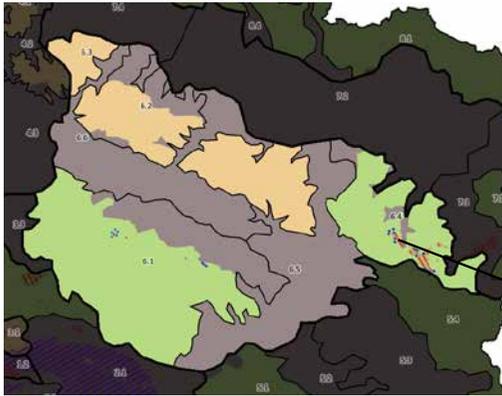
La forme des parcs reprendra une structure groupée, géométrique, dont la plus grande longueur s'axera sur la ligne de crête Nord.

Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés, alignés sur la trame parcellaire. L'extension doit s'adapter le plus possible à la composition paysagère existante.

- **Densité et relations des parcs entre eux**

Le Plateau de Rémilly les Pothées permet d'accueillir un projet unique

6.4 Plateau de Raucourt-et-Flaba



- Secteur paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes
- Secteur permettant paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserves du respect de prescriptions
- Secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes
- Saturation (aucun espace de respiration inférieur à 180° dans un rayon de 10 km)
- Densité forte (indice de densité = 0,1 soit un minimum de 36 éoliennes visibles dans un rayon de 10 km)

Plateau de Raucourt-et-Flaba

Caractéristiques paysagères et sensibilités

C'est un plateau situé à l'est de la Vallée de la Bar qui coupe largement la crête bajocienne avant de rejoindre la Meuse. Il s'agit d'un plateau dont la face Sud est assez dégagée, comme une grande clairière, alors que les versants Nord de la cuesta sont couverts par la forêt.

Le plateau est très visible depuis le promontoire de la Butte de Stonne où l'on aperçoit nettement l'aspect tabulaire de ce plateau cultivé ainsi que le vallon qui le partage en deux, creusé par l'Ennemane, un affluent de la Chiers qui coule à Raucourt-et-Flaba.

Cette sous-unité paysagère est considérée comme secteur favorable à l'éolien.

Il est donc sur la partie Nord Est concernée par une saturation du paysage à laquelle il faut être vigilant.

S'agissant de milieux forestiers l'attention est néanmoins particulièrement attirée sur le fait que la capacité des paysages à accueillir des projets éoliens ne préjuge nullement sur la faisabilité de tels projets dans un contexte où la biodiversité peut être particulièrement riche et sensible. Seules les études et analyses complémentaires portant notamment sur la sensibilité environnementale et la biodiversité, les servitudes techniques, le patrimoine architecturale... permettront de définir la faisabilité des projets.

Sur les zones saturées (rayures rouges sur la carte ci-dessus) il convient d'être particulièrement attentifs sur les projets d'implantation de nouveaux parcs. Ces installations ne doivent pas avoir pour effet de dégrader, depuis les lieux de vie, la valeur résiduelle de l'espace de respiration (ou de la maintenir à au moins 180°).

Préconisations

• Axes de vue et implantations

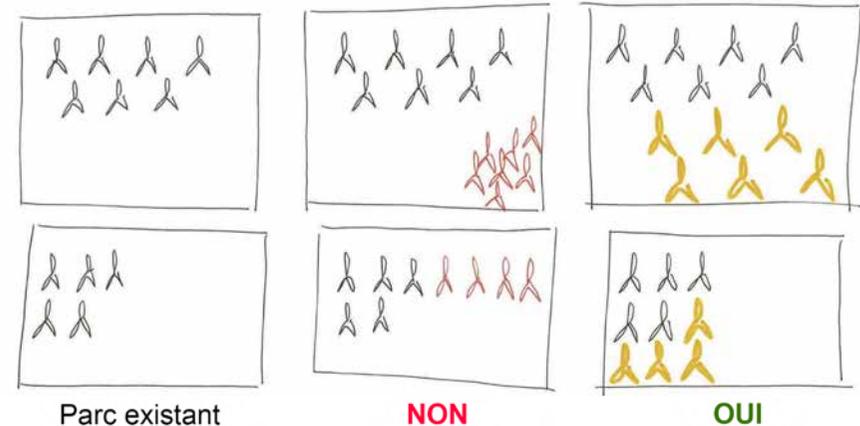
Ce secteur tabulaire peut servir de support à un projet offrant un repère spatial. Particulièrement depuis la Butte de Stonne, qui offre un large panorama sans possibilité de se référer à un élément saillant dans le paysage. Le parc suivra la ligne de force NO-SE de la côte bajocienne.

• Forme, géométrie et taille du parc

Le parc sera surtout visible frontalement depuis le Sud. Il est souhaitable qu'il prenne l'aspect d'une ligne étalée de 7 à 9 machines.

Une double ligne peut également être envisagée dans la mesure où elle occupe un linéaire important afin de présenter un front continu.

Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés, alignés sur la trame parcellaire. L'extension doit s'adapter le plus possible à la composition paysagère existante.

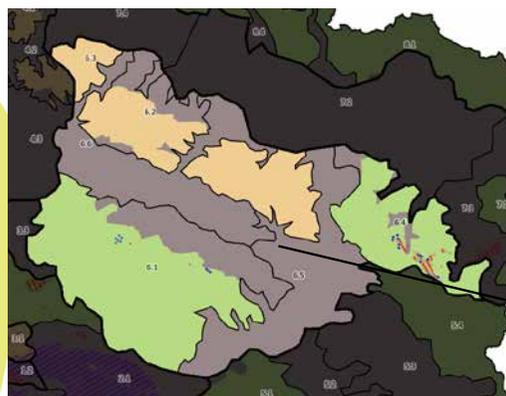


L'extension des parcs éoliens doit avoir la même géométrie que l'existant. L'implantation en diagonale, en arrière est préférée pour ne pas obstruer les vues. AUDRR

• Densité et relations des parcs entre eux

La taille du plateau ne permet pas d'accueillir des parcs qui n'auraient pas été conçus comme un ensemble cohérent. Il est donc recommandé une grande coordination entre les développeurs pour appliquer les préconisations.

6.5 Vallée de la Bar



- Secteur paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes
- Secteur permettant paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserves du respect de prescriptions
- Secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes
- Saturation (aucun espace de respiration inférieur à 180° dans un rayon de 10 km)
- Densité forte (indice de densité = 0,1 soit un minimum de 36 éoliennes visibles dans un rayon de 10 km)

Vallée de la Bar

Caractéristiques paysagères et sensibilités

La vallée de la Bar est une dépression évasée, qui trouve son origine dans la Plaine de Buzancy. Elle se resserre au passage de la crête de Poix et contourne après plusieurs boucles la côte bajocienne pour rejoindre la Meuse entre Nouvion-sur-Meuse et Donchéry.

Doublée par le Canal des Ardennes, qui bifurque plus à l'Ouest pour rejoindre l'Aisne, c'est une entité qui accueille **un patrimoine culturel et industriel important, ainsi que des activités touristiques et de loisirs** (Lac de Bairon par exemple). La présence de nombreuses zones humides en fait un paysage sensible aux ambiances intimes.

La vallée de la Bar ne peut accueillir d'éoliennes, tant en raison de sa situation aéralique que de la qualité de ses paysages habités. Ces paysages sont considérés comme défavorables à l'implantation d'éoliennes.

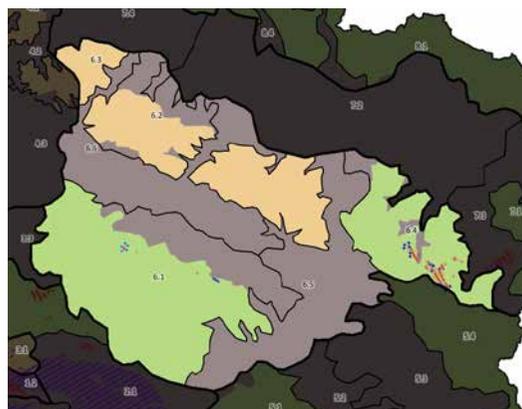


Tanay au pied de la vallée de la Bar, à mi-pente de la côte de Sommauthe. Photo DDT



Prairies inondées dans la vallée de la Bar; en second plan, on aperçoit le talus qui marque imperceptiblement et discrètement le passage du canal des Ardennes.

6.6 Vallée Patrimoniale de la Vence



- Secteur paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes
- Secteur permettant paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserves du respect de prescriptions
- Secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes
- Saturation (aucun espace de respiration inférieur à 180° dans un rayon de 10 km)
- Densité forte (indice de densité = 0,1 soit un minimum de 36 éoliennes visibles dans un rayon de 10 km)

Caractéristiques paysagères et sensibilités

Etroit corridor large d'à peine 5 km entre la crête de Poix et la crête Bajocienne, la vallée de la Vence et la dépression Est qui la prolonge forment une zone de transition d'une grande valeur paysagère.

En amont, c'est un secteur habité par un chapelet de villages de grande valeur patrimoniale, qui présente une succession de paysages intimes et refermés, écrasés par les hauteurs des crêtes environnantes.

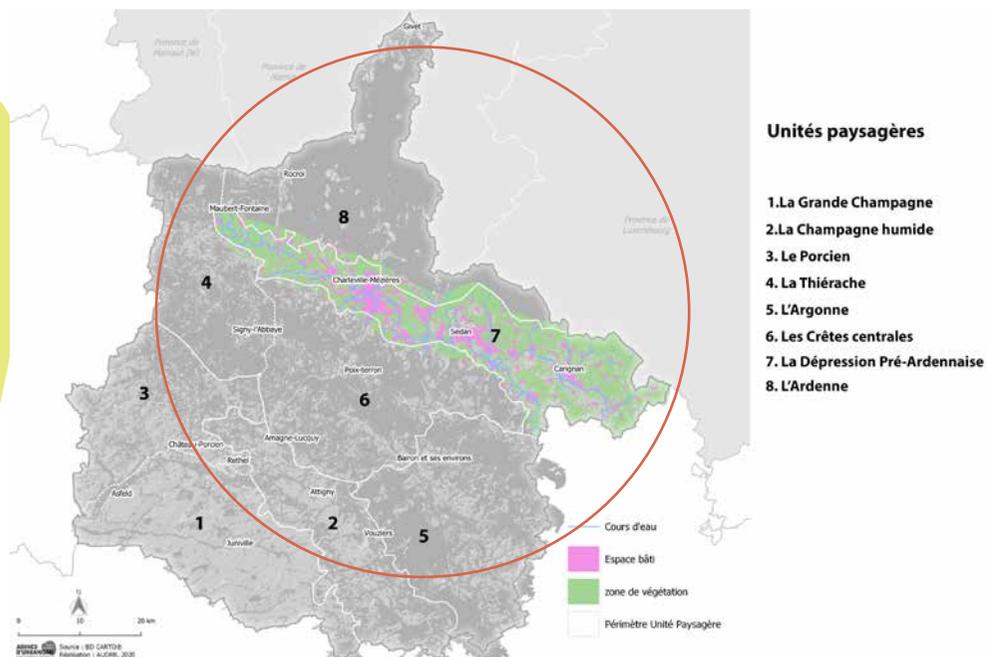
En aval, lorsque la rivière creuse la côte bajocienne au nord de Poix-Terron, la Vence offre un corridor d'arrivée sur Charleville-Mézières tout à fait remarquable.

Entité défavorable à l'implantation d'éoliennes, tant pour des raisons évidentes vis-à-vis du contexte aéraulique, que pour la valeur patrimoniale et paysagère de ce secteur.



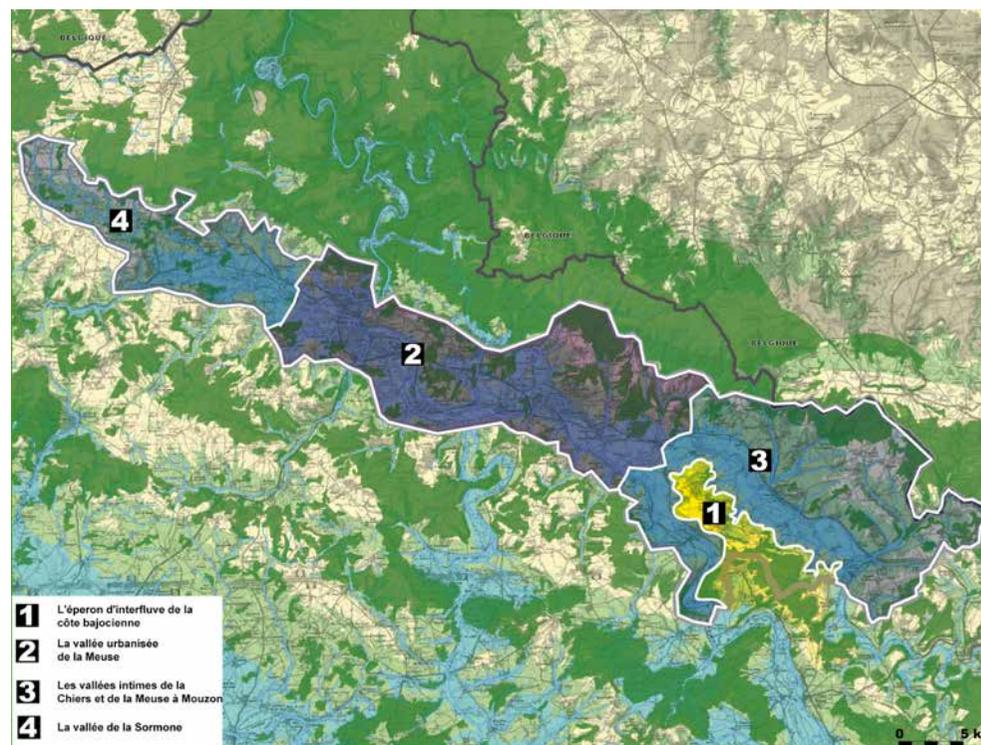
En haut : Plis et replis du terrain de la vallée de la Vence au contact des crêtes centrales. - AUDRR
En bas : Paysage rêvé au soleil couchant sur une prairie inondée. - AUDRR

LA DÉPRESSION PRÉ-ARDEENNAISE



Plan de situation de la Dépression pré-ardennaise sur le territoire des Ardennes - AUDRR

1. Analyse paysagère et patrimoniale



Carte des sous unités paysagères sur le territoire de la Dépression-Préardennaise - DDT

EPCI concernés :

- La Communauté de Communes d'Ardennes Thiérache
- La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
- La Communauté d'Agglomération d'Ardenne-Métropole
- La Communauté de Communes des Vallées et Plateau d'Ardenne
- Le Parc Naturel Régional des Ardennes
- La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

Paysage



Ville de Sedan- AUDRR

Un espace de transition aux nombreuses ambiances

La dépression pré-ardennaise est un paysage très lisible. Cette entité paysagère se caractérise par **un long couloir de 70 km de vallées qui coupe le département d'Est en Ouest**, cadrée au Nord par le massif de l'Ardenne et par les crêtes au Sud. Il s'agit donc d'un espace de transition entre deux ensembles géologiques.



Ville de Carignan - AUDRR

Ces vallées sont drainées par 3 cours d'eau : La Chiers à l'Est, La Sormonne à l'Ouest et La Meuse au centre. L'eau est donc un élément important et structurant dans ce paysage. Les vallées reliées à ces trois cours d'eau composent des paysages intimes de prairies inondables et des paysages de fleuves urbains avec un bâti traditionnel fluvial intéressant. **Il règne donc différentes ambiances paysagères tout au long de ce couloir.**



Arrivée sur Charleville-Mézières - DDT

Patrimoine

La présence des deux pôles métropolitains patrimoniaux

Cette unité paysagère est marquée par la présence de deux grandes villes : Sedan et Charleville-Mézières, qui accueillent l'essentiel de la population et du développement urbain du territoire Ardennais. Elles constituent les deux pôles métropolitains de concentration patrimoniale du territoire. En effet, le patrimoine bâti, très varié dans ses composantes, se concentre essentiellement à Charleville-Mézières avec ses 62 édifices classés ou inscrits, dont la place Ducale, et à Sedan avec son Château fort et ses 10 autres édifices protégés.

La diversité du patrimoine bâti

De même, Mouzon et ses bords de Meuse offrent un patrimoine emblématique avec son abbaye, un patrimoine urbain et architectural cohérent, homogène bien mis en valeur (6 monuments historiques classés ou inscrits). L'une des activités marquantes repose sur son passé industriel, attaché au feutre avec son musée dédié.



Paysages de Mouzon - AUDRR

L'importance du patrimoine militaire

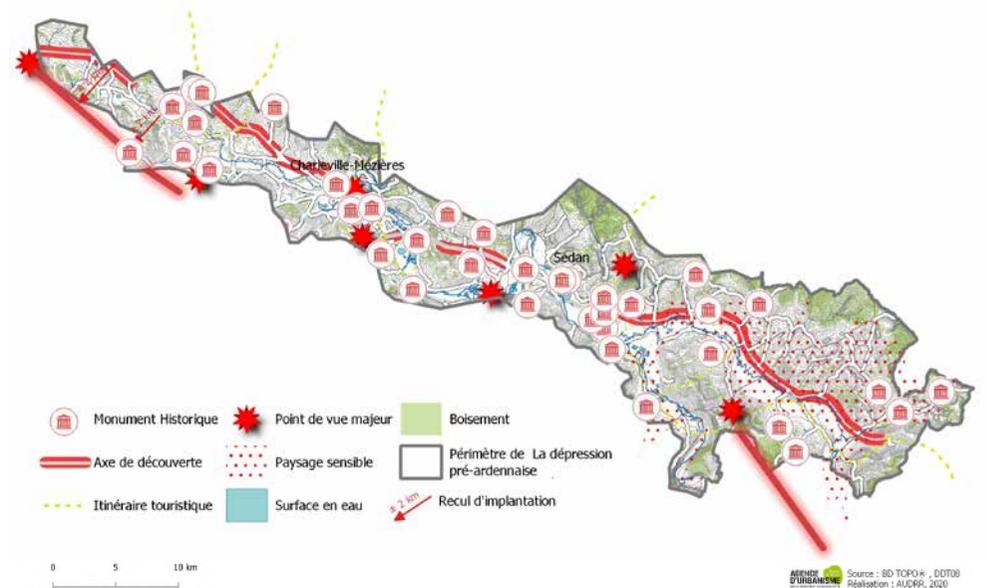
Le patrimoine militaire, sous diverses formes, y est riche grâce aux hauteurs de la dépression pré-ardennaise, qui assurent un positionnement et des vues stratégiques depuis le fort de Villy-la-Ferté formant la limite Nord de la ligne Maginot, et le site de Noyers-Pont-Maugis au-dessus de Sedan.

Très lié à l'histoire du territoire, le patrimoine militaire joue un rôle majeur dans le paysage. Ils participent à la définition de l'identité du territoire avec la présence d'édifices emblématiques à Sedan (château, porte mémorielle allemande), à la Ferté-sur-Chiers, à Carignan (ouvrage d'infanterie), à Villers-Semeuse (fort des Ayvelles) ainsi que dans tous les villages.



Le fort de Villy-la-Ferté - AUDRR

2. Les contraintes paysagères et patrimoniales



Carte des contraintes paysagères et patrimoniales de la Dépression Pré-Ardenne - AUDRR

a. Contraintes paysagères

La Dépression pré-ardennaise



Coupe topographique du site de la Dépression pré-ardennaise - AUDRR

Ce n'est que sur le rebord de la côte bajocienne au Sud ou sur les premières éminences de l'Ardenne au Nord qu'on embrasse du regard l'étendue de cette dépression. Elle forme un paysage "en creux", fortement urbanisé.

- Depuis le Sud, **les vues d'arrivée en contre-plongée sur les villes** sont le motif paysager principal de cette unité. C'est un effet surprenant à prendre en compte dans le cadre d'un projet éolien.
- Depuis les centres urbains, **des fenêtres s'ouvrent sur les hauteurs périphériques** raccrochant le regard à l'environnement naturel si présent.
- Les axes routiers transversaux (RN43 et A34) offrent **des séquences de découverte du paysage** sur les hauteurs de la côte bajocienne ou sur les collines lorraines au-dessus de Sedan. C'est une spécificité de cette agglomération que de jouer les effets d'écran avec la nature environnante.

b. Contraintes patrimoniales

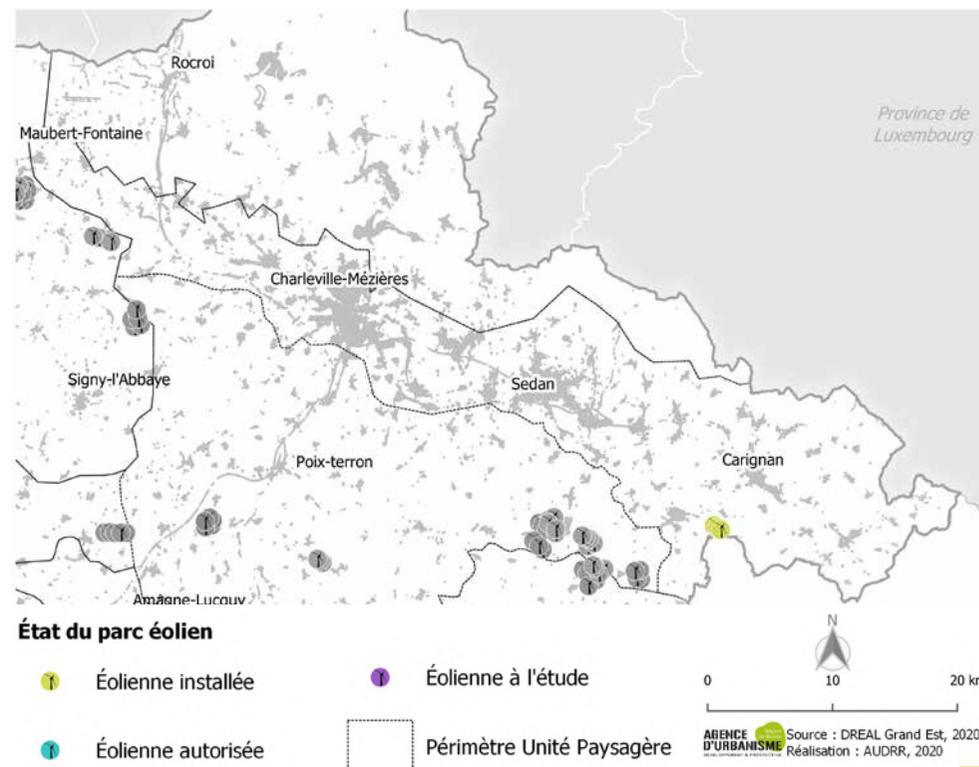
Constituant un couloir naturel de communication, et donc d'invasion, les différentes périodes de l'Histoire n'ont eu de cesse de voir s'élever des ouvrages fortifiés dans ce sillon, depuis le Camp romain de Vireux (III^{ème} siècle) jusqu'à la ligne Maginot.

« La Route des Fortifications » est l'itinéraire qui met en valeur ce patrimoine. Les éléments les plus remarquables en sont :

- Les forts et remparts, avec Sedan : le plus grand château-fort d'Europe ou Carignan et ses trois bastions du XVI^{ème} siècle,
- Les châteaux fortifiés : Montcornet et ses vestiges,
- Des églises fortifiées, dont le réseau n'est certes pas comparable avec celui de la Thiérache, mais comprenant encore des témoins intéressants comme l'église de Rémyilly-Aillicourt ,
- Enfin, les différents systèmes de fortifications de la ligne Maginot.

Le développement des deux grandes villes de Charleville-Mézières et de Sedan pourrait modifier les qualités paysagères présentes. Certaines perspectives vers le paysage et les espaces naturels sont obstruées. Concernant la thématique de l'eau, certains bords de Meuse restent confidentiels et peu accessibles.

3. Contexte éolien et capacité d'accueil du paysage vis-à-vis des éoliennes de grandes tailles (150-180-200m)



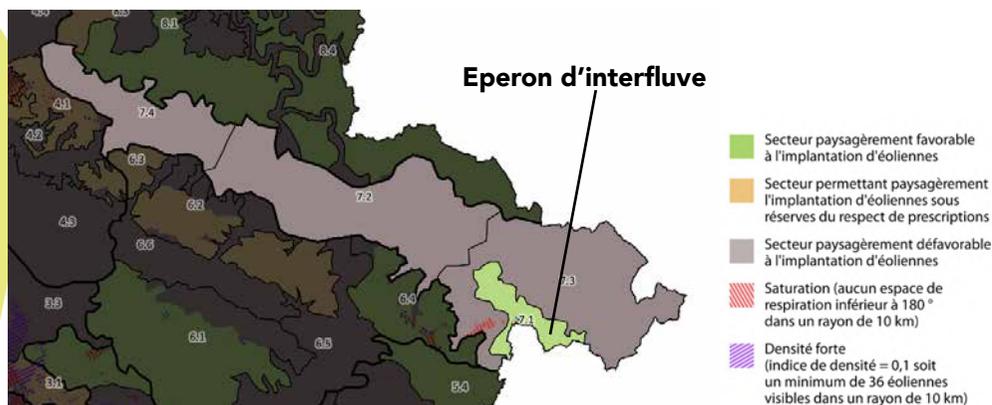
Etat des lieux de l'éolien sur le secteur de la Dépression-Pré-Ardennaise - AUDRR

En 2020, l'entité paysagère de la **Dépression Pré-Ardennaise compte 3 éoliennes installées, 0 autorisée et 0 à l'étude.**

Cette faible présence éolienne s'explique par un **relief marqué, une forte présence de l'eau et donc très peu de secteurs favorables à l'éolien** sur le plan de paysage éolien de 2007. **En effet seule la sous unité paysagère de l'Eperon d'interfluve est favorable à l'éolien (paysage de plateaux) et donc présente les seules éoliennes de l'unité.**

4. Préconisation

7.1 Éperon d'interfluve



Caractéristiques paysagères et sensibilités

Cette entité est une excroissance de la côte bajocienne à la confluence de la Chiers et de la Meuse. Elle se présente comme un éperon partagé en deux par des plateaux, occupés à moitié par des cultures et à moitié par des boisements. Le village de Vaux-lès-Mouzon marque à peu près la limite entre ces deux plateaux.

Cette sous unité est considérée comme favorable à l'éolien. Elle pourrait cependant être impactée par de nombreux projets éoliens futurs.

• Axes de vue et implantations

L'implantation est exclue de la partie la plus avancée de l'éperon en domination de la confluence, au nord de Vaux-lès-Mouzon.

Toutefois, au sud de Vaux-lès-Mouzon existe une zone tabulaire suffisamment large pour accueillir un projet modeste. Il prendrait alors possession d'un sommet sans dominer la confluence ou les vallées de la Chiers à l'Est et de la Meuse à l'Ouest.

• Forme, géométrie et taille du parc

Un projet modeste de 3 à 5 éoliennes maximum, disposées en triangle, semble approprié à l'échelle paysagère de ce plateau.

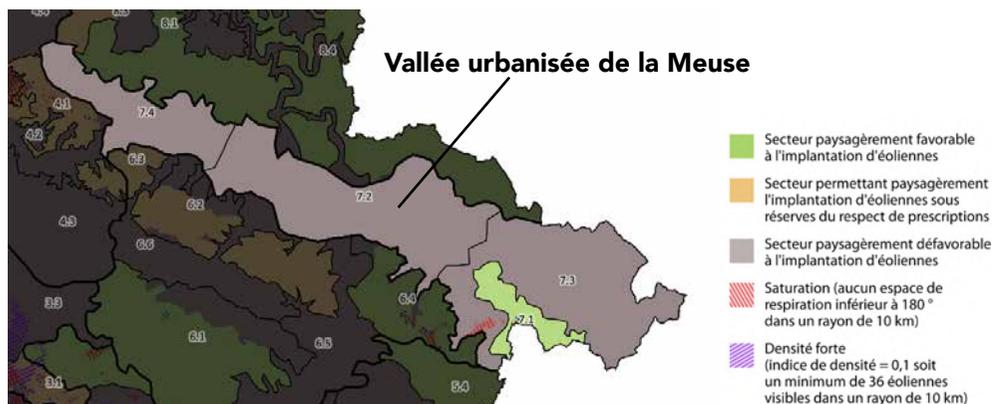


Potentiel projet approprié à l'espace - Croquis AUDRR

• Densité et relations des parcs entre eux

Compte tenu de la petite dimension de cette entité, seul un parc peut y prendre place.

7.2 Vallée urbanisée de la Meuse



Caractéristiques paysagères et sensibilités

C'est la partie du département où se concentre la majeure partie de la population, autour des villes de Charleville-Mézières et de Sedan. La densité du tissu urbain n'offre que rarement des fenêtres depuis le fond de la dépression. Seuls quelques sites plus éminents, comme le Mont Olympe à Charleville-Mézières, offrent des dégagements vers les rebords de la Dépression.

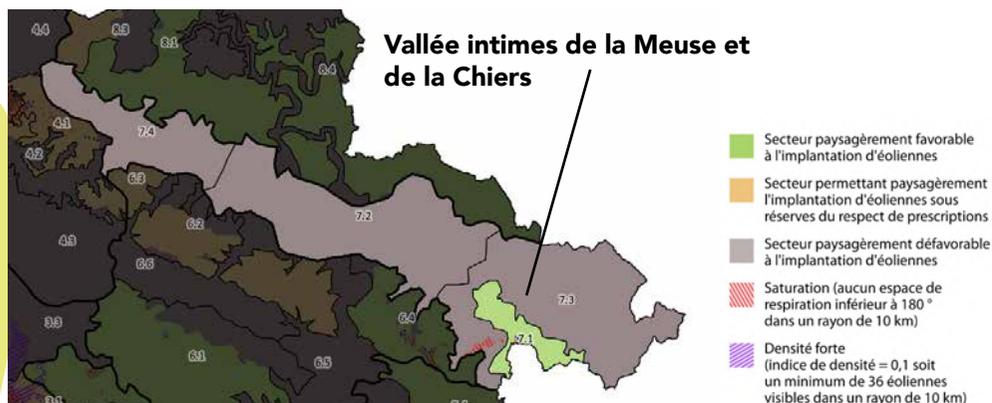
En revanche, depuis les bords de la crête bajocienne d'amples panoramas sont offerts au regard sur les agglomérations.

Cette mise en situation de visibilité de la ville depuis les crêtes environnantes est une particularité importante au regard de l'enjeu éolien.

Cette zone paysagère est donc, compte tenu de ses caractéristiques, considérée comme défavorable à l'éolien.



7.3 Vallées intimes de la Meuse et de la Chiers



Caractéristiques paysagères et sensibilités

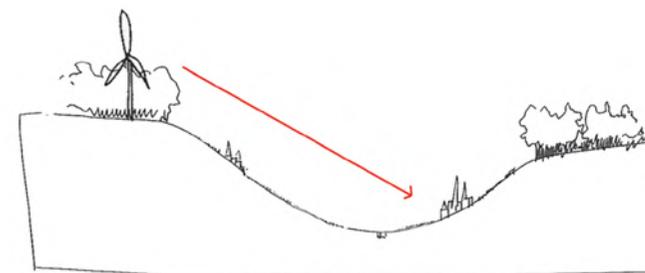
La Chiers et la Meuse forment des vallées intimes bordées au Sud par le rebord de la crête bajocienne, au-dessus de Mouzon, et au Nord par les premiers contreforts du massif Ardennais, au-dessus de Carignan. La valeur patrimoniale des villes médiévales de Carignan et de Mouzon est indéniable. Au-dessus de Carignan, les affluents de la Chiers ont entaillé le plateau en de

nombreux vallons habités, laissant peu de zones tabulaires dégagées. Ces collines aux pentes en dévers vers la vallée de la Chiers forment les Collines Lorraines, qui prennent toutes leurs dimensions plus à l'Est, dans le département de la Meuse.

Les rebords de ces vallées offrent des vues plongeantes et dégagées vers leurs villes et villages. L'enjeu paysager principal vis-à-vis de l'éolien concerne donc les effets de domination sur les sites habités.

Un recul des projets sur la vallée de la Meuse s'impose, ainsi qu'une exclusion totale sur la vallée de la Chiers, afin d'éviter la domination de Carignan et des autres sites habités de ce secteur.

Cette sous unité est donc considérée comme défavorable à l'éolien.

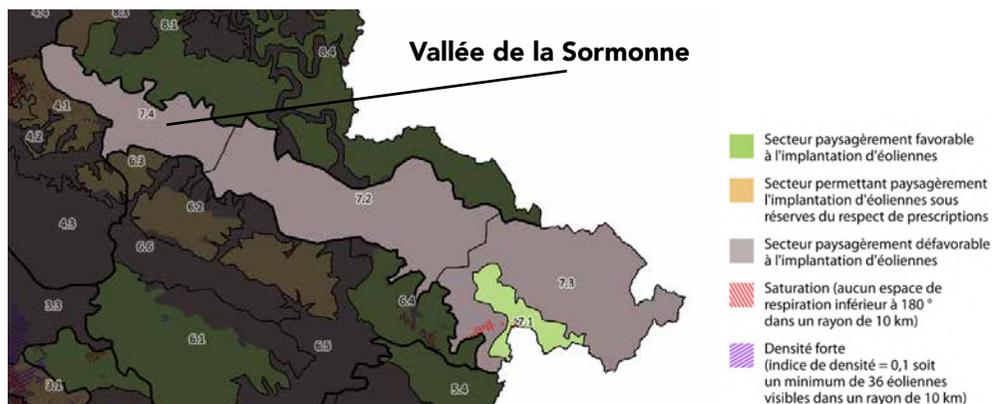


Risque de concurrence d'échelle des éoliennes sur les silhouettes urbaines surtout depuis les collines lorraines au-dessus de Carignan. Croquis AUDRR



A Mouzon, la vallée de la Meuse présente de belles proportions entre le Dieulet et la côte bajocienne. Photo DDT

7.4 Vallée de la Sormone



Caractéristiques paysagères et sensibilités

Cet ensemble d'une grande qualité paysagère est constitué d'une vallée évasée aux fonds humides où s'entremêlent des éléments bâtis, naturels et agricoles, avec une périurbanisation aux abords de l'agglomération de Charleville-Mézières. Les villages s'égrènent le long de la pente Nord, regardant vers le Plateau des Pothées.

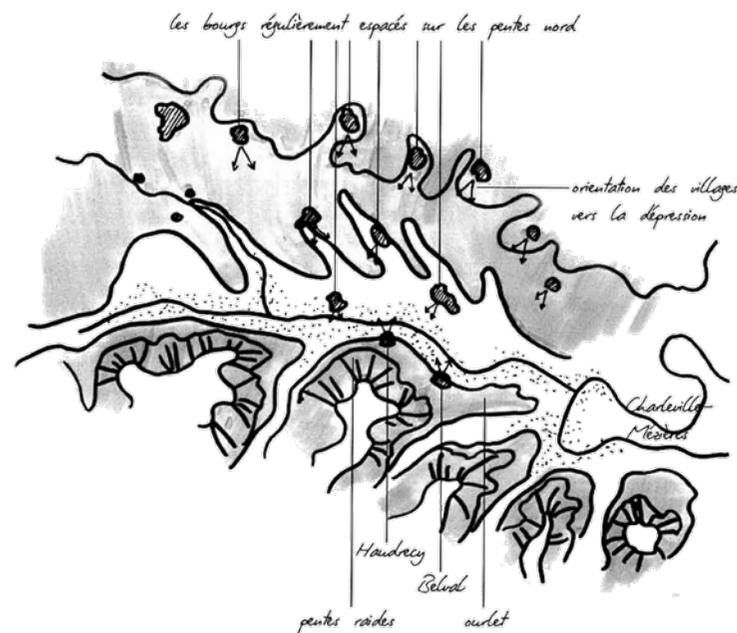
La RN43 est l'axe de parcours et de découverte de ce remarquable ensemble paysager, qui est depuis doublé par l'autoroute A304 reliant Rocroi et la Belgique.

La particularité de la vallée de la Sormone est qu'elle offre entre Charleville et Rimogne des espaces de respiration entre les masses bâties, permettant ainsi des fenêtres visuelles vers les unités paysagères environnantes, et plus particulièrement vers la Thiérache et les Crêtes Centrales.

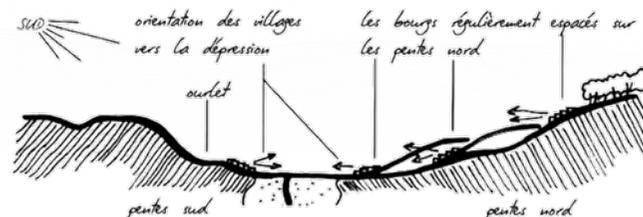
Plus à l'Ouest, le profil de la vallée s'évase sur la pente Nord, où se sont installés les villages qui regardent sur la côte du Plateau des Pothées.

L'enjeu paysager principal vis-à-vis de l'éolien concerne la visibilité. Le rôle de la vallée de la Sormone est déterminant dans la perception des projets éoliens sur les plateaux environnants (cf. Thiérache 4.1).

Les caractéristiques de ces paysages ne permettent pas l'implantation d'éoliennes qualifiant donc ce secteur de défavorable à leurs implantations.

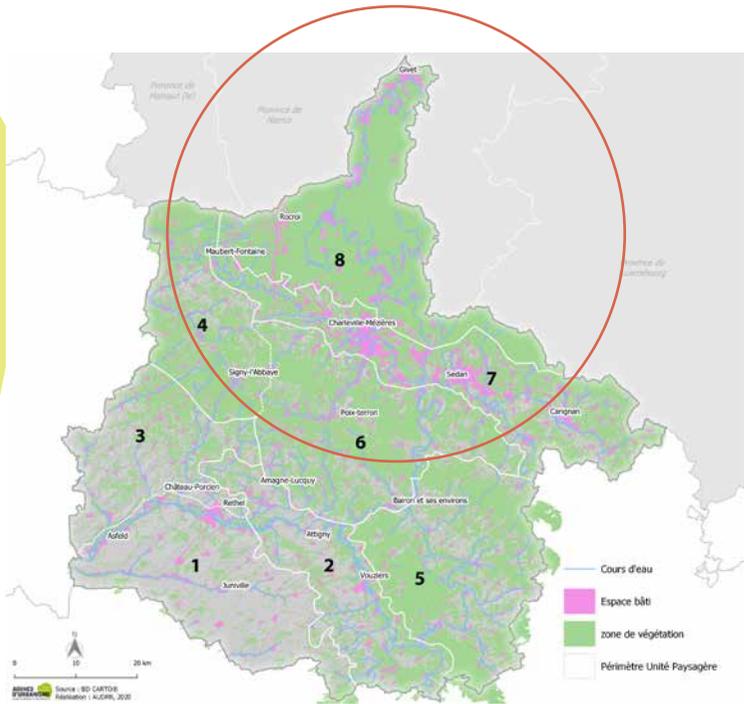


Morphologie et occupation des pentes



Atlas Paysager du Département des Ardennes- FOLLEA ET GAUTIER

L'ARDENNE



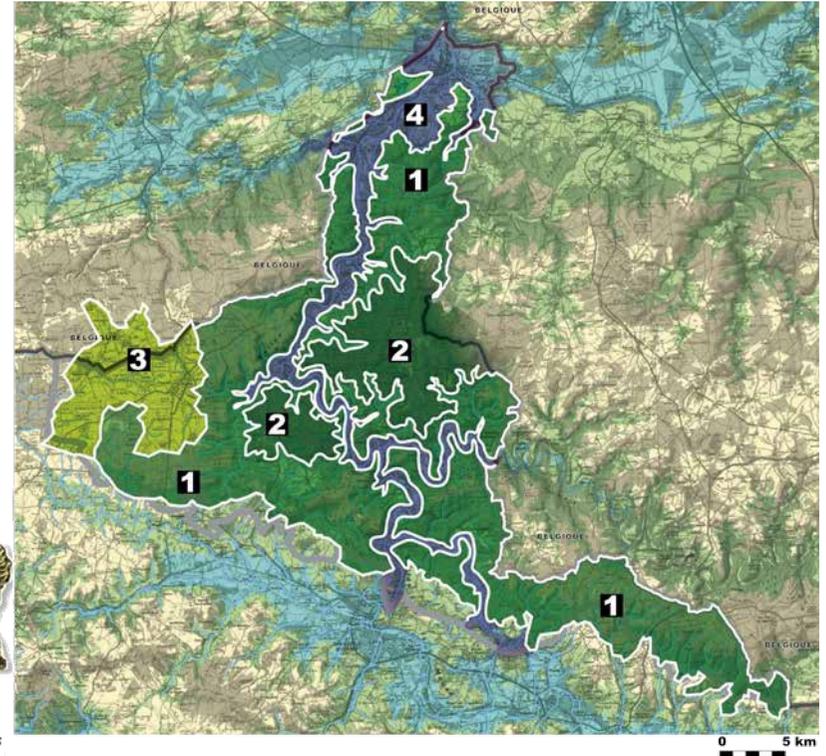
Plan de situation de l'Ardenne sur le territoire des Ardennes - AUDRR

1. Analyse paysagère et patrimoniale

- 1 La forêt des Ardennes
- 2 Les plateaux forestiers
- 3 Le plateau de Rocroi
- 4 La vallée de la Meuse



La meuse et la Semoy ont profondément entaillé le massif des Ardennes



Carte des sous unités paysagères du territoire de l'Ardenne - DDT

EPCI concernés :

- La Communauté de Communes d'Ardennes Thiérache
- La Communauté d'Agglomération d'Ardenne-Métropole
- La Communauté de Communes d'Ardenne Rives de Meuse
- La Communauté de Communes des Vallées et Plateau d'Ardenne
- Le Parc Naturel Régional des Ardennes

Paysage

Cette unité paysagère est marquée par le passage de la Meuse, la Semoy et la vallée des Vieilles Forges. L'Ardenne est certes un plateau, mais est profondément entaillée par ces cours d'eau, qui y dessinent des boucles serrées, façonnent le paysage et concentrent activités et habitat. Les deux rivières forment ainsi les accidents topographiques les plus spectaculaires et les plus célèbres du département.



Photo aérienne des paysages de l'Ardenne-AUDRR

Ces paysages se distinguent aussi par la présence dominante de la **forêt**. Elle couvre **70 % du plateau de l'Ardenne** (67 000 ha sur les 99 000 du massif). Elle donne des impressions de hauteur et de caractère montagneux dont le sommet le plus élevé atteint 500 m.



Paysages du plateau de l'Ardenne - AUDRR

La forte présence de la forêt rend précieuses les quelques ouvertures sur le plateau. En effet, **ces ouvertures sur le paysage ardennais sont importantes mais aujourd'hui de plus en plus menacées par l'urbanisation et le recul du pâturage**.

Cette entité paysagère revêt un caractère singulier, qui repose sur les séquences de façades fluviales orientées vers l'eau le long des bords de Meuse et de la Semoy dans les villes et les villages traversés, comme à Monthermé, Revin, Haybes, Fumay...



Halte fluviale de Monthermé - AUDRR

Patrimoine

Une grande richesse patrimoniale liée à l'industrie

Ponctué de villages de vallées et de plaines, le paysage avec ses nombreuses vallées se compose d'infrastructures, de bourgs et d'activités essentiellement industrielles. En effet, Givet est l'un des pôles les plus importants en termes de patrimoine industriel sur le territoire du Scot Nord. Fumay, caractérisé par l'extraction de

l'ardoise et la métallurgie, Revin par la cité ouvrière Paris-Campagne, constituent également des pôles significatifs de patrimoine industriel.



Les Hautes Rivières - AUDRR

Ce patrimoine de caractère singulier revêt une importance majeure, car il caractérise le tissu urbain et le grand paysage.

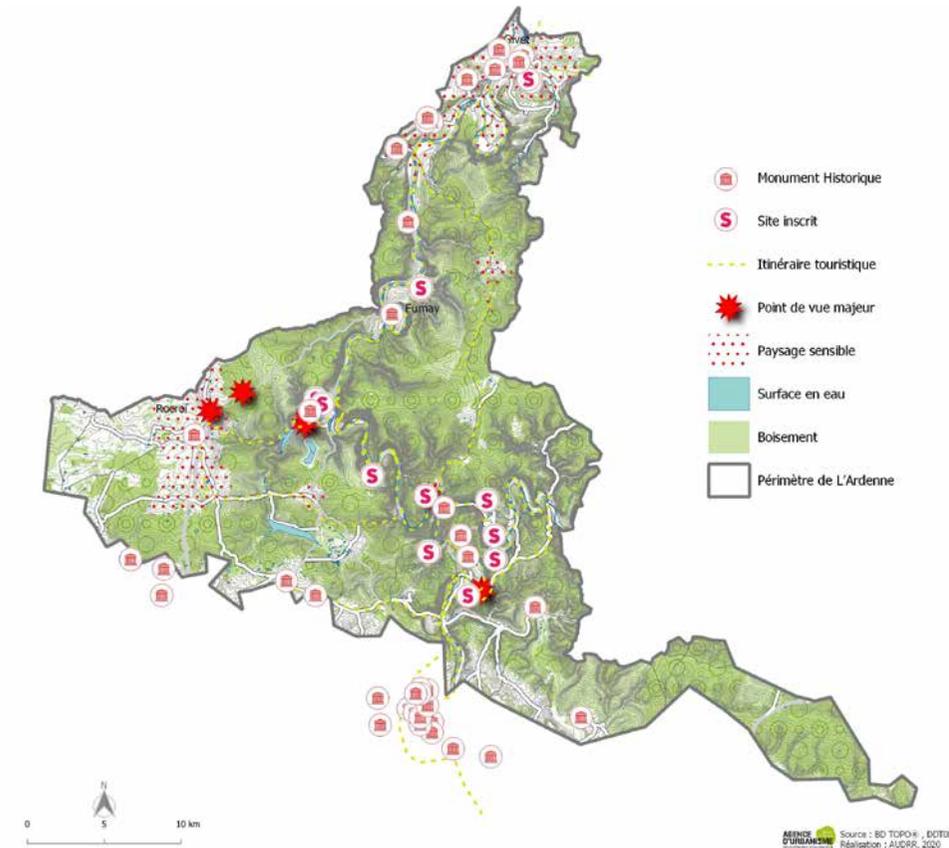


Chapelle de Fumay - AUDRR

Un patrimoine bâti singulier qui impacte le paysage urbain

Le plateau de l'Ardenne où on retrouve aussi de nombreux châteaux (8 inscrits ou classés), du patrimoine militaire (citadelle de Rocroi encerclée par une enceinte forestière, le fort de Charlemont, les fortifications et le manège militaire à Givet...), du patrimoine vernaculaire (dont les maisons à pans de bois). Le patrimoine religieux diversifié et en nombre y tient également une place conséquente (abbaye de Laval Dieu de Monthermé, les couvents de Givet, les 3 chapelles de Fumay, l'église dominicaine de Revin...)

2. Les contraintes paysagères et patrimoniales



Carte des contraintes paysagères et patrimoniales de l'Ardenne - AUDRR

a. Contraintes paysagères

Plateau de l'Ardenne



Coupe topographique des paysages de l'Ardenne - AUDRR

Vaste ensemble paysager, l'Ardenne est caractérisée par l'encaissement abrupt du lit de la Meuse et de la Semoy, dont les méandres créent une succession brève d'escarpements boisés.

La **sensation d'enfermement et/ou de surplomb** que procure cette particularité géologique domine la perception que l'on a de l'Ardenne.

Les plateaux d'Hargnies, de Rocroi, des Mazures et dans une bien moindre mesure certains secteurs des contreforts ardennais entre Sedan et Carignan font exception par leur assiette de terrain.

Mais **ces zones tabulaires n'offrent pour autant pas de vues dégagées et sont sensibles** à la présence de secteurs aux ambiances humides (fagnes, vallée de la Misère, etc).

L'Ardenne est surtout perçue comme un ensemble forestier cohérent depuis la dépression pré-ardennaise, d'où **l'on voit nettement la lisière forestière se dessiner comme un horizon** sombre sur plusieurs dizaines de kilomètres. Cette **ligne de force NO-SE**, qui s'appuie sur le brusque relèvement du relief, est un support de projet pour des parcs situés en forêt.

La Pointe de Givet constitue un ensemble plus particulier où l'ouverture de la vallée modifie le rapport d'échelle avec les escarpements.

Mais **la richesse patrimoniale et environnementale du secteur de Givet** (et même au delà du secteur de Givet car la quasi-totalité de l'Ardenne est en Natura 2000 oiseaux) semble exclure tout projet qui viendrait pourtant renforcer et valoriser le caractère industriel du secteur.

b. Contraintes patrimoniales

Mise en valeur par « *La Route des Légendes de la Meuse et de Semoy* » et la « *Route des Fortifications* », l'Ardenne comprend un riche patrimoine comprenant aussi bien des éléments culturels que naturels.

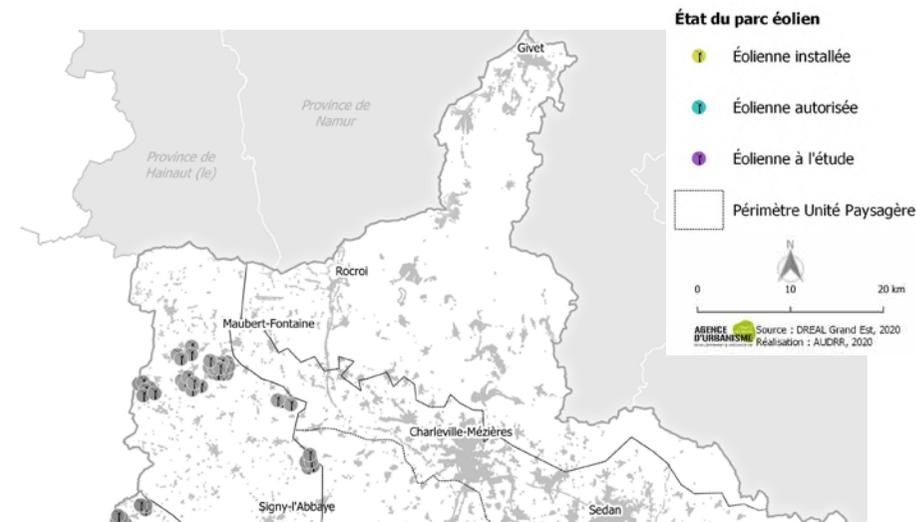
- **Des sites légendaires classés** ponctuent le massif schisteux : les Dames de Meuse, les Quatre Fils Aymon, le Roc la Tour...
- **Des ensembles villageois de caractère** intègrent des fermes, des églises ou des chapelles remarquables, comme le village de Hierges, le village d'Hargnies. Citons aussi la Ferme des Templiers à Foisches, le Château des Anciens Comtes de Bryas à Fumay ou l'église Saint-Léger de Monthermé, la ville et son hameau des Hauts-Buttés accueillant par ailleurs un important pèlerinage dédié à Saint-Antoine-de-Padoue.

- Site de passage et de convoitise, l'Ardenne a connu très tôt des fortifications : la Tour Victoire sur le défilé de la Meuse à Givet, (XIV^{ème}-XV^{ème} siècles), le Fort de Charlemont qui surplombe la vallée, construit par Charles Quint en 1555 et remanié par Vauban en 1681, le Fort Condé sur la Route de Philippeville, la Citadelle étoilée de Rocroi due à François I^{er} qui, sous l'influence des architectes et ingénieurs italiens, utilise le principe novateur du bastion, rompant avec l'architecture forte médiévale.

Ce paysage offre des impressions de hauteur, voire de montagne avec des points de vue panoramiques importants à préserver et à valoriser. Ce sont des vitrines du territoire mais elles ne sont pas toujours mises en valeur et certaines parfois menacées.

L'enjeu d'intégration et de mise en valeur des façades urbaines fluviales des bords de Meuse, de la Semoy et du patrimoine bâti fluvial des cours d'eau, permettrait d'embellir le cadre de vie des habitants et de favoriser les pratiques touristiques.

3. Contexte éolien et capacité d'accueil du paysage vis-à-vis des éoliennes de grandes tailles (150-180-200m)



Etat des lieux de l'éolien sur les paysages de l'Ardenne - AUDRR

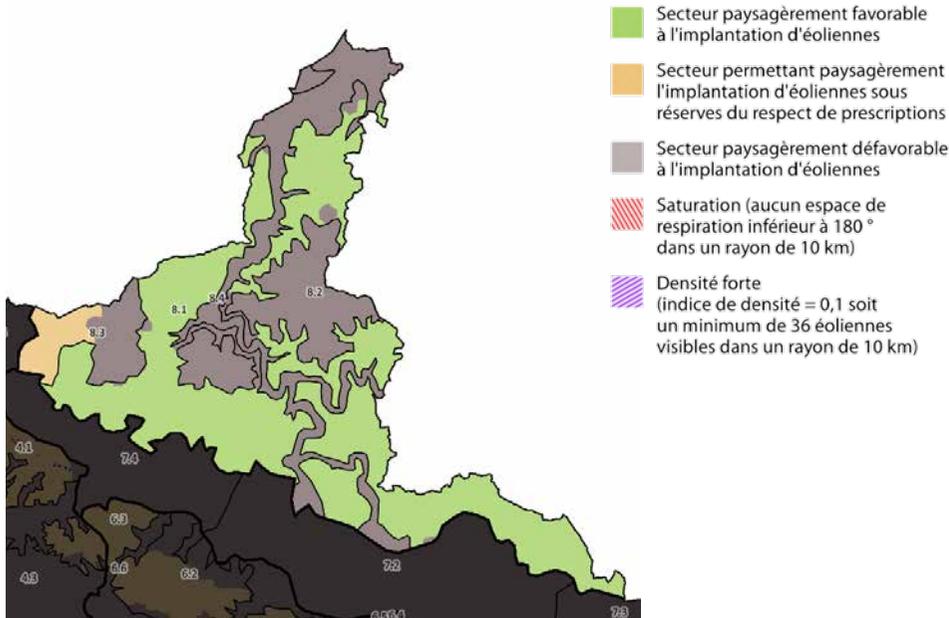
En 2020, il n'existe aucun projet construit, autorisé ou à l'étude sur le territoire de l'Ardenne.

En effet ce secteur paysager, est un secteur se situant à la fois en zone défavorable et favorable à l'implantation d'éoliennes (plan paysage éolien de 2007). Cependant la topographie, la végétation et surtout les enjeux avifaunistiques majeurs présents ne permettent pas l'implantation de projets éoliens sur ce secteur.

De plus c'est un secteur sensible à protéger et à valoriser.

4. Préconisations

8.1 Forêt de l'Ardenne



Caractéristiques paysagères et sensibilités

La forêt est le motif paysager le plus évocateur de cette entité : une forêt dense qui recouvre une bonne partie de l'unité paysagère et en dissimule les mouvements de terrain.

La forêt de l'Ardenne apparaît comme un horizon sombre uniforme qui bouche les vues au Nord. Ainsi elle constitue une ligne de force évidente du paysage départemental.

Ce secteur est paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes.

S'agissant de milieux forestiers l'attention est néanmoins particulièrement attirée sur le fait que la capacité des paysages à accueillir des projets éoliens ne préjuge

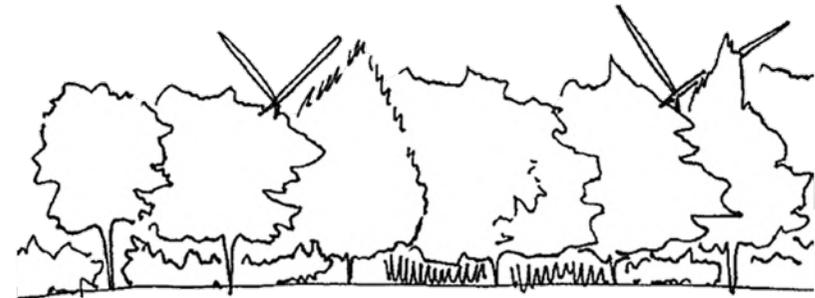
nullement sur la faisabilité de tels projets dans un contexte où la biodiversité peut être particulièrement riche et sensible. Seuls les études et analyses complémentaires portant notamment sur la sensibilité environnementale et la biodiversité, les servitudes techniques, le patrimoine architecturale... permettront de définir la faisabilité des projets.

• Axes de vue et implantations

Possibilité d'implanter des éoliennes au cœur du massif forestier, là où elles sont dissimulées à la vue, selon un axe NO-SE qui souligne la ligne de force du massif ardennais.

Toutefois, il est impératif de ne pas dominer les clairières habitées et d'une façon générale de respecter l'ambiance intime des espaces forestiers ouverts. Tout comme il est nécessaire de ménager un retrait depuis les rebords de plateaux pour éviter le surplomb des vallées.

Il faut se servir des formes végétales présentes pour intégrer les projets éoliens.



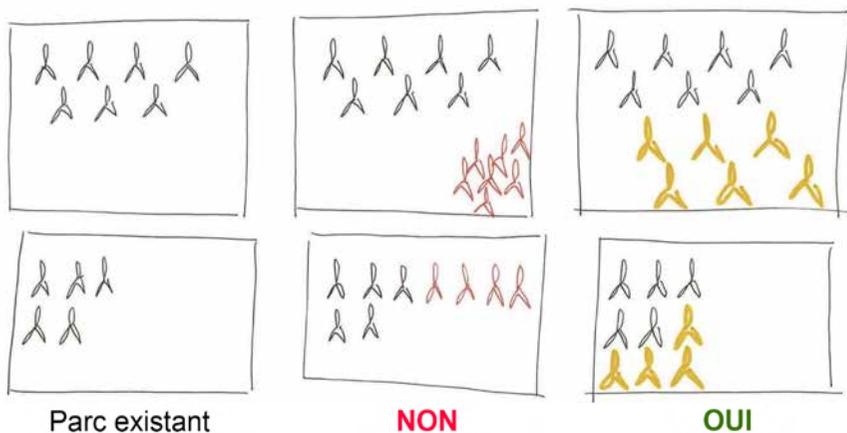
Utiliser les formes végétales existantes pour intégrer au mieux le projet dans son environnement. Croquis AUDRR

• Forme, géométrie et taille du parc

Rappelons que les parcs seront visibles presque uniquement depuis la crête bajocienne et aux sommets des sites touristiques. Pour cette raison, les parcs étalés et en lignes régulières à front unique sont conseillés, car ils mettent en scène l'horizontalité de la lisière forestière et soulignent la ligne de force du massif ardennais.

À cet effet, il pourra être utile de régler le faîtage des hauts de pâles. Il faudra toutefois vérifier l'impact sur la perception sociale et paysagère de ces parcs depuis les sites touristiques et les points de vue majeurs.

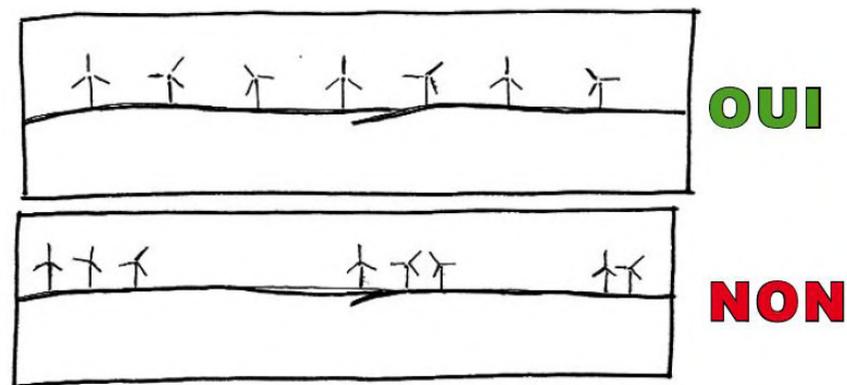
Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés, alignés sur la trame parcellaire. L'extension doit s'adapter le plus possible à la composition paysagère existante.



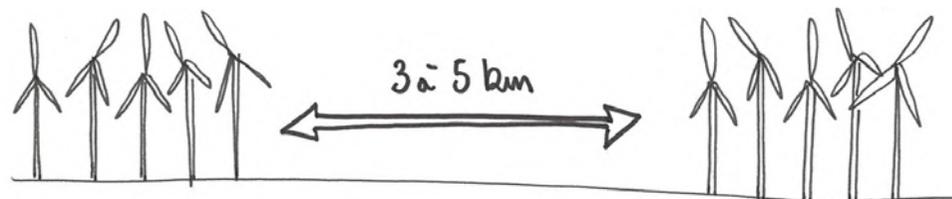
L'extension des parcs éoliens doit avoir la même géométrie que l'existant. L'implantation en diagonale, en arrière est préférée pour ne pas obstruer les vues. AUDRR

• Densité et relations des parcs entre eux

Les parcs devront ménager des espaces de respiration de façon à ce que, dans le champ visuel, on puisse lire des parcs unitaires ayant une interdistance la plus régulière possible. Un écart minimum de 3 à 5 km entre chaque parc doit être respecté pour éviter d'obstruer l'horizon.

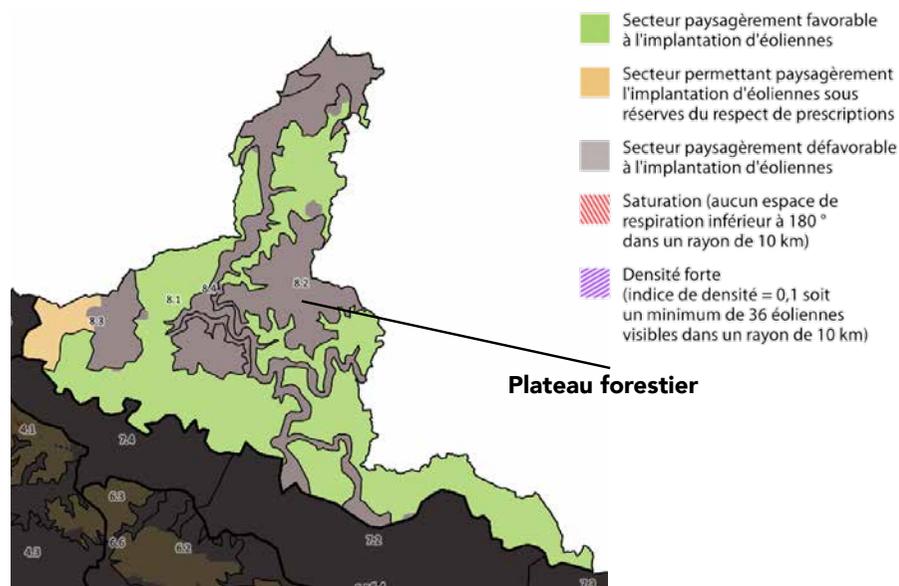


Il est important d'engendrer une continuité de la lecture des ensembles linéaires par des implantations d'ampleur étirées et les plus régulières possibles. En revanche, il est déconseillé de réaliser une succession discontinue de petits projets, brisant ainsi la continuité de lecture de ligne de crête boisée. Croquis DDT



Respecter une distance de 3 à 5 km entre chaque parc éolien - AUDRR

8.2 Plateau forestier



Caractéristiques paysagères et sensibilités

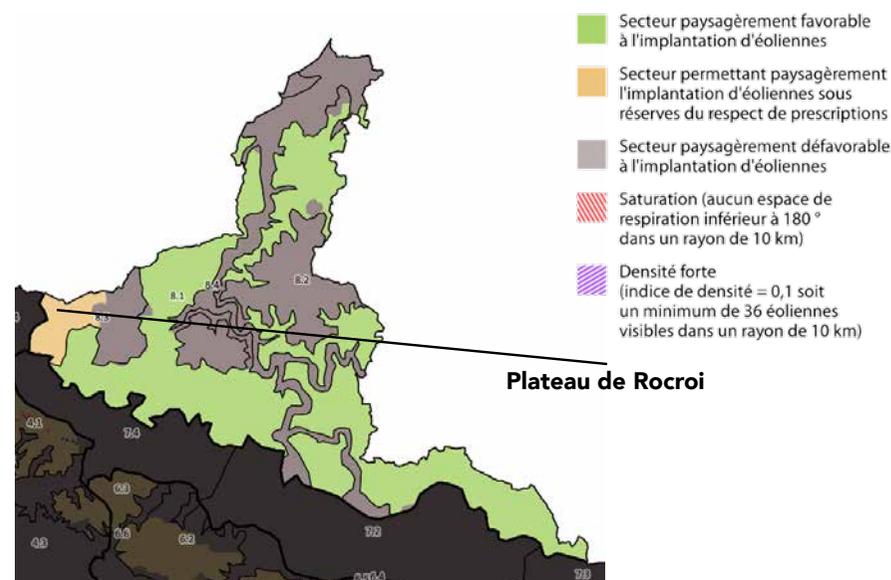
Malgré les apparences, l'Ardenne n'est pas qu'escarpements : elle forme des plateaux de grande envergure. Ces plateaux s'ouvrent sur de rares clairières habitées par des villages de caractère. Ces espaces qui reçoivent enfin le soleil sont comme des îles dans cette mer de feuillus et de résineux... Les clairières sont des espaces paysagers d'une grande cohérence et fragiles à l'implantation d'éoliennes.

Il est impératif de ne pas dominer les clairières habitées et d'une façon générale de respecter l'ambiance intime des espaces forestiers ouverts. C'est pour cela que cette zone est considérée comme non favorable à l'implantation d'éoliennes



Vue aérienne du plateau forestier, commune de Hargnies - AUDRR

8.3 Plateau de Rocroi



Caractéristiques paysagères et sensibilités

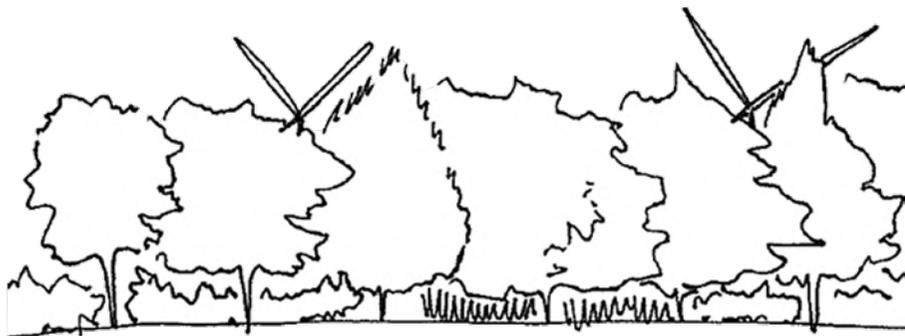
Au débouché ouest de l'Ardenne, le Plateau de Rocroi constitue une vaste clairière qui déborde des limites frontalières, occupée en son centre par la ville de Rocroi et sa citadelle. L'Artoise, qui marque la frontière, y prend sa source à l'Ouest dans un paysage de prairies humides et les douces inflexions de la vallée de la Misère marquent le paysage à l'Est de la citadelle. Les villages se sont installés à la lisière de la forêt.

Cette sous-unité paysagère présente à la fois un secteur défavorable (Préservation de la zone de visibilité de la citadelle et exclusion de tout projet dans la vallée de la Misère et l'axe de l'A304.) et un secteur favorable sous prescriptions à l'implantation de l'éolien.

Recommandations

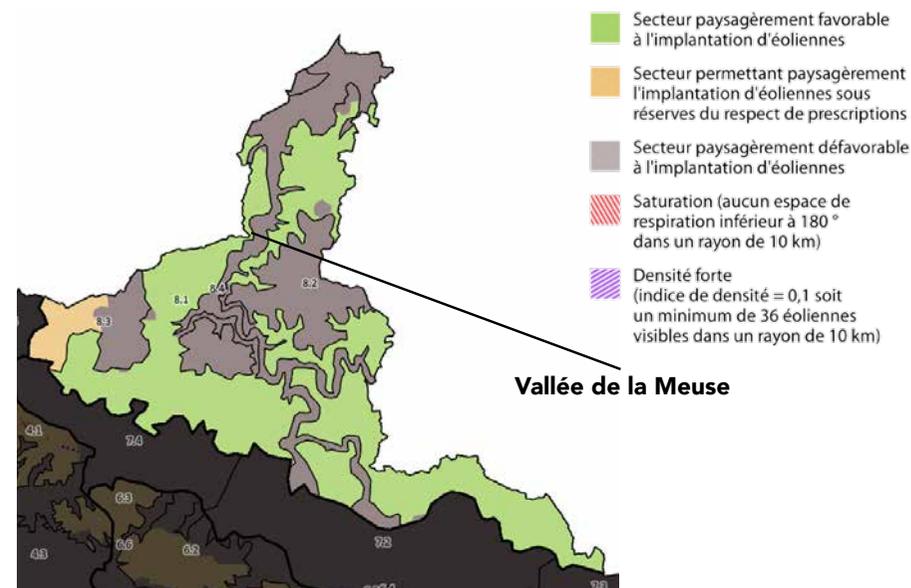
• Axes de vue et implantations

En dehors de la zone de covisibilité de la citadelle, il existe une possibilité d'implantation pour un à deux petits projets linéaires, en appui sur les lisières forestières en fond d'unité.



Utiliser les formes végétales existantes pour intégrer au mieux le projet dans son environnement. Croquis AUDRR

8.4 Vallée de la Meuse



Caractéristiques paysagères et sensibilités

L'Ardenne est dominée par l'encaissement abrupt du lit de la Meuse et de la Semoy, dont les nombreux méandres créent une succession brève d'escarpements boisés. Cette particularité fait l'objet d'une mise en valeur touristique par des itinéraires pédestres au sommet desquels on peut observer ces belles boucles. Les villes comme les industries se sont installées le long de ce mince corridor, aussi l'espace est dense et rare en vallée de Meuse.

Il est bien évident, tant pour des raisons aérauliques que pour des raisons paysagères et patrimoniales, que les vallées de la Meuse et de la Semoy sont exclues de l'implantation éolienne.

L'enjeu principal de cette entité consiste dans les possibles effets de domination

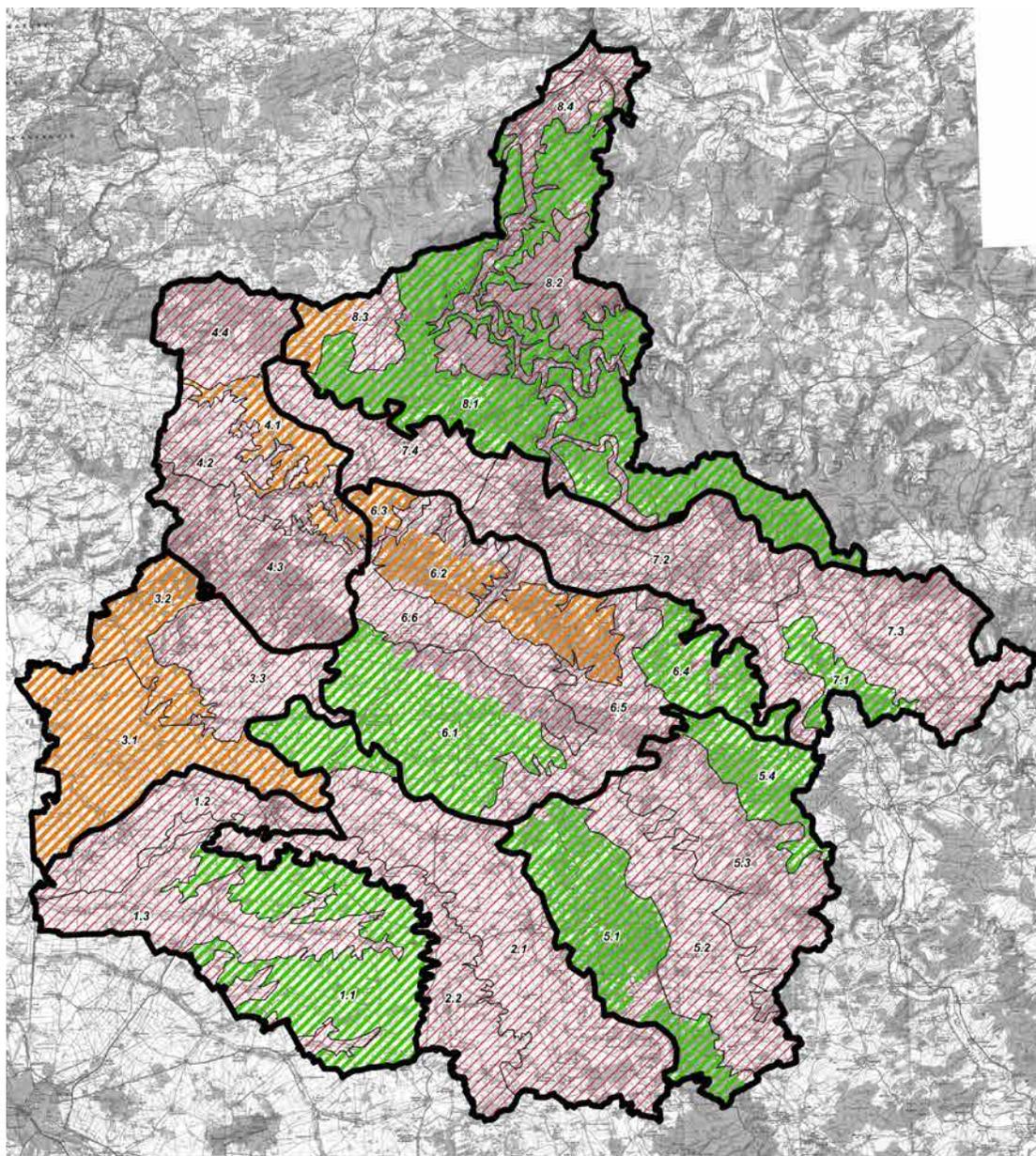
d'un projet de parc au sommet d'un plateau (cf. préconisations 8.1) et dans la perception depuis les sites touristiques des parcs qui prendraient place en forêt (cf. préconisations 8.1).



Paysages de Monthermé - AUDRR

CHAPITRE 3

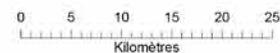
1. CARTOGRAPHIE : ENTITÉS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN 2007



CARTE DE SYNTHESE
DES SENSIBILITES

- Entités paysagères
- Sous-entités paysagères
- Sensible
- A adapter, sous conditions
- A adapter

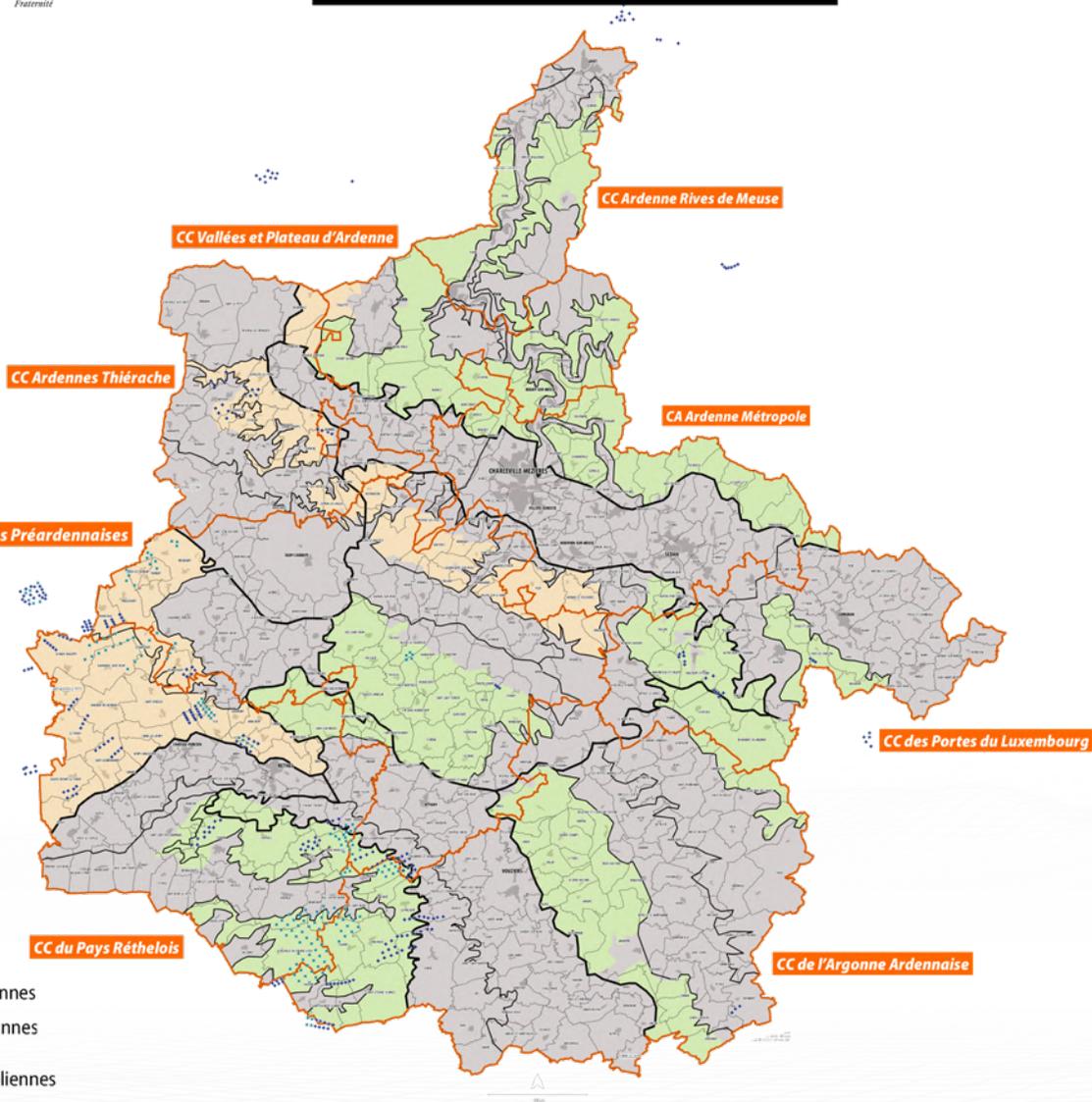
- | | |
|--|--|
| <p>1. La champagne</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1 La Champagne crayeuse 1.2 La vallée de l'Aisne 1.3 La large vallée de la Retourne <p>2. La champagne humide</p> <ul style="list-style-type: none"> 2.1 Le vallage d'Aisne 2.2 La côte de Bouroq <p>3. Le Porcien</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.1 Le Bas-Porcien collinaire 3.2 Le Haut-Porcien 3.3 Le Bas-Porcien bocager <p>4. La Thiérache</p> <ul style="list-style-type: none"> 4.1 Plateau des Pothées 4.2 Les Vallonnements 4.3 Les clairières Sud 4.4 Les lisières Nord <p>5. L'Argonne</p> <ul style="list-style-type: none"> 5.1 Forêt perchée de l'Argonne 5.2 Plaine de Buzancy 5.3 La côte de Sommauthe 5.4 Le Dieulet | <p>6. Les crêtes centrales</p> <ul style="list-style-type: none"> 6.1 Glacis de la crête de Poix 6.2 Côte Bajocienne 6.3 Plateau de Rémilly-les-Pothées 6.4 Plateau de Raucourt-et-Flaba 6.5 Vallée de la Bar 6.6 Vallée patrimoniale de la Vence <p>7. La dépression pré-ardennaise</p> <ul style="list-style-type: none"> 7.1 Éperon d'interfluve 7.2 Vallée urbanisée de la Meuse 7.3 Vallées intimes de la Meuse 7.4 Vallée de la Somone <p>8. L'Ardenne</p> <ul style="list-style-type: none"> 8.1 Forêt de l'Ardenne 8.2 Plateau forestier 8.3 Plateau de Rocroi 8.4 Vallée de la Meuse |
|--|--|



2. CARTOGRAPHIE : ENTITÉS DE 2020

L'attention est attirée sur le fait que l'analyse réalisée ici se limite à une approche paysagère. Le classement en vert (ou en orange) d'un secteur signifie que le paysage concerné est en capacité d'accueillir des aérogénérateurs (sous réserve d'une éventuelle saturation ou d'une densité excessive de ces équipements et d'autres réserves en ce qui concerne les secteurs orange). Cela ne préjuge par contre pas de la faisabilité d'un projet d'éolienne qui nécessite des études et analyses complémentaires portant notamment sur la sensibilité environnementale et la biodiversité, les servitudes techniques, le patrimoine architecturale...

- + Éoliennes construites
- * Éoliennes autorisées
- Secteur paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes
- Secteur permettant paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect de prescriptions
- Secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes



3. CARTOGRAPHIE : MODÉLISATION DE LA SATURATION VISUELLE ET DE LA DENSITÉ D'ÉOLIENNES



Direction
départementale
des Territoires

Plan Paysage Éolien

Modélisation de la saturation visuelle et de la densité d'éoliennes

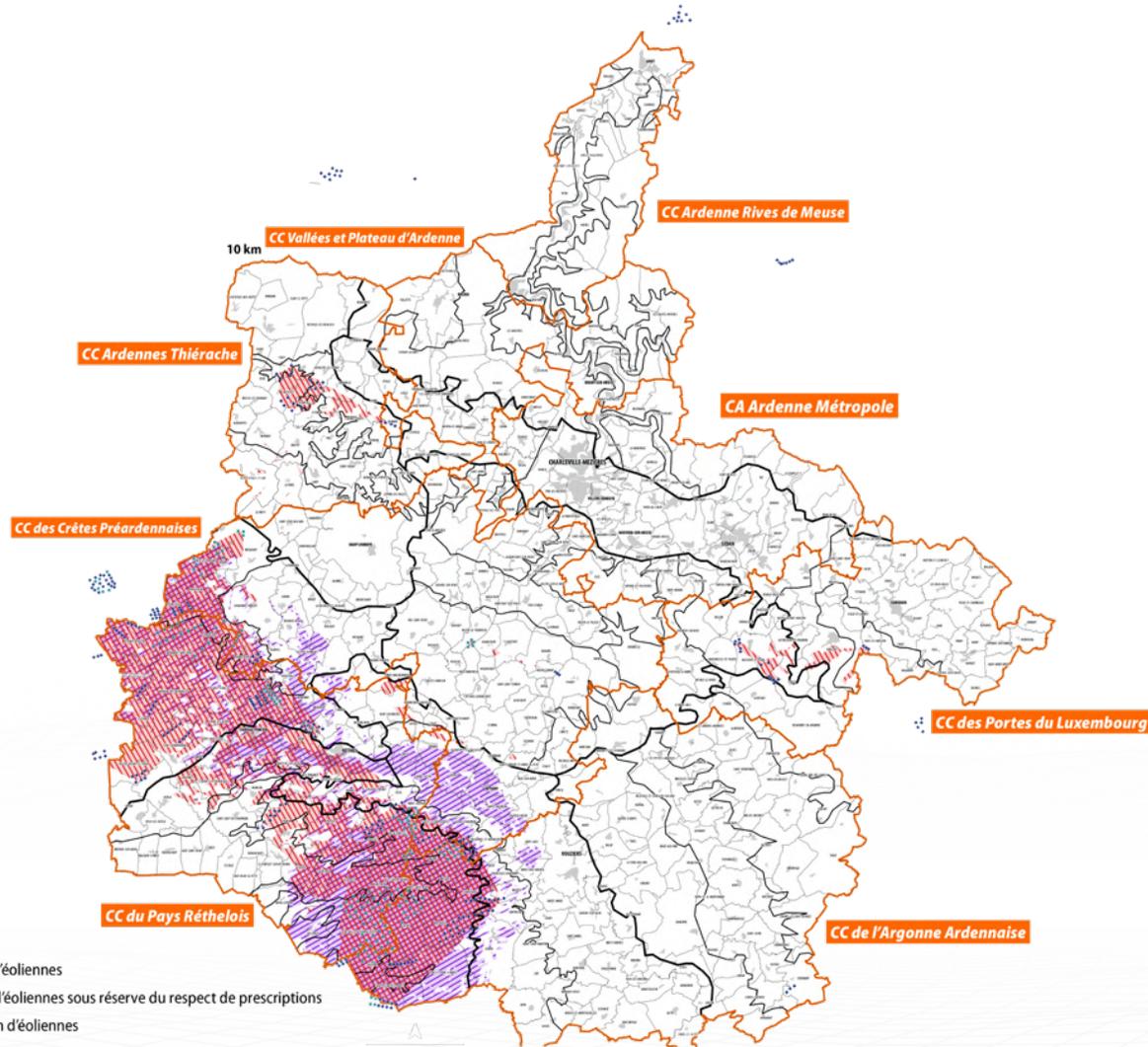
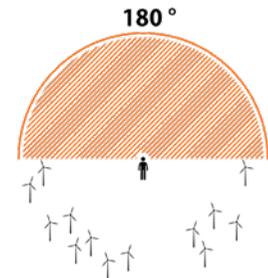
Distance de perception minimale : 10 km

Une distance de perception correspond à l'éloignement de l'éolienne. La distance de perception minimale est celle pour laquelle l'observateur considère qu'une éolienne n'est plus visuellement prégnante dans le paysage.



Angle de respiration minimal : 180°

Un angle de respiration correspond à la plus grande part de panorama sans éolienne visible. L'angle de respiration minimale est celui à partir duquel l'observateur considère qu'il ne se sent plus cerné par les éoliennes.



- ★ Éolienne construite
- ★ Éolienne autorisée
- ▨ Secteur de saturation visuelle
- ▨ Secteur à densité élevée
- Secteur paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes
- Secteur permettant paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect de prescriptions
- Secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes

Traitement AUDRR



4. CARTOGRAPHIE : ENTITÉS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN 2020 D'UN POINT DE VUE PAYSAGER



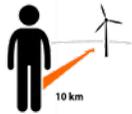
Direction
départementale
des Territoires

Plan Paysage Éolien

Modélisation de la saturation visuelle et de la densité d'éoliennes

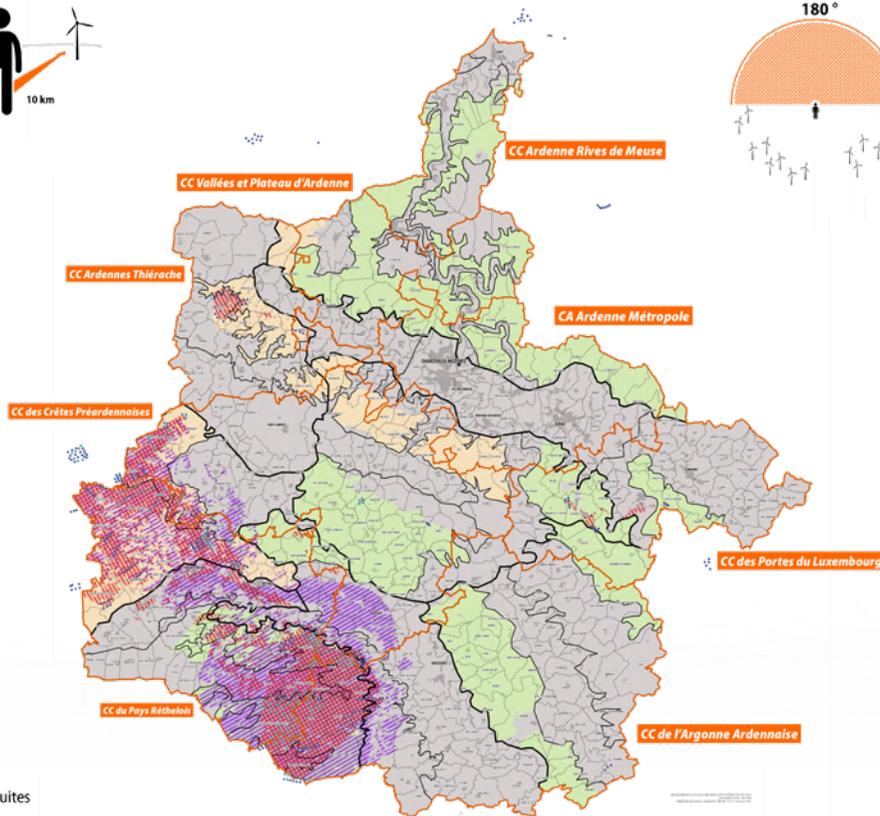
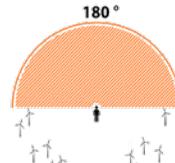
Distance de perception minimale : 1 km

Une distance de perception correspond à l'éloignement de l'éolienne. La distance de perception minimale est celle pour laquelle l'observateur considère qu'une éolienne n'est plus visuellement prégnante dans le paysage.



Angle de respiration minimal : 180°

Un angle de respiration correspond à la plus grande part du panorama sans éolienne visible. L'angle de respiration minimale est celui à partir duquel l'observateur considère qu'il ne se sent plus cerné par les éoliennes.



- + Éoliennes construites
- x Éoliennes autorisées
- ▨ Secteurs de saturation visuelle
- ▨ Secteurs de densité élevée
- ▨ Secteur paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes
- ▨ Secteur permettant paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect de prescriptions
- ▨ Secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes

L'attention est attirée sur le fait que l'analyse réalisée ici se limite à une approche paysagère. Le classement en vert (ou en orange) d'un secteur signifie que le paysage concerné est en capacité d'accueillir des aérogénérateurs (sous réserve d'une éventuelle saturation ou d'une densité excessive de ces équipements et d'autres réserves en ce qui concerne les secteurs orange). Cela ne préjuge par contre pas de la faisabilité d'un projet d'éolienne qui nécessite des études et analyses complémentaires portant notamment sur la sensibilité environnementale et la biodiversité, les servitudes techniques, le patrimoine architecturale...

Cette étude doit être utilisée comme un outil de travail. En effet la valeur moyenne choisie dans cette étude est de l'ordre de **180° pour l'angle de respiration** (un angle de respiration correspond à la plus grande part du panorama sans éolienne visible. L'angle de respiration minimale est celui à partir duquel l'observateur considère qu'il ne se sent plus cerné par les éoliennes) et de **10 km pour la distance de perception minimale** (une distance de perception correspond à l'éloignement de l'éolienne. La distance de perception minimale est celle pour laquelle l'observateur considère qu'une éolienne n'est plus visuellement prégnante dans le paysage).

Cependant sur certains secteurs moins impactés par l'éolien il est concevable de revoir cette valeur et cette distance. En effet, il est possible de se baser sur une valeur de 120° et de 10 km, ce qui rendra l'insertion de parcs éoliens moins contraignants. Et au contraire sur des secteurs plus impactés par l'éolien d'utiliser 180° et 15km.

Ces cartes doivent être utilisées comme un outil de travail pour permettre la meilleure implantation d'éoliennes et la bonne préservation territoire Ardennais. Ces cartes, ce travail sur la densité et la saturation visuelle, devront être accompagnées d'études paysagères (avec des coupes, photos et photomontages) pour prouver de la bonne insertion des projets éoliens dans les paysages concernés. Les 10 km correspondent à une éolienne de 150 m de haut.

4. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

EPCI concernés	Entités	Sous-unités paysagères	Capacité d'accueil des éoliennes par le paysage	Saturation Densité forte	Page préconisations
1 <ul style="list-style-type: none"> • La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise • La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises 	La Grande Champagne	1.1 La Champagne crayeuse	Paysagement favorable	Saturation et densité forte	p. 32
		1.2 La Vallée de l'Aisne	Paysagement défavorable	Saturation et densité forte	p. 34
		1.3 La Large vallée de la Retourne	Paysagement défavorable	Saturation et densité forte	p. 35
2 <ul style="list-style-type: none"> • La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise • La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises • La Communauté de Communes du Pays Rethélois 	La Champagne humide	2.1 Le vallage d'Aisne	Paysagement défavorable	Densité forte	p. 41
		2.2 La côte chantournée de Bourcq	Paysagement défavorable	Densité forte	p. 42
		2.3 Glacis de la crête de Poix	Paysagement favorable		p. 42
3 <ul style="list-style-type: none"> • La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises • La Communauté de Communes du Pays Rethélois 	Le Porcien	3.1 Le bas Porcien collinaire	Paysagement favorable sous réserve	Saturation et densité forte	p. 50
		3.2 Le Haut Porcien	Paysagement favorable sous réserve	Saturation et densité forte	p. 52
		3.3 Le Bas Porcien bocager	Paysagement défavorable	Densité forte	p. 54
4 <ul style="list-style-type: none"> • La Communauté de Communes du Pays Rethélois • La Communauté de Communes d'Ardenne Thiérache • La Communauté de Communes des Vallées et Plateau d'Ardenne • La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises 	La Thiérache	4.1 Plateau des Pothées	Paysagement favorable sous réserve	Saturation	p. 59
		4.2 Les vallonnements	Paysagement défavorable	Saturation	p. 61
		4.3 Les clairières Sud	Paysagement défavorable		p. 62
		4.4 Les lisières Nord	Paysagement défavorable		p. 63

EPCI concernés	Entités	Sous-unités paysagères	Capacité d'accueil des éoliennes par le paysage	Saturation Densité forte	Page préconisations
5 <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes de L'Argonne Ardennaise • Communauté de Communes des Portes du Luxembourg • Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises 	L'Argonne	5.1 La forêt perchée de l'Argonne	Paysagèrement favorable		p. 68
		5.2 La plaine humide de Buzancy	Paysagèrement défavorable		p. 70
		5.3 La côte de Sommauthe	Paysagèrement défavorable		p. 70
		5.4 Le plateau surbaissée du Dieulet	Paysagèrement favorable		p. 71
6 <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes du Pays Rethélois • Communauté de Communes des Portes du Luxembourg • Communauté d'Agglomération d'Ardenne-Métropole • Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises 	Les crêtes centrales	6.1 Glacis de la crête de Poix	Paysagèrement favorable		p. 77
		6.2 La côte bajocienne	Paysagèrement favorable sous réserve et en partie défavorable		p. 79
		6.3 Le plateau de Remilly-les-Pothées	Paysagèrement favorable sous réserve		p. 80
		6.4 Le plateau de Raucourt-et-Flaba	Majoritairement paysagèrement favorable	Légère saturation	p. 81
		6.5 La vallée de la Bar et du canal des Ardennes	Paysagèrement défavorable		p. 82
		6.6 La vallée patrimoniale de la Vence	Paysagèrement défavorable		p. 83



7 <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes d'Ardenne Thiérache • Communauté de Communes des Portes du Luxembourg • Communauté d'Agglomération d'Ardenne-Métropole • Communauté de Communes des Vallées et Plateau d'Ardenne • Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises 	La dépression pré-ardennaise	7.1 L'éperon d'interfluve de la côte bajocienne	Paysagement favorable		p. 88
		7.2 La vallée urbanisée de la Meuse	Paysagement défavorable		p. 89
		7.3 Les vallées intimes de la Chiers et de la Meuse à Mouzon	Paysagement défavorable	Légère saturation	p. 90
		7.4 La vallée de la Sormonne	Paysagement défavorable		p. 91
8 <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes d'Ardenne Thiérache • Communauté d'Agglomération d'Ardenne-Métropole • Communauté de Communes d'Ardenne Rives de Meuse • Communauté de Communes des Vallées et Plateau d'Ardenne 	L'Ardenne	8.1 La forêt des Ardennes	Paysagement favorable		p. 97
		8.2 Les plateaux forestiers	Paysagement défavorable		p. 99
		8.3 Le plateau de Rocroi	Paysagement favorable sous réserve et défavorable en partie		p. 99
		8.4 La vallée de la Meuse	Paysagement défavorable		p. 100

CONCLUSION

La transition énergétique, indispensable pour lutter contre le changement climatique, repose entre autres sur le développement des énergies renouvelables dont l'énergie éolienne.

Les Ardennes se sont engagées de longue date dans cette voie comme le montrent les chiffres avec 213 éoliennes installées, 158 éoliennes autorisées (au titre de l'urbanisme) et 91 projets à l'étude.

Si la poursuite du développement de l'énergie éolienne constitue un enjeu important, il est néanmoins essentiel de préserver les paysages sensibles qui sont un atout et une source d'attractivité majeurs pour les Ardennes ainsi que le cadre de vie.

Conformément au Pacte Ardennes (fiche action n°15) et afin de disposer des éléments nécessaires pour permettre un développement maîtrisé et harmonieux des aérogénérateurs, il a été décidé de mettre à jour le plan de paysage éolien des Ardennes qui date de 2007. En effet, les enjeux et la présence des projets éoliens ont évolué entre 2007 et 2020, il était donc devenu nécessaire d'actualiser ce document.

Pour rappel cette étude se limite à une approche paysagère. Les conclusions auxquelles elle aboutit ne portent donc que sur cette thématique. Pour définir la faisabilité du développement d'un parc dans un secteur donné il est donc nécessaire de réaliser des études et analyses complémentaires portant notamment sur la sensibilité environnementale et la biodiversité, les servitudes techniques, le patrimoine architectural, la consommation foncière... Ces remarques concernent l'ensemble des secteurs et en particulier les secteurs forestiers.

Ce travail a donc permis d'identifier les secteurs dont les paysages permettent l'accueil de nouveaux projets et ceux où les éoliennes sont très présentes et saturent le paysage.

Un état des lieux du développement éolien a été réalisé, des critères sont proposés pour qualifier la saturation, définir les espaces de respiration nécessaires. Les zones où il existe un potentiel de densification en précisant alors les modalités d'implantation ont été définies avec des précisions sur les modalités d'implantation qui permettent de faciliter l'insertion paysagère de nouveaux équipements.

La question du renouvellement des parcs existants a aussi été traitée.

Une nouvelle cartographie a donc été créée avec de nouvelles prescriptions associées afin d'être en accord avec le contexte actuel éolien sur le territoire des Ardennes.

Les résultats de cette étude pourront être déclinés opérationnellement dans les documents de planification lors d'une deuxième phase.

GLOSSAIRE

- **SRE** : Schéma Régional Éolien
- **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **UDAP** : Les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine
- **DRAC** : La Direction Régionale des Affaires Culturelles

BIBLIOGRAPHIE

- *Étude sur la saturation visuelle éolienne en Hauts-de-France*, DREAL Hauts-de-France, mars 2020
- *OBSERVATOIRE DE L'ÉOLIEN 2019*, France Energie Eoliennes, 2019
- *Éolien et urbanisme, guide à destination des élus*, Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (MCTRCT) et Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES), novembre 2019
- *La charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne*, Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, 2018
- *Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) d'installation d'éoliennes de moyenne et grande hauteurs — Plan de paysage de la Communauté de Communes du Val de Noye*, 2016
- *Le schéma de développement éolien des Crêtes Pré-Ardennaises*, 2013-2014
- *SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES des ARDENNES*, DDT des Ardennes, 2012-2013
- *Le Schéma régional éolien Champagne Ardenne*, DREAL Grand Est, 2012
- *Plan de paysage éolien des Ardennes*, DDT, 2007
- *L'Atlas Régional des paysages de Champagne Ardenne*, DREAL Grand Est, 2003
- *La Charte du PNR des Ardennes*, Parc naturel régional des Ardennes

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

PRÉFET
DES ARDENNES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

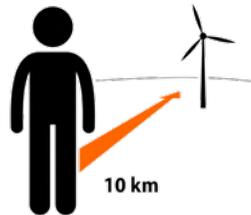
Direction
départementale
des Territoires

Plan Paysage Éolien

Modélisation de la saturation visuelle et de la densité d'éoliennes

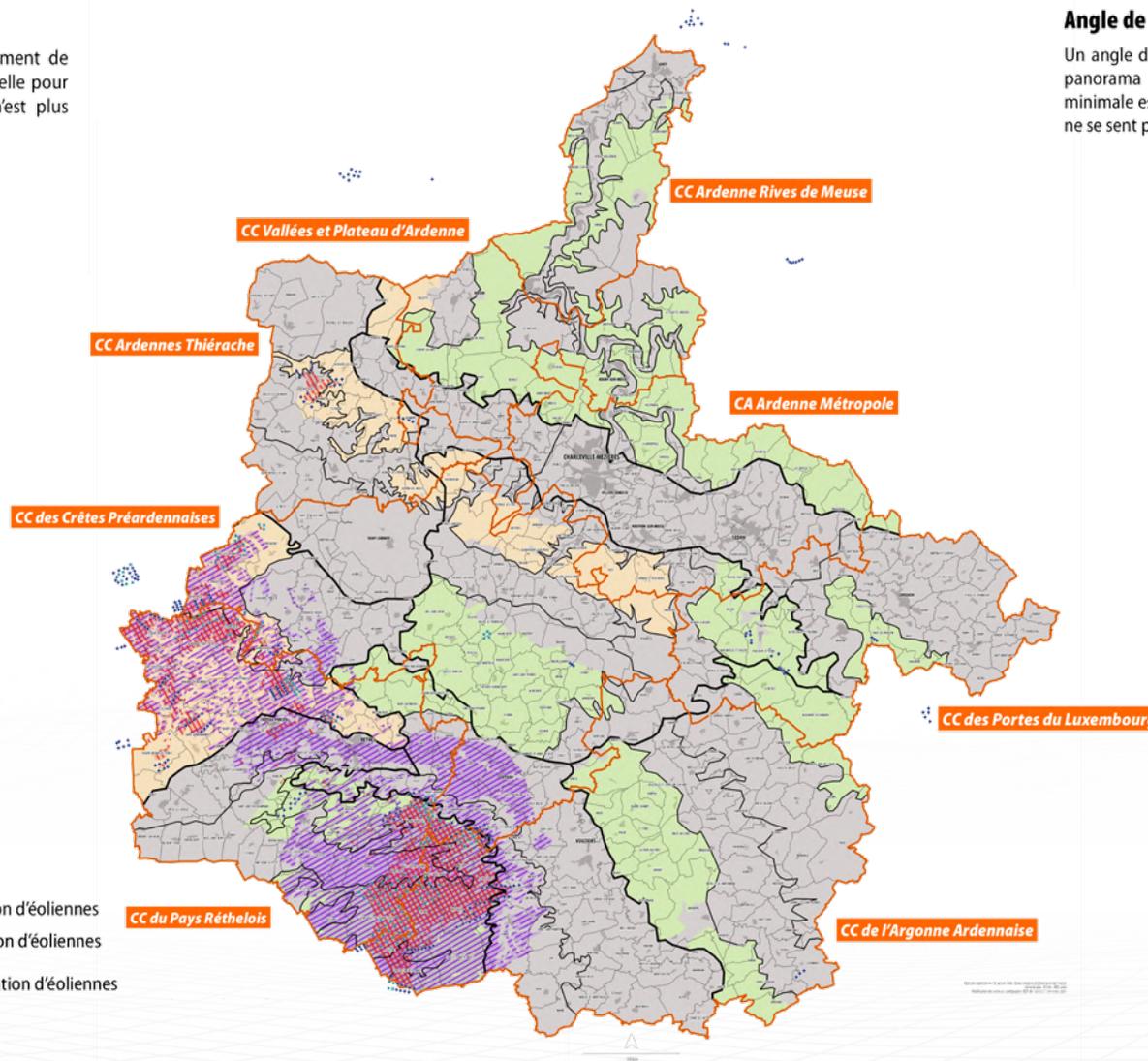
Distance de perception minimale : 10 km

Une distance de perception correspond à l'éloignement de l'éolienne. La distance de perception minimale est celle pour laquelle l'observateur considère qu'une éolienne n'est plus visuellement prégnante dans le paysage.



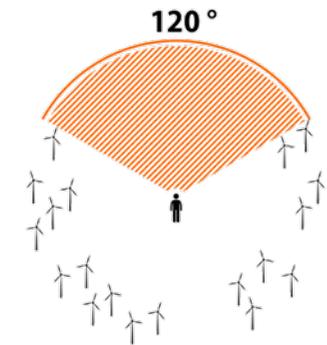
L'attention est attirée sur le fait que l'analyse réalisée ici se limite à une approche paysagère. Le classement en vert (ou en orange) d'un secteur signifie que le paysage concerné est en capacité d'accueillir des aérogénérateurs (sous réserve d'une éventuelle saturation ou d'une densité excessive de ces équipements et d'autres réserves en ce qui concerne les secteurs orange). Cela ne préjuge par contre pas de la faisabilité d'un projet d'éolienne qui nécessite des études et analyses complémentaires portant notamment sur la sensibilité environnementale et la biodiversité, les servitudes techniques, le patrimoine architecturale...

- + Éoliennes construites
- * Éoliennes autorisées
- ▨ Secteurs de saturation visuelle
- ▨ Secteurs de densité élevée
- ▨ Secteur paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes
- ▨ Secteur permettant paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect de prescriptions
- ▨ Secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes



Angle de respiration minimal : 120°

Un angle de respiration correspond à la plus grande part du panorama sans éolienne visible. L'angle de respiration minimale est celui à partir duquel l'observateur considère qu'il ne se sent plus cerné par les éoliennes.

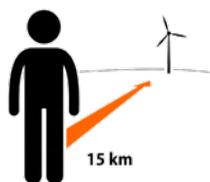


Plan Paysage Éolien

Modélisation de la saturation visuelle et de la densité d'éoliennes

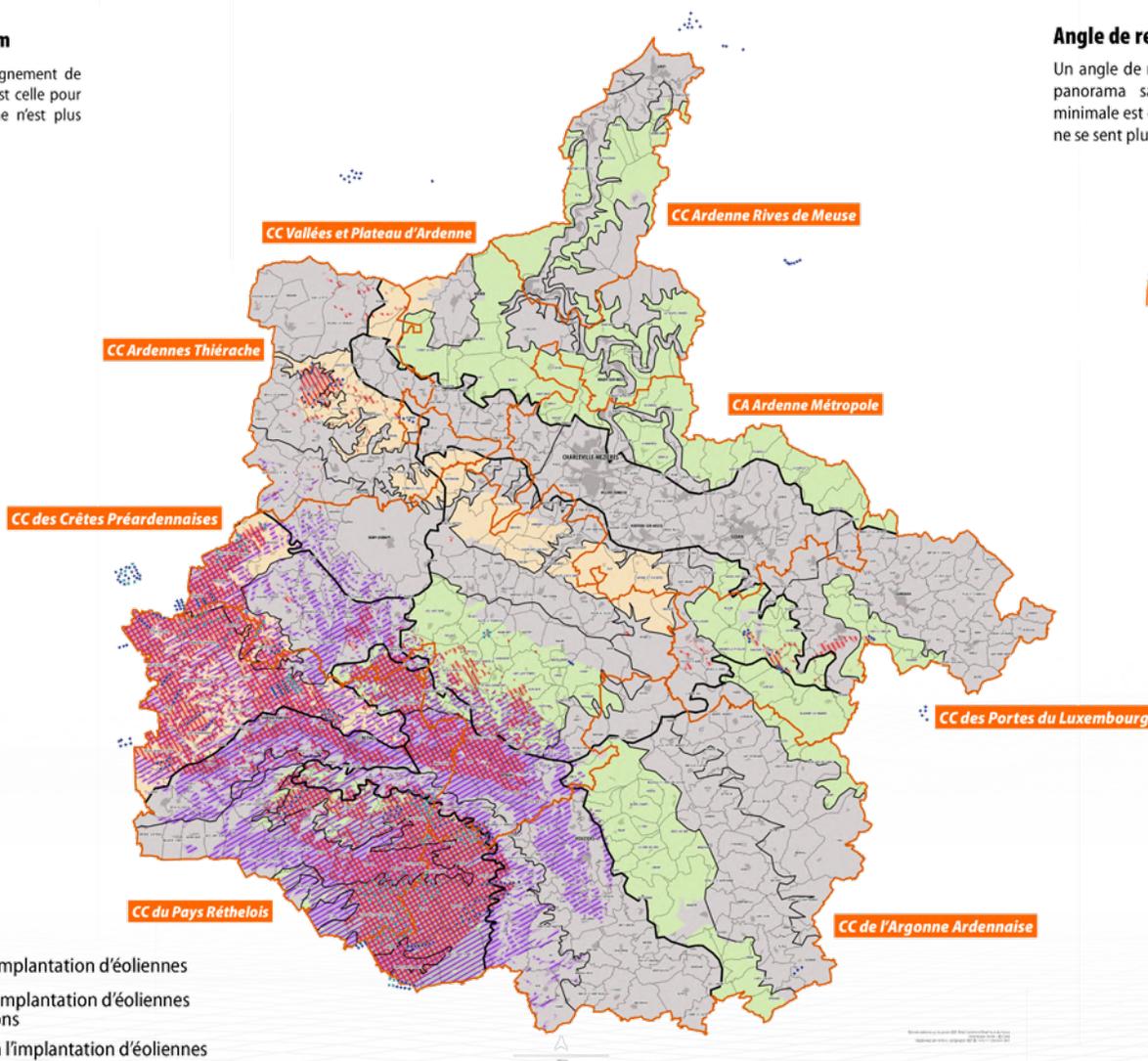
Distance de perception minimale : 15 km

Une distance de perception correspond à l'éloignement de l'éolienne. La distance de perception minimale est celle pour laquelle l'observateur considère qu'une éolienne n'est plus visuellement prégnante dans le paysage.



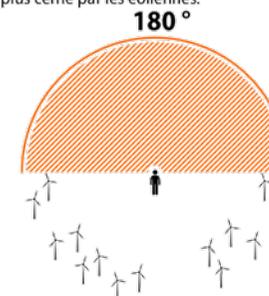
L'attention est attirée sur le fait que l'analyse réalisée ici se limite à une approche paysagère. Le classement en vert (ou en orange) d'un secteur signifie que le paysage concerné est en capacité d'accueillir des aérogénérateurs (sous réserve d'une éventuelle saturation ou d'une densité excessive de ces équipements et d'autres réserves en ce qui concerne les secteurs orange). Cela ne préjuge par contre pas de la faisabilité d'un projet d'éolienne qui nécessite des études et analyses complémentaires portant notamment sur la sensibilité environnementale et la biodiversité, les servitudes techniques, le patrimoine architecturale...

- + Éoliennes construites
- * Éoliennes autorisées
- ▨ Secteurs de saturation visuelle
- ▨ Secteurs de densité élevée
- Secteur paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes
- Secteur permettant paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect de prescriptions
- Secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes



Angle de respiration minimal : 180°

Un angle de respiration correspond à la plus grande part du panorama sans éolienne visible. L'angle de respiration minimale est celui à partir duquel l'observateur considère qu'il ne se sent plus cerné par les éoliennes.





**AGENCE
D'URBANISME**
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

Région
de Reims

AGENCE D'URBANISME
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE
DE LA RÉGION DE REIMS

Place des droits de l'Homme
51084 Reims Cedex

6, Place de la Gare
08000 Charleville-Mézières

Tél : 03 26 77 42 80
Site : www.audrr.fr